

É T A T
DES
F I N A N C E S
ET DES
RESSOURCES
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
AU 1^{er} JANVIER, 1796.

PAR M. D'IVERNOIS.

POUR FAIRE SUITE AU COUP-D'OEIL SUR LES
ASSIGNATS, ET AUX RÉFLEXIONS
SUR LA GUERRE.

LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE W. & C. SPILSBURY.

Se vend chez P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRET, Piccadilly;
J. De BOFFE, Gerard-Street, Soho; J. SEWELL, Cornhill;
& chez les principaux Libraires.

25 JANVIER, 1796.

3

T A T E

L I N A N G E S

R E S S O U R C E S



T A T E D I V I D I A

THE NATIONAL MUSEUM OF THE UNITED STATES OF AMERICA

WASHINGTON, D. C. 20560

NOT FOR SALE

RECEIVED

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

BUREAU OF LAND MANAGEMENT

WASH. D. C.

NOV 19 1964

**ÉTAT
DES FINANCES ET DES RESSOURCES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

AU 1^{er} JANVIER 1796

A PEINE avais-je achevé sur les assignats le travail où j'annonçais leur catastrophe comme prochaine, que j'apprends que cette catastrophe est déjà arrivée ; & qu'afin de colorer les moyens violens qui l'accompagnent, le Directoire vient de révéler aux deux Conseils, que *l'heure des palliatifs est passée ; que sous les efforts se brisent dans ses mains, & que la République touche à son dernier terme, si quelque ressource inattendue ne sort, pour ainsi dire, avec la rapidité de l'éclair du génie de la liberté (1).*

(1) Message du Directoire au Conseil des 500, le 6 Décembre 1795.

289

J'avais d'autant plus besoin de cette confirmation de mes pronostics, que dans le temps même où l'on reconnaissait à Paris que le système des assignats était si mauvais qu'il ne pouvait plus durer, (2) il venait de s'élever à Londres un ancien administrateur des finances de France, qui traitait d'illusions empiriques tous mes calculs sur leur inévitable épuisement. A en croire l'écrivain dont je parle, celui des *Réflexions sur la Paix* avait seul raison en attribuant tous les triomphes de la République au mouvement révolutionnaire & au fanatisme de la liberté : le commentateur va même plus loin ; il ne dissimule point que cet enthousiasme dure encore, & peut opérer les mêmes merveilles.

Lorsqu'on saura que ce champion politique, le premier qui se soit encore présenté sur l'arène pour défendre généreusement envers & contre tous, les opinions de la fille de M. Necker, n'est rien moins que le célèbre financier, M. de Calonne ; il n'est personne, je pense, qui à ce trait d'héroïsme ne soit tenté de s'écrier :

Du Céréalier Français tel est le caractère !

Mais comment se fait-il qu'en combattant sous les bannières du beau sexe, il se soit cru dispensé vis-à-vis de moi des égards dont je m'étais honoré envers son héroïne ? N'aurait-il pas dû lui suffire d'avoir écarté, par de simples assertions, toute la chaîne des faits que j'avais pris tant de peine à rassembler, sans rendre ma défaite plus humiliante encore, en me prodiguant les

(2) *Reubell*, Président du Directoire.

épithètes de *grand pronostiqueur*—de *déguisisteur* &
perte de vue—de *pamphlétaire politique*—de *prophète*—
d'oracle—de *folliculaire*, &c. &c. &c. (1)

Après avoir employé mes faibles moyens à plaider la cause de la Monarchie Française & de tant d'infortunés dépouillés, il m'aurait été peut-être difficile de deviner comment j'ai pu encourir l'indignation de M. de Calonne, s'il n'en eût lui-même trahi d'entrée l'objet, en attaquant mon écrit *sur les assignats* par les deux dernières lignes où je disais que la Monarchie Française *avait péri par les finances*: sur quoi il s'écrie, que CELA N'EST PAS VRAI, que CELA NE SERA JAMAIS VRAI—que jamais le trésor public n'avait été aussi déchargé de dettes exigibles, aussi ponctuel dans ses paiemens & aussi puissant en crédit qu'à l'époque de la convocation des Notables, &c.

A la manière délicate, mais formelle, dont il me donne ce démenti, je dois supposer qu'il a en main, comme il l'annonce, des preuves *incontestables* de mon

(1) Il est vrai que M. de Calonne, exercé de longue main à toutes les évolutions de la guerre polémique, a pris de temps en temps la peine de voler légèrement quelques-unes de ces personnalités sous des réflexions générales. C'est ainsi par exemple qu'il parle le plus souvent au pluriel, lorsqu'il veut s'adresser à moi de manière que personne ne puisse se méprendre sur ses apostrophes. Après s'être servi très-librement de mon nom, il a jugé à-propos de cacher le sien sous le manteau de l'anonyme: ce qui ne l'a pas empêché de s'en aller publiant par-tout qu'il est l'auteur du *Tableau de l'Europe*, inséré dans le Journal de Monsieur son frère. Voyez la suite du *Courier de Londres*, des mois de Novembre & Décembre 1795.

imposture, & qu'il ne me reste qu'à faire amende honorable. Aussi suis-je prêt à reconnaître mon erreur, (1) pourvu qu'il me permette de débiter avec toute l'Europe, qu'il ait caché si long-temps ces grandes vérités, & qu'en réunissant les Notables, au lieu de leur déclarer *un déficit de 115 millions*, il n'ait pas jugé à-propos de mettre sous leurs yeux les pièces justificatives qu'il possède sur le brillant état des finances de la Monarchie.

Au reste, il ne s'agit plus à présent de savoir si la Monarchie Française a péri par le *délabrement* de ses finances, mais uniquement de calculer si la République s'écroulera par le discrédit de son papier-monnaie. C'est ce que nie également M. de Calonne, qui m'oppose d'abord la grande ressource des Français, leur *énergie exaltée par le fanatisme, & le fanatisme redoublé par la calamité même*. Ce n'est là, ce me semble, que la paraphrase des premières lignes de l'auteur des *Réflexions sur la Paix*. Or je crois avoir prouvé que si l'enthousiasme a commencé la Révolution, ce sont les assignats qui ont créé la République, & qui lui ont procuré ses conquêtes. (2)

(1) Si quelque chose peut me faire pardonner cette erreur par M. de Calonne, c'est qu'il m'y avait en quelque sorte induit lui-même, en accusant l'Assemblée Constituante d'avoir *empiré le délabrement des finances* qu'elle *devait réparer*, disait-il. Voyez son ouvrage de *l'Etat de la France présent & à venir*, p. 5.

(2) Voyez page première & suivantes du *Coup-d'œil sur les Assignats*, ou page 229 des *Révolutions de France & de Genève*, édition in-8°, publiée à Londres au mois d'Octobre 1795.

M. de Calonne est loin de me l'accorder ; mais en l'admettant comme hypothèse, il soutient qu'il n'est pas impossible de prolonger le règne de ces assignats ; & il connaît plusieurs moyens d'y réussir, malgré leur discrédit actuel. *Ceux qui par quelques lignes de décret ont créé, dit-il, d'immenses richesses, qui les ont multipliées autant qu'ils ont voulu, & qui ont grossi leur masse sans*

C'est là où je me suis attaché à prouver par les aveux même des Législateurs Français, que *toute la puissance de leur Révolution consiste exclusivement dans leurs assignats*. Si cette proposition avait besoin de nouveaux développemens, on pourra les trouver dans le dernier rapport qu'a présenté la nouvelle Commission des Finances au Conseil des 500 le 13. Novembre. En voici quelques passages :

La Révolution, en ouvrant une carrière de gloire au peuple Français, a ouvert aussi une source de dépenses publiques. La guerre terrible que nous avons faite à nos ennemis est le compte général de nos finances.

Des armées portées jusqu'à 1400,000 combattans, entretenus depuis quatre ans de tous les objets nécessaires à la guerre ; l'établissement d'une multitude d'ateliers & d'arsenaux créés presque à l'instant dans toutes les parties de la République, une marine nombreuse jetée dans un moment sur les chantiers & armée ; une consommation en tout genre dont aucun peuple n'avait donné l'exemple ; des approvisionnemens immenses de subsistances de marine & de guerre, achetées chez l'étranger pour remplir le gouffre dévorant de nos besoins ; mille dépenses imprévues dont les événemens de la Révolution ont amené par intervalle la nécessité ; voilà les causes honorables de l'état de nos finances.

Durant ce temps, ajoute le Rapporteur Echassieriaux, aucun principe, aucune règle déterminée, ne dirigeaient les finances de l'Etat. Les émissions d'assignats venaient réparer tous les désordres, & combler toutes les dépenses. Le ministère de la guerre devint un gouffre. Dès ce moment on égara l'équilibre de la recette & de la dépense, le désordre s'accrut, l'impôt fut négligé ; la planche des assignats fut la ressource

bornes, sans obstacles, ne pourraient-ils pas, aujourd'hui qu'ils ont encore en mains la même baguette enchantée, terrifiante & toute-puissante, soutenir leur ouvrage, ou le remplacer, en réparer la caducité, ou le remonter à neuf, préserver du néant ce que d'un mot ils en ont fait sortir, ou y substituer d'un mot d'autres créations semblables ? N'est-ce pas un adage reçu, que qui peut plus peut moins ? N'est-ce pas une vérité éternelle que le pouvoir conservateur est inhérent au pouvoir créateur ?

Voilà vraiment un tableau de la nouvelle école. Si quelques amateurs le trouvaient un peu chargé, même à Paris ; je dois les prévenir que l'auteur, en l'exposant à Londres, a eu la précaution d'inscrire au bas qu'on doit être enfin convaincu par la leçon des événemens que la plus mauvaise manière de raisonner aujourd'hui, c'est de raisonner comme autrefois.

Sans cet avertissement salutaire, la leçon des événemens m'aurait peut-être convaincu de plus en plus

unique entre les mains du gouvernement pour les fraix de la guerre, pour les besoins ordinaires de l'intérieur, & pour toutes les dépenses extraordinaires.... La faiblesse des deux administrations ne fit qu'accroître la dépense, & pressurer la trésorerie nationale, qui, pour s'alimenter & faire le service, invoquait toujours de nouvelles émissions d'assignats.

Je ne sais si ce nouvel aveu me réconciliera avec mon adversaire, qui voudrait, à toute force, attribuer à quelque chose de plus noble qu'une planche de graveur les succès de ses compatriotes sur la confédération des plus grandes Puissances. C'est un sublime & merveilleux secret, dit-il avec ironie, que celui de combattre toute l'Europe avec du papier, & de faire de superbes conquêtes avec des chiffons !

que la manière de raisonner comme autrefois est encore la meilleure, & si l'auteur du *Tableau de l'Europe* n'avait pas volontairement renoncé à ce qu'il appelle les *vieilles méthodes*, les *vieilles maximes*, les *vieilles probabilités*, il me semble qu'il aurait fort bien su dire :

“ La baguette enchanteresse avec laquelle la Révolution Française créa d'immenses richesses, & grossit leur masse sans bornes, avait pour talismans à ses deux extrémités, l'enthousiasme & la terreur : elle a vu s'évanouir pour jamais avec eux sa toute-puissance, & ne peut déjà plus aider à conjurer les esprits, qui d'un mot avaient tiré les assignats du néant. Plus de cent fois le Magicien déconcerté a promis solennellement de leur rendre tout leur premier crédit, & cependant leur discrédit n'a fait que s'accroître. Il n'avait pas même su l'arrêter lorsque sa baguette était encore terrifiante, comment leur substituerait-il d'autres créations semblables, aujourd'hui que cette baguette elle-même lui a échappé ? N'est-ce pas un adage reçu, que celui qui n'a pas pu le moins, ne peut pas le plus ? N'est-ce pas une vérité éternelle, que le pouvoir créateur n'est point inhérent au pouvoir qui n'a pas su se montrer conservateur ? ”

Il est vrai que le financier qui m'a réfuté m'oppose la Nation Française, comme la Nation la plus crédule & la plus séduisible qu'il y ait au monde ; & il en conclut, que le BON SENS ne permet pas de douter que ceux qui ont trouvé si facilement chez leur imprimeur des fonds suffisans pour faire face aux attaques de toute l'Europe, ne trouvent encore quand il le faudra quelque

autre expédient semblable, & ne parviennent à remplacer une fiction par une autre fiction. — La source des illusions est-elle donc tarie ? s'écrie-t-il.

Je l'avais cru tarie, je l'avoue ; & quoique M. de Calonne en connaisse mieux que moi les divers cahaux, le bon sens ne me permet pas de présumer qu'elle puisse se rouvrir avant qu'on ait réussi à persuader aux Français, 1^o, que la guerre est un besoin de leur manière d'être (1) ; 2^o, que pour la prolonger, il leur convient d'adopter quelque expédient semblable à celui des assignats qui les a ruinés ; 3^o, que ce nouvel expédient, si c'est un papier-monnaie, repose sur une hypothèque absolument différente de celle du précédent.

Ici, & entre mille moyens de rouvrir la source des illusions, l'auteur du *Tableau de l'Europe* débute par indiquer celui qui lui paraît le plus simple. Pourquoi donc, me demande-t-il, les Chefs de la Convention ne parviendraient-ils pas, aujourd'hui que l'exigence de la chose publique est plus impérieuse qu'autrefois, à persuader à la nation qu'il faut retrancher quelques chiffres aux assignats, pour simplifier le dénominateur, comme on a introduit en arithmétique les fractions décimales pour faciliter les calculs ? La comparaison n'est pas exacte, mais n'importe ; on saisit l'idée ; & l'on doit convenir que c'est une conception hardie que de redonner un nouvel empire aux assignats, en détruisant leur principal appui, la confiance. Cependant, comme la nouvelle Législature Française vient d'enlever à M. de Calonne le

mérite

(1) Assertion de l'auteur du *Tableau de l'Europe*.

mérite de cette grande découverte en le gagnant de vitesse (1), il ne lui sera plus permis d'alléguer que l'impéritie des moyens proposés à la Convention ne prouve que contre ceux qui les ont adoptés. Reste à savoir maintenant jusqu'à quel point ce qu'il appelle le *dénominateur simplifié* pourra arrêter le discrédit des assignats qu'on soumet à une pareille épreuve, ce discrédit qu'il n'envisage, dit-il, que comme une *irrégularité excessive dans son mouvement*.

Et certes, il ne s'en tient point là ; car il ne voit dans cette irrégularité que la *preuve d'un agiotage désordonné*, auquel il affirme qu'il ne lui paraît pas impossible de mettre un terme.

Telle est, mot pour mot, ce me semble, la manière de raisonner des Législateurs Français ; & cependant, depuis dix mois qu'ils tiennent précisément le même langage, il ne leur a pas encore été possible de découvrir l'apparence d'un frein contre l'agiotage dont ils se plaignent. J'en fais bien la raison ; c'est que cet *agiotage désordonné* n'est autre chose qu'une *défiance profonde*, & que se défier d'un papier-monnaie, c'est en d'autres termes se défier de son gage ou de son rembour.

Il est vrai que M. de Calonne ne fait pas difficulté

(1) Il développait cette idée lumineuse dans le *Courier de Londres* du 18 Novembre ; & trois semaines après, les deux Conseils Français se sont réunis pour la mettre en pratique. Ils ont décrété, sans doute pour *faciliter les calculs*, que les assignats de 100 liv. ne vaudraient que 1 liv. encore sera-ce dans un emprunt forcé que le Gouvernement les recevra à ce taux. Je ne sais si c'est-là ce qui s'appelle *simplifier un dénominateur*.

de laisser deviner l'un des freins qu'il aurait opposés à cette défiance. Mais, en l'indiquant à ses compatriotes, je leur laisse à prononcer s'ils seront tentés de s'y soumettre. *L'exécration Robespierre*, dit-il, *aussi petit en lumières que grand en barbarie, moins ignorant en administration, & moins enclin à choisir de préférence les voies les plus tyranniques, n'eût pas cru nécessaire de recourir à une loi aussi vexatoire que l'était celle du Maximum. Il se fut contenté de rendre le cours des assignats forcé, EN EXCLUANT CELUI DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.*

Le financier Bourdon avait devancé M. de Calonne, en prêchant cette même mesure précisément 6 mois avant lui. Je veux croire qu'elle eût été moins tyrannique; mais eût-elle été moins vaine que celle du Maximum; n'aurait-elle point fait enfouir toutes les espèces qu'on n'aurait pas réussi à expédier dans l'étranger? Comment se figurer qu'elle eût empêché le discredit des assignats? Tout ce qu'avance à ce sujet l'auteur qui me réfute paraît bien faible. *Une monnaie artificielle, dit-il, ne perd ni ne gagne que quand elle est échangeable contre une monnaie réelle. Le taux du change est à son égard un mot vuide de sens.*

Cette idée paraît l'idée-mère de toute la doctrine de M. de Calonne; & il ne cesse de revenir à la charge, contre ceux qui, sans avoir aucune notion saine du taux du change des assignats, s'avisent néanmoins d'en raisonner. Je ne fais trop comment il s'y sera pris pour se former ce qu'il appelle des notions saines sur le taux du change d'un papier-monnaie que les endosseurs, ainsi qu'on l'a fort bien dit, se sont constamment passés de mains en

moins comme un charbon ardent : quant à moi, je ne me vante ni de saisir ni de fixer tous les élémens révolutionnaires qui, en telle ou telle époque, ont influé plus ou moins sur le cours du change des assignats. Mais s'il est inutile d'analyser les diverses causes des variations de ce cours, il est beaucoup plus important de constater leur baisse continue & leur taux actuel, parce que c'est l'unique principe à l'aide duquel on puisse arriver à l'évaluation du gage affecté à leur rembourse.

Ce principe vient d'être exposé avec beaucoup de clarté au Conseil des Anciens par la Commission des Finances. *La valeur de l'assignat*, lui a-t-elle dit le 3 Décembre, *est irrévocablement fixée dans son rapport avec le gage qui lui est affecté.* Après avoir posé ce principe, après avoir déploré l'incertitude toujours croissante sur la réalité des propriétés qui servent de gage aux assignats ; cette même Commission en a conclu que, pour anéantir le discrédit du papier-monnaie, il fallait *vérifier la valeur réelle des domaines nationaux.* Il est vrai qu'elle n'a pas tardé à découvrir que cette *vérification* serait un remède pire que le mal : mais si elle n'a pas jugé à propos de l'entreprendre, il ne me fera peut-être point impossible d'y suppléer par la seule application du principe ci-dessus. (1) En effet, dès que j'ai la certitude que la

(1) Dans la séance du 10 Octobre, Le Comte de C. a ajouté un développement de plus à ce principe : *L'assignat ne peut être apprécié ou déprécié*, a-t-il dit, *qu'en raison de la plus ou moins forte qualité du gage sur lequel il est délégué, & qui doit l'acquitter, comparé avec la quantité déterminée de la somme nominale des assignats en émission.*

valeur de l'assignat & celle du gage sont *en rapport*, il me suffit d'apprendre que les 20 milliards d'assignats qui étaient en circulation le 3 Décembre étaient tombés à $\frac{1}{4}$ pour cent de leur valeur nominale, & ne représentaient ainsi que 125 millions de valeur effective; je trouve tout à la fois dans ce produit celui de la valeur supposée au gage avec lequel celle de l'assignat *est irrévocablement fixée dans son rapport*.

Cette évaluation paraîtra peut-être trop faible; mais il est essentiel d'en soumettre le calcul à diverses épreuves avant de le rejeter comme erroné. En suivant dans sa gradation la baisse des assignats, on verra qu'à mesure que le public a été éclairé sur l'étendue des restitutions, & sur le bas prix auquel se vendaient les biens non restitués, il a eu grand soin de suivre une progression à-peu-près semblable pour la baisse à laquelle il a successivement condamné les assignats: (1) enfin, l'on se convaincra que l'opinion de ce même public, sur la valeur des biens nationaux, s'est trouvée représentée de jour en jour plus fidèlement par ce qu'on appelle le *taux du change*.

(1) Dans la séance du 3 Décembre le banquier *Le Coustaux* a essayé d'indiquer quelques degrés de l'échelle de cette baisse: " En Pluviose de l'an 3, a-t-il dit, on calculait 6 milliards 400 millions, qui étant avec la monnaie métallique dans le rapport de 1 à 4, représentaient 1600 millions. Deux mois après, les assignats s'élevèrent à 6 milliards & demi, qui tombant dans le rapport de 1 à 6 ne représenteront plus que 1200 millions de valeur métallique."

Je ne saurais m'étonner de cette chute, si ce n'est dans cet intervalle que Cambon révéla l'affreux secret de la détérioration des biens nationaux.

Qu'on me permette d'entrer ici dans une discussion que l'auteur du *Tableau de l'Europe* a sans doute jugée au-dessous de son sujet, puisque le mot *hypothèque* ne se rencontre pas même dans la partie de son tableau où il traite des assignats. Moins rapide que lui, il ne me suffit point d'avoir découvert à quoi s'élève la valeur de leur hypothèque dans l'opinion des agioteurs Français ; il me reste encore à examiner si ces agioteurs sont réellement fondés à supposer une valeur de 125 millions aux biens invendus : or, je suis si éloigné de m'en tenir à leur supposition, que je nie sans balancer que les biens nationaux aient aucune espèce de valeur pour la République qui s'en est emparée. Je leur soutiens qu'elle n'en peut absolument rien tirer pour faire face à sa dette, & les porteurs d'assignats vont en avoir la triste démonstration, s'ils veulent prendre la peine de me suivre.

Je ne connais qu'une seule route pour arriver à l'estimation précise d'un domaine rural, c'est de se faire exhiber le tableau de son revenu net. Quoique depuis long-temps le Gouvernement Français, afin d'exagérer la valeur de ses domaines, s'efforce de jeter un voile sur le cadastre de leurs revenus, il sera facile de lever ce voile à l'aide des aveux indiscrets que fit *Johannes*, il y a environ une année. Le premier de ces aveux, que j'ai déjà rapporté, est trop précieux pour en laisser perdre la trace. Le voici : *Le revenu d'une année des biens nationaux invendus est d'environ 300 millions.* Ici se présentent trois observations importantes. La 1^{re}, que depuis le 22 Décembre 1794, date de cet aveu, non-seulement on a

cessé les confiscations, mais on a restitué toutes celles qui avaient eu lieu sous le règne de Robespierre, & cela sans aucune autre exception quelconque que celle des biens de la famille Du Barré. La 2^e, que *Le Cousteux* vient de reconnaître, que le 14 Avril suivant, c'est-à-dire seulement quatre mois après, la masse de ces restitutions avait réduit le gage laissé en hypothèque à sept milliards, valeur de 1790, (les revenus estimés il est vrai, dit-il, au denier 50); (1) estimation qui réduit par conséquent à 140 millions le revenu de toutes les terres dont la nation se réserva la propriété à cette époque. La 3^e, que depuis cette même époque on a aliéné une grande partie de ce revenu de 140 millions.

Or, comme pour se procurer des acheteurs on leur a donné un choix sans limites entre tous les domaines à leur bienveillance, il n'est pas douteux qu'ils n'aient choisi les meilleurs; & l'on est en droit de supposer, ce me semble, que ceux qu'ils auront dédaignés, & qui restent encore à la disposition de la nation, sont pour la plupart, ou des biens d'émigrés situés dans les départemens insurgés, ou des domaines ravagés par l'incendie de la guerre, ou bien de ces domaines dont parlait Cambon, il y a onze mois, en annonçant qu'ils *dépérissaient* entre les mains de la nation, ou enfin de cette dernière classe de domaines dont parlait le même Cambon, en convenant que des acheteurs frauduleux les abandonnaient après en avoir vendu en détail les arbres &c.

(1) Voyez le Moniteur du 9 Décembre, 1795.

les matériaux. Ces circonstances considérées; je doute que la totalité des biens non-restitués, & de tous ceux qui demeurent invendus, ait jamais produit la moitié du revenu dont vient de parler *Le Cousteux*: mais je consens à admettre l'estimation des 140 millions de revenus qui, suivant ce Député, existaient encore il y a huit mois dans les mains de la République.

Maintenant, à ces premières données, il en faut joindre trois autres: 1^o, qu'il y avait *environ un million* de créanciers privilégiés sur la totalité des biens saisis; 2^o, que le 1^{er} Janvier 1795, la Convention a déclaré solennellement cette dette privilégiée à *la charge de l'Etat*; 3^o, que peu de temps après la restitution faite aux fédéralistes, *Johannot* a assuré que cette dette, qu'il appela *créances sur les émigrés*, n'excedait pas 1500 millions de capital, ce qui était convenir en termes déguisés qu'elle excédait le produit du revenu de dix années de toutes les terres non restituées.

Tous mes lecteurs me devancent dans la réflexion qui se présente ici. Si le revenu des biens invendus ne s'élève qu'à 140 millions, & qu'il soit dû sur ces biens 1500 millions, c'est-à-dire au-delà de 10 années de revenu, il est plus clair que le jour, que la nation, qui s'en est emparée à la charge d'en acquitter les hypothèques, ne peut pas se flatter de s'en appliquer un seul écu à moins qu'elle ne réussisse à les vendre mieux qu'au denier 10. Or, comment s'en flatterait-elle encore, depuis qu'afin de se défaire des meilleurs, elle s'est vue réduite à en offrir l'aliénation pour un capital

correspondant à 2 ou 3 années de leur ancien revenu ? Supposons néanmoins, par impossible, qu'elle parvienne à les vendre tous au denier 10 : à quoi lui servirait encore ce produit inespéré, sinon à acquitter les anciens hypothécaires privilégiés ? — Et alors, que devient, je le demande, la fortune colossale que l'État s'était promis d'une pareille proie ? Cette proie lui échappe, il ne lui en reste déjà que la honte du brigandage & les mortifications du désappointement. A peine s'était-il emparé par la violence, mais à ses périls & risques, d'une succession qu'il savait être immense, & il s'aperçoit avec effroi que c'est une succession ruineuse dont le passif surpasse de beaucoup l'actif. A peine avait-il réussi, à force de dépenses & de crimes, à se défaire de tous les héritiers collatéraux, & il apprend qu'en passant dans les mains d'un héritier aussi suspect que lui, ce prétendu héritage a perdu tout-à-coup les neuf dixièmes de sa valeur primitive ! Enfin, pour comble de maux, ce Gouvernement spoliateur n'a aucun moyen quelconque de sortir du dédale inextricable où il s'est enfoncé. Lui proposerait-on de suspendre la vente de ses terres, afin d'en remonter graduellement la valeur ? Il vous répétera avec l'accent du désespoir, que les frais annuels de leur gestion lui ont coûté jusqu'ici au-delà de tous les revenus qu'il en perceoit, & que, malgré sa vigilance redoublée, celles qui demeurent invendues se détériorent chaque jour à vue d'œil. — Essayera-t-il de dépouiller de leur titre les anciens créanciers ? ou, ce qui reviendrait au même, acquittera-t-il encore cette dette privilégiée en assignats ou en cédulas ?

Il réduirait infailliblement par-là à la mendicité un million de familles au secours desquelles il se verrait forcé malgré lui d'accourir, car une expérience affreuse & prolongée l'a enfin convaincu qu'après avoir ruiné les rentiers de Paris, en les remboursant en papier-monnaie, il lui en coûte infiniment plus en distributions gratuites de subsistances pour les soulager, eux, & toutes les classes qu'ils faisaient vivre, qu'il ne lui en aurait jamais pu coûter pour rester fidèle à ses engagements (1). Ainsi, quelque part qu'il porte ses regards, il ne découvre autour de lui qu'écueils & précipices !

Leçon à jamais mémorable de ce que le système des confiscations a de perfide pour les Gouvernemens qui s'y livrent, & de désastreux pour les partis qui espèrent en profiter ! Ils croient dépouiller leurs adversaires, & ils se volent eux-mêmes. Porteurs d'as-

(1) Dans son message du 16 Décembre, le Directoire vient d'avouer que *les subsistances de Paris exigent en ce moment plus de 370 millions par decade*. Qu'on juge, d'après un pareil aveu, si Dupont avait eu tort de s'écrier quinze jours auparavant : *Aucune société politique ne peut lever sur son peuple un impôt suffisant pour arrêter son peuple.*

Avant la Révolution qui a ruiné sans retour les capitalistes, les rentiers, & toutes les autres classes, non-seulement les subsistances de la capitale ne coûtaient rien au Gouvernement, mais il en retirait un revenu annuel de 77 à 78 millions. C'est en en donnant le relevé, que M. Necker remarque que le Roi de France tirait plus de revenus de sa Capitale, que les trois Royaumes ensemble de Sardaigne, de Suède, & de Danemark, ne paient de tributs à leurs Souverains.

Que les temps sont changés !

signats ! Français qui aviez cru receler impunément le fruit de tant de brigandages ! ouvrez vos portefeuilles : qu'y trouvez-vous maintenant ? Les titres enregistrés de votre indigence & de cette avide crédulité qui vous a rendu les complices de tant de vols déjà dissipés, & vous a fait plonger les mains dans le sang de tant d'innocens.

Oh, qu'il sera important de s'arrêter un jour sur une époque qui fait si bien ressortir l'accord éternel de la justice & de l'intérêt ! Et quel sujet intarissable de méditation pour l'historien ou l'administrateur lorsqu'il fixe déjà sa pensée sur les premières questions qui viennent l'assiéger en ce moment !

Si les Chefs de la Révolution Française avaient religieusement respecté les propriétés des individus ; s'ils ne s'étaient appliqués qu'à répartir les anciennes contributions d'une manière plus équitable ; n'auraient-ils point levé réellement sur le produit bien ménagé des propriétés respectées, un subside plus efficace, quoique moins considérable, qu'en se livrant aux confiscations ? N'auraient-ils point été préservés par-là du projet chimérique de révolutionner l'Europe par la propagande, & de la démembrer par une guerre de conquêtes ? Enfin, n'auraient-ils pas fondé plus sûrement & plus rapidement une Constitution libre, & un Gouvernement suffisamment doté pour pourvoir à ses dépenses ?

En admettant que Robespierre & les Jacobins eussent pu continuer à régner impunément par la

terreur, & à l'alimenter à leur gré par les spoliations ; combien d'années doit-on présumer qu'ils auraient pu rouler autour de ce cercle, avant que la France eût été en friche, & que ses tyrans eussent été appelés par leur propre intérêt à renoncer volontairement à un pareil régime ?

Au point où en sont réduits aujourd'hui les successeurs de Robespierre, pourraient-ils faire en finance une opération plus productive que de réintégrer dans leurs propriétés toutes les familles dépouillées, à la charge par elles, de satisfaire avec le temps leurs anciens hypothécaires, dont le Gouvernement spoliateur a garanti si imprudemment la créance ?

En supposant deux Princes voisins montant sur le trône, également absolus & également riches, mais dont les revenus de l'un consisteraient en contributions levées sur un peuple de propriétaires, tandis que tous les revenus de l'autre consisteraient en terres dont il aurait la propriété, & qu'il affermerait ; lequel des deux augmenterait le plus sa puissance, & celle de ses successeurs ? Serait-ce le premier, en s'en servant comme Robespierre, pour confisquer à son profit les terres dont ses sujets étaient propriétaires ; ou le second, en imitant la conduite du Gouvernement Anglais, qui vient d'affurer à perpétuité & sous certaines conditions aux peuples de l'Inde les terres qui lui appartenaient, & que ceux-ci n'avaient cultivées de temps immémorial qu'à titre de fermiers ?

Que d'utiles développemens pourraient offrir de pareilles dissertations ! Avec quelle clarté, de ces exemples tous vivans encore, se déduirait la preuve que la *propriété* est la pierre angulaire de la voûte sociale, qu'elle est la source unique & première de l'industrie, des reproductions, de la puissance ? Comme on en verrait sortir avec éclat ce grand principe, *L'injustice porte toujours avec elle ses fruits de ruine !*

Peuples que la République Française avait espéré pervertir par l'exemple de ses confiscations ! bénissez le Génie protecteur de l'espèce humaine, de ce qu'il a permis que la pétulante imprévoyance de cette nation dissipatrice, vous ait mis à portée d'entendre ses cris de détresse & de misère presque en même temps que les vanteries de son opulence. Attendez le dénouement de sa Révolution, & tous ensemble, en lisant le dernier chapitre de cette histoire de spoliations, vous vous écrierez : *Voilà pour les générations futures l'Evangile de la propriété.*

Que cette leçon ne reste point perdue pour les administrateurs des peuples ! Le respect des propriétés sera toujours la garde la plus fidelle qu'ils pourront placer autour de leurs trônes. Qu'ils se souviennent que tout Gouvernement qui ose violer la propriété de ses sujets, prépare inévitablement leurs insurrections ; & certes, je ne crains pas de le dire, il les justifie.

Il est temps d'en revenir aux assignats. Serait-il donc vrai, qu'on en eût arrêté la baisse dans son cours, en *excluant celui des matières d'or & d'argent* ? Ou je suis fort trompé, ou, malgré cette exclusion, les assignats sur les biens nationaux n'en auraient pas moins

continué à prendre leur valeur dans les échanges, 1^o, suivant qu'on aurait estimé le dividende que pourrait fournir la vente de ces biens ; 2^o, suivant qu'on aurait plus ou moins redouté de nouvelles émissions, qui, poussées au-delà d'un certain terme, opèrent toujours la démonétisation des précédentes ; 3^o, suivant que les individus auraient cru ou douté que la Nation pût livrer les terres aux porteurs des assignations, ou qu'elle se trouvât forcée en résultat de les restituer aux possesseurs légitimes. Ces trois élémens, en se modifiant chaque jour, auraient donné lieu pour ainsi dire chaque jour à un nouveau calcul de probabilités pour fixer le *taux du change* du papier-monnaie. Lors même qu'on aurait oublié jusqu'au souvenir des anciens signes métalliques, la valeur relative du nouveau signe se serait établie sur les marchés contre toutes espèces de marchandises & de denrées, à peu de chose près, dans la même proportion où elle s'est établie sur la bourse de Paris, contre le numéraire qu'on a eu le bon esprit de ne point en exclure.

Que fait l'auteur du *Tableau de l'Europe*, pour renverser cette manière de raisonner d'autrefois ? Il jette en avant l'idée d'un nouveau signe monétaire qu'on appellerait *septier de bled, pain d'une livre, pain d'une demi-livre*. Ici, je me bornerai à lui demander s'il pense que l'assignat *d'une livre de pain* en aurait acheté plus d'une once, à l'époque où les assignats perdirent $\frac{1}{12}$ dans l'opinion, c'est-à-dire à l'époque où le public en fut venu à croire, que leur gage territorial ne valait que la 16^e partie des assignations que ce gage devait rembourser ?

Je pouvais d'autant moins me dispenser de traiter à fond & le principe & l'exemple, qu'on verra bientôt que les *Cédules* qu'on se proposait de substituer aux assignats, n'auraient été autre chose qu'un nouveau signe monétaire, non de *liures de pains*, mais d'*arpens de terres*: d'où l'on peut s'assurer, que le *taux de leur change* se serait établi sur les données que je viens d'exposer, & sur la défiance qu'on aurait conçue, que quelque décret de trois lignes fût venu *simplifier le dénominateur*, en supprimant les deux derniers zéros d'une cédule de 100 arpens, comme on supprime en ce moment ceux d'un assignat de 100 liv. En d'autres termes, le *taux de leur change* avec le bled (1) ou toute autre marchandise se serait gradué exactement sur le thermomètre de la confiance.

De la confiance! s'écrie M. de Calonne.—*Quand a-t-elle donc existé? N'en avait-il lorsque dès la seconde année les assignats perdirent jusqu'à 28 pour cent?*

(1) Je renvoie à la fin de cet écrit une longue note additionnelle, pour laquelle je rassemble des faits qui me paraissent singulièrement curieux. Je crois qu'ils pourront jeter un grand jour sur la masse du numéraire qui est sorti de France, sur l'énorme diminution du revenu des individus, & sur la dépréciation de la valeur des terres. On y trouvera aussi sur le prix de la main-d'œuvre des documens d'autant plus surprenans qu'ils fourniront la preuve, que le prix des salaires a baissé progressivement en raison inverse du renchérissement des denrées. Ce n'est qu'en recueillant & en rapprochant de pareils faits qu'on pourra se faire une juste idée de la longue chaîne des calamités auxquelles la Révolution a condamné la France.

Y en avait-il ? Y en avait-il ? Et c. Et c. Y en avait-il
 pensé sérieusement en proposant de semblables ques-
 tions ? & puis-je mieux y répondre, qu'en lui de-
 mandant à mon tour, par quelle espèce de miracle,
 à l'époque où il les élevait, on aurait payé jusqu'à
 24 liv. en espèces à Paris, & même dans les pays neu-
 tres un assignat de 3600 liv. si ce papier, qu'il appelle
un chiffon, ne conservait point encore un faible reste
 de confiance ; & si l'on n'eût pas pensé qu'il y avait
 1 contre 150 de papier qu'il serait remboursé ? Je
 conviens que les paris en faveur de ces chiffons ont
 constamment baissé à mesure qu'a augmenté la dé-
 fiance qu'ils inspirent : mais je soutiens que c'est
 cette baisse continue qui peut seule conduire à la
 solution du grand problème à résoudre, savoir, si,
 comme je le pense, cette défiance accélérée conduit
 rapidement le papier-monnaie à son anéantissement
 total ; ou si, comme l'affirme M. de Calonne, on
 n'en peut rien conclure de pareil.

Il est vrai qu'il affirme en même temps que la Ré-
 publique, pour arrêter cette défiance & l'anéantisse-
 ment des assignats, a en réserve bien d'autres moyens
 que la simplification de leur dénominateur. Ecou-
 tons-le : *Quand il y a une force irrésistible ; quand ce*
qu'on veut est évidemment nécessaire, & qu'on le veut
avec une autorité absolue, comment y aurait il de
la résistance ? La grande erreur est de ne pas con-
sidérer ce que sont les moyens Révolutionnaires. Si
l'on était aussi convaincu qu'on devrait l'être qu'ils sur-
passent de beaucoup en force & en étendue les moyens

*légitimes & réguliers, on ne se vengerait pas de chi-
mères.*

Ce tableau des *moyens Révolutionnaires*, ou plutôt ce spectre de la *terreur*, évoqué sans doute par la terreur même qu'en a l'écrivain, peut-il se reproduire encore avec succès sur le théâtre de la France, qu'il a si long-temps ensanglanté, & où il a déjà été une première fois saisi & terrassé? En un mot, sera-t-il possible d'y ramener ce régime affreux? . . . Je ne dis pas seulement que les violentes passions qui agitaient alors le peuple se sont calmées par l'expérience & le malheur, mais j'ose garantir que le sceptre de la Terreur est brisé, ne fût-ce que par cela même qu'il faut enfin briser la planche des assignats. Je répète que ce furent ces assignats, & ces assignats seuls, qui fournirent au Gouvernement Terroriste le moyen d'armer & de salarier la moitié de la Nation, pour opprimer & terrifier l'autre moitié (1). Quoi qu'on puisse en dire, ces assignats conservaient alors dans l'opinion au moins un tiers de leur valeur nominale, & à moins

(1) Lorsque cette foule immense d'artisans & de cultivateurs désœuvrés, dont parle Cambon, reçut la promesse de 3 liv. par jour pour entrer dans les Comités Révolutionnaires, afin de propager la terreur; bien que l'assignat perdit alors 50 pour cent, il est évident que ces ministres de la terreur recevaient, ou croyaient recevoir, un salaire effectif d'environ 2 liv. 10 s. Avant de recréer ces 20 mille Comités de terreur, & d'enrôler ce qu'on appelait des *armées Révolutionnaires*, il s'agira donc de trouver préalablement des fonds pour les solder de nouveau, car ce ne sera assurément pas avec des assignats de 5 livres.

de leur rendre leur premier crédit, je défie qu'on puisse découvrir aucune autre ressource pour organiser de nouveau ce régime, c'est-à-dire pour solder une armée de spoliateurs plus nombreuse que celle des spoliés; & je conclus que, dans la chute de leur papier-monnaie, les Français ont contre le retour effectif du règne de la Terreur précisément le même garant que les Puissances Continentales trouvent dans cette chute, en faveur de la restitution de leurs provinces conquises.

M. de Calonne aurait beau m'accuser de les *re-paître de chimères*, il aurait beau chercher à les *convaincre* que les *moyens révolutionnaires* l'emportent de beaucoup en force & en étendue sur les *moyens légitimes*; j'en conviens; mais ce dont il s'agit uniquement ici, c'est de savoir, d'abord s'ils les surpassent en *durée*, & ensuite

Quoi! m'a-t-il répliqué d'avance, *ne venons-nous pas d'apprendre que le nouveau Conseil a décrété que le seul département de la Seine fournirait dans trois jours à la Capitale 250,000 quintaux de bled? Nous apprendrons au premier jour que cela sera fait. Où pourrait-on prendre & exécuter de telles mesures?*

Je suis heureux qu'il me fournisse ici un exemple si favorable à ma thèse. En effet, je le prierai d'abord d'observer que ce fameux décret ne réclamait après tout qu'une avance sur la contribution en nature; & que c'est pour obtenir cette avance qu'il a fallu employer les moyens les plus extraordi-

naires; (1) Je lui demanderai ensuite pourquoi l'on n'a osé étendre cette espèce de coup d'autorité que sur les seuls districts environnant Paris; & s'il n'est pas évident que c'est parce que le Directoire y avait sous sa main une force soldée, supérieure de beaucoup à celle du peuple qu'on venait de vaincre & de désarmer. Enfin en supposant qu'on réussisse à étendre cette formation, & qui plus est, à lever l'emprunt forcé dans les provinces où le peuple est armé, & où il n'y a point de troupes à lui opposer; je demanderai à tous les hommes qui réfléchissent, je leur demanderai, dis-je, si ce dernier succès de la terreur (auquel je suis loin de croire) devrait effrayer les adversaires d'une telle nation? En la voyant tout souffrir parce que ses tyrans osent tout, faudrait-il en conclure que ses ressources se multiplieront à mesure que ces tyrans continueront à la dépouiller? Je ne puis le penser: & quand je me rappelle que, pour obtenir dans les environs de Paris, une simple avance sur l'impôt en nature, il a fallu mettre en mouvement les bataillons qu'on avait fait venir pour combattre les Sections de la Capitale; quand je considère que, pour soumettre celles-ci, il a fallu affaiblir l'armée du Rhin, & l'exposer à tant de revers; qu'après les avoir vaincues & désarmées il a fallu se servir de leurs vainqueurs, pour leur procurer des subsistances; & qu'enfin le plus grand succès de cette

(1) L'un de ces moyens a été, de décréter que ceux qui n'y satisferaient pas dans le délai prescrit, payeraient un 6^e en sus de leur contingent pour chaque jour de retard; & l'on avait sur les lieux une force armée & soldée pour mettre cette menace à exécution.

violence s'est réduit à alimenter la Capitale pour quelques semaines; ou je suis fort trompé, ou il y a encore loin de-là à alimenter les armées, & sur toutes choses à soutenir la guerre, en extorquant de la masse entière du peuple les métaux précieux avec lesquels on soudoie ces armées, & que la terreur lui a fait exporter ou effouir. Encore moins la terreur pourra-t-elle jamais donner ou rendre la confiance à aucune espèce de papier-monnaie, par lequel on tenterais de suppléer au numéraire. La confiance par la terreur! quelle étrange association d'idées!

Je dois convenir que le défenseur des assignats paraît avoir conçu quelques doutes sur leur résurrection par la puissance de la terreur; car il invite en quelque manière ses compatriotes à ne quélager l'anciennement du papier-monnaie, que comme une perte de richesses artificielles. S'il reste à la France, s'écrit-il, cette principale partie de sa puissance qui est enracinée dans son sol, & consolidée par des millions de guerriers, que penser des oracles de M. D'Ivernois, lorsqu'il répète avec une confiance redoublée, que sans assignats la France ne peut rien?

Qu'il me permette de lui rappeler que, loin d'avoir répété, je n'ai même jamais avancé que sans assignats la France ne puisse rien. J'ai dit seulement, & je le répète avec une confiance toujours plus redoublée, que la France ne pourra bientôt plus faire face à une guerre de conquêtes combinée avec le discrédit de ses assignats, ni au discrédit de ses assignats combiné avec le système de modération qui interdit de piller à mesure qu'on a besoin d'un maître.

Quoi ! me réplique-t-il, en perdant l'usage de ses assignats, la France perd-elle toute sa puissance ? De ce moment n'a-t-elle plus son sol, son climat, ses productions, son industrie, ses soldats, ses canons ?—On ne me persuadera point qu'elle perde ses richesses naturelles & ses forces physiques. &c. &c. &c.

S'il entend par-là cette population active qui mettrait à profit les dons du beau climat de la France, je crains bien que le fer de la guillotine, & de la guerre, n'en aient déjà fauché l'élite. Au surplus, quant aux moyens de soutenir cette guerre, la question ne consisterait pas seulement à savoir si la France n'a rien perdu de ses forces naturelles & physiques, mais à décider si ces forces, quelque intactes qu'on veuille les supposer encore, sont & seront plus longtemps à la disposition de son gouvernement belligérant. Jusqu'ici, je ne lui ai connu, pour en disposer, que la planche seconde des assignats, & l'on verra bientôt que cette planche même lui échappe dans son naufrage.

Il est difficile de se faire une idée des ressources inépuisables de l'antagoniste qui m'a attaqué. Croit-on l'avoir forcé à lever son camp ? C'est un Général habile qui n'avait fait mine de fortifier quelque temps un faible retranchement, que pour s'en ménager un autre inexpugnable, & derrière lequel il présente tout-à-coup une contenance cent fois plus imposante qu'avant sa retraite. Ecoutez-le.—N'âtons plus à soutenir, que si les assignats deviennent nuls, l'État en sera déchargé, & que ce qu'on veut faire envisager comme le principe de sa détresse sera

plutôt le principe de sa libération. C'était pour développer ce dernier principe que M. de Calonne avait réservé toutes ses forces. Il a découvert, par un calcul bien simple, que comme les 780 millions sterling dépensés par la France depuis le commencement de la Révolution ne représentent aujourd'hui que 3 millions £. 200,000 sterl. il s'ensuit que quatre campagnes de guerre, &c. &c. n'ont pas coûté à la France, le quart de ce que l'Angleterre dépense en une seule année de guerre.

Il faut que ce calcul ait quelque chose de bien spécieux, car plusieurs personnes en ont été ébranlées. Essayons de les rassurer.

D'abord, pour se faire une juste idée de ce que cette guerre a coûté à la France, il faudrait connaître les fonds énormes en numéraire, en vaisselle, en métaux, en bijoux de toute espèce, que son Gouvernement a dissipés après les avoir enlevés aux individus, aux compagnies de commerce, & aux églises. Ensuite, pour calculer ce qu'il a réellement dépensé en papier-monnaie, il faudrait avoir sous les yeux le tarif exact de la valeur des assignats contre l'espèce, ou contre les denrées, à chaque époque d'une nouvelle émission. Or, sans avoir toutes les pièces nécessaires pour un semblable dépouillement, je ne crains point d'avancer que la France a dépensé réellement pendant la guerre, & pour la guerre, deux fois plus que toutes les Puissances Coalisées ensemble; & je peux déjà citer en preuve l'aveu que vient de faire l'un des membres les plus éclairés du Conseil des Anciens, qui évalue à cinq milliards de valeur

métalliques, les 30 milliards d'assignats émis ou à émettre. (1) Consentons un moment à prendre ce calcul pour base : admettons que la France n'ait dépensé en assignats qu'une valeur correspondante à cinq milliards Tournois, soit 200 millions sterl. Supposons même que le Gouvernement Anglais ait dépensé de son côté 198 millions sterl. au moyen

(1) " Depuis la première émission des assignats," a dit *Le Cousteux*, le 3 Décembre, " à compter de l'époque où le Gouvernement s'en est servi pour acquitter les dépenses, on doit calculer qu'il a dépensé au moins un milliard de valeurs réelles par an. Cambon, dans son rapport du 3 Pluviose, an 3, dit à cette époque, que la révolution & la guerre avaient coûté 5 milliards 350 millions en sus des dépenses ordinaires, qu'il évalue à 700 millions par an. Ainsi, au commencement de l'année 1795, en consentant qu'il dût être fait la forte de réduction d'un tiers sur la somme annuelle, en raison de la perte sur les changes; ON AVAIT DÉPENSE PAR AN UN MILLIARD DE VALEURS RÉELLES; & certainement cette dépense n'a pas été moindre cette année. Le Gouvernement a commencé à acquitter toutes les dépenses en assignats en 1791. Ainsi, depuis 1791 jusqu'à la fin de 1795, on peut dire que les 30 milliards d'assignats, qui seront émis, représenteront une dépense réelle de 5 milliards; lesquels sont bien dus par la Nation aux vingt-quatre millions d'habitans qui la composent."

Voilà le compte le plus approximatif qu'on ait eu jusqu'à ce jour sur les dépenses de la République Française; & il est bien loin d'être exagéré, puisque les dépenses en valeurs métalliques n'y sont point comprises. Maintenant, pour établir la vraie proportion entre les fraix de la France & ceux de la Grande-Bretagne, il faut se rappeler que la guerre n'a coûté à cette dernière qu'un milliard & demi de livres Tournois, soit 60 millions sterl. empruntés depuis le 1^{er} Janvier 1793, jusqu'au 1^{er} Janvier 1796, pour pourvoir à toutes les dépenses extraordinaires, & même à celles de la campagne prochaine, savoir :

d'emprunts assis sur de nouveaux impôts ; tandis que la République Française trouvait le secret de pour

Emprunts faits depuis la guerre, y compris celui de Décembre 1795. £. 51,500,000

Billets de la marine fondés en 1794 & 1795. £. 3,536,000

Billets semblables déjà émis, mais non encore fondés, quoique les taxes le soient déjà, & qui seront vraisemblablement fondés pendant le cours de la session actuelle. £. 5,000,000

Total £. 60,036,000

On m'objectera sans doute, que quoiqu'on n'ait dépensé en réalité que ces sommes ; les deux premières n'en ont pas moins ajouté au *capital nominal* de l'ancienne dette une masse de £. 73,636,000.

J'en conviens ; mais l'unique moyen d'éclaircir la question entre le montant nominal & le montant réel de cette nouvelle dette, c'est de le calculer par le montant des nouveaux intérêts dont la nation se trouve chargée, & qui sont invariables. Or la totalité de ces intérêts, en y comprenant jusqu'aux frais de Commission payés à la Banque, s'élève à £. 2,609,571

Il est essentiel de mettre ici en ligne de compte ce qu'on a ajouté à ces intérêts, & par conséquent aux nouvelles taxes sur lesquelles ils se prélèvent, savoir, une somme équivalente à la centième partie du nouveau capital emprunté ; addition destinée à former un fond d'amortissement. £. 766,878

Les intérêts à fonder pour les 5 millions de la dette flottante, & l'excédent de 1 pour cent qu'on y ajoute invariablement, peuvent être estimés d'avance à £. 311,250

Totalité des intérêts de la nouvelle Dette, y compris le fond d'amortissement pour la liquider. £. 3,687,699

voir à tout avec de simples promesses de payer, appelées papier-monnaie, promesses à l'aide desquelles

Je dois inviter ici ceux des lecteurs étrangers qui étudieront ce tableau, à s'arrêter sur quatre observations importantes : — La 1^{re}, que par des arrangemens qui n'avaient jamais été adoptés jusqu'ici, la Grande Bretagne a pourvu dans la guerre actuelle aux intérêts des nouveaux emprunts à mesure qu'elle les a contractés ; puisqu'on voit que les 5 millions de la dette flottante se trouvent ci-dessus dans le tableau de la dette, aux intérêts de laquelle on a déjà pourvu par des taxes. Il n'en était pas de même lors de la dernière guerre, puisque les Ministres qui firent la paix eurent à pourvoir aux intérêts d'une dette flottante de £.27 millions sterl. — La 2^{de}, que ces nouveaux intérêts ne paraissent si disproportionnés au nouveau capital, que parce qu'environ la 12^e partie consiste en longues annuités, qui s'éteindront d'elles-mêmes dans 64 ans ; mais sur-tout parce que le Ministère a eu le courage d'ajouter à la masse de ces nouveaux intérêts, & par cela même à celle des nouvelles taxes, une somme correspondante à la centième partie du capital emprunté, excédent qui fournira de quoi éteindre la nouvelle dette dans l'espace de 40 années. La 3^e, que le fond d'amortissement de toute nouvelle dette doit être à l'avenir fondé de la même manière, & à mesure qu'elle se contractera. — La 4^e, que, tandis que ce même Ministère prépare ainsi l'extinction de la nouvelle dette, par ce nouveau fond d'amortissement, il n'en a pas moins continué à appliquer fidèlement l'ancien fond d'amortissement à la liquidation de l'ancienne dette, puisqu'on en a liquidé plus de 7,200,000 liv. sterl. depuis le commencement de la guerre.

C'est par ces arrangemens admirables, & religieusement suivis, que l'Angleterre, chose inouïe ! vient de voir augmenter son crédit en même temps que sa dette, & que l'Administration actuelle a réussi à emprunter pour les dépenses de cette 4^e année de guerre, à des intérêts moindres de 1 & 1/2 pour cent que ses prédécesseurs n'avaient payé pour l'emprunt de la 4^e année de la dernière guerre avec la France. En effet, si l'on prend en considération, non-seulement la différence de l'escompte, mais l'époque à laquelle commençaient à courir les intérêts, & sur-

tout

elle approvisionnait les armées, & acquittait les salaires de tous les agens.

tout la part qu'on accordait alors aux prêteurs sur le bénéfice des doteries; on verra que les intérêts de l'emprunt de 1778, c'est-à-dire de la première année de l'avant-dernière guerre avec la France, montèrent à

£. 4 19 8

Tandis que ceux de la quatrième & dernière année de cette même guerre s'élevèrent à

£. 6 0 0

En passant ensuite à la guerre présente; on verra que, malgré l'augmentation du capital de la dette, les intérêts des nouveaux emprunts ont été infiniment moindres, puisque ceux de l'emprunt de la première année ne se sont élevés qu'à

£. 4 3 4

Et ceux de l'emprunt de la quatrième année à

£. 4 14 0

Qu'auront dit ceux des Français qui avaient prophétisé le discrédit prochain & inévitable de la Grande-Bretagne, lorsqu'ils auront appris par les derniers papiers que sur la seule garantie de ce crédit, qu'ils appellent *paix*, le Gouvernement Britannique a pu se procurer la somme immense de 18 millions sterl. à un intérêt moindre que la maison de commerce réputée la plus solide n'aurait pu se procurer des capitaux? Qu'auront-ils dit en apprenant que M. Pitt a réussi à emprunter pour le public cette somme immense à $\frac{1}{16}$ pour cent d'intérêts de moins qu'il ne lui en aurait coûté, même avant la guerre, pour se procurer comme individu, la millième partie de cette somme, en offrant pour hypothèque une terre parfaitement libre? Que diraient-ils enfin, si se trouvant sur les lieux, ils connaissaient la nature du grief qu'on a élevé à cette occasion contre le Ministère; s'ils entendaient l'Opposition lui reprocher de n'avoir pas su profiter de l'empressement des prêteurs, & de la confiance que placent les riches dans le crédit de la nation, pour se procurer ces 18 millions à des conditions plus avantageuses encore?

Mais combien ne seraient-ils pas encore plus frappés de surprise, s'ils pouvaient voir par leurs propres yeux, que toutes les nou-

Où il faut renoncer aux premiers élémens du calcul, ou il faut convenir que, lorsqu'à l'échéance de pareilles promesses, l'administration qui les a signées, se libère en n'en acquittant que la 100^e partie ; le peuple qui les reçut, & qui, dans un accès prolongé de crédulité, avait ainsi livré à crédit ses denrées, ses productions, & tant de services dont la banqueroute lui enlève à jamais le rembour ; — ce peuple, dis-je,

velles taxes qui s'élèvent à plus de $3\frac{1}{2}$ millions sterl. n'ont suscité aucune clameur, & qu'elles ont pu être assises de manière à porter presque exclusivement sur les classes riches ou aisées ? Que dis-je ! On fait déjà que sur le nouveau subside que ces classes viennent de fournir au Gouvernement il se propose d'appliquer environ 1 million sterl. en primes sur les bleds étrangers, afin de faire baisser le prix du pain. Je n'ai pas besoin de faire observer que comme ce million se répartira avec une parfaite égalité numérique entre tous les individus du Royaume, & qu'il est exclusivement fourni par les contribuables en raison de leurs facultés ; dès que tous les consommateurs en profitent, on ne peut l'envisager que comme un sacrifice fait à la classe du pauvre par les classes aisées.

Que les Français méditent sur ce nouvel exemple des ressources de la Grande Bretagne ; & qu'ils se demandent si c'est en épuisant ses ressources qu'ils l'amèneront à désertir lâchement la cause de ses Alliés dépouillés & la sienne propre. Mais sur toutes choses que leur *Directoire suprême* fasse démentir, s'il le peut, tous ces faits authentiques avant d'entretenir ses compatriotes de l'impuissance de la Coalition. Voici comment s'exprime à ce sujet le dernier journal du *Rédacteur*, papier officiel qui est exclusivement sous les ordres du Pouvoir Exécutif, & qui répond à la Gazette de la Cour sous l'ancien régime. *L'état de détresse des Puissances de l'Italie ; L'ÉPUISEMENT DES FINANCES MEME DE L'ANGLETERRE ; tout concourt à nous faire espérer qu'il ne nous suffit plus que de prendre une attitude ferme & respectable, & de nous préparer vigoureusement à la guerre par un dernier effort, pour obtenir bientôt, par la paix, L'INDEMNITÉ de tous nos sacrifices.*

aura fait précisément les mêmes sacrifices qu'auront fait les adversaires, en accordant à leur administration, à diverses époques, un subside de 198 millions sterl. que celle-ci reverfait parmi les contribuables en payant comptant tous ses approvisionnements, & tous leurs salaires. Je soutiens, qu'en pareil cas, les sacrifices réels des deux peuples belligérans auront été arithmétiquement les mêmes, & qu'il n'y aura entr'eux qu'une seule & unique différence; c'est que l'un des deux se trouvera avoir fait les fraix de la guerre *par corvée*, tandis que l'autre aura fait les mêmes fraix *à prix d'argent*.

Mais, si sous ce premier rapport les sacrifices paraissent avoir été les mêmes, leur différence est incommensurable sous le rapport le plus important pour les destinées futures des deux nations. Chez celle où cet énorme subside se sera levé graduellement, à l'aide d'impôts assis avec réflexion, & répartis en raison des facultés, ces impôts auront diminué, mais non épuisé le revenu des contribuables; & ces derniers, en acquittant les nouvelles taxes, ne feront en quelque manière que se payer à eux-mêmes les intérêts des 198 millions sterl. qu'ils prêteront à leur Gouvernement. Chez l'autre Nation, où le subside tout entier aura été extorqué subitement, à la fois, & à l'aide de la banqueroute du papier-monnaie; tous les fraix de la guerre se trouveront répartis au hasard, & sans égard aux facultés relatives de ceux entre les mains de qui se trouvera le papier au moment de sa démonétisation. Là, tel individu pauvre & crédule, qui aura toute sa petite fortune en porte-

feuille, se verra tout-à-coup réduit à la dernière misère ; tandis que tel autre contribuable, fort riche en fonda de terre, & qui s'était constamment défié du papier-monnaie, ne se sentira pas même atteint, pour ainsi dire, par le décret qui aura ruiné de fond en comble toutes les familles qui n'auront point pu suivre son exemple. Ce funeste décret ne renversera pas seulement toutes les proportions des fortunes ; il arrêtera soudainement dans leur cours toutes les entreprises d'industrie. En décrétant ainsi sa propre banqueroute, cette aveugle Administration aura cru se libérer de l'engagement d'acquitter les folles dépenses du passé ; mais l'énorme déficit des contributions présentes, ne tardera pas à la plonger dans l'impossibilité absolue de pourvoir aux dépenses indispensables de l'avenir. Elle aura ruiné, pour un siècle peut-être, le peuple même dont l'aisance faisait son unique soutien. En vain essayera-t-elle de lui persuader que la démonétisation du papier-monnaie ne lui enlève que des *richesses artificielles* ; les classes ruinées lui demanderont avec fureur si elles ne lui aient pas délivré toutes leurs *richesses réelles* contre ces prétendues *richesses artificielles* ? elles lui prouveront que cette banqueroute a tari jusques dans leur source les moyens même de réparer les désastres de la guerre.

Mais que sera-ce si cette source se trouvait desséchée avant même qu'une guerre aussi désastreuse fût terminée ; avant qu'on connût les conditions auxquelles l'ennemi sera disposé à y mettre un terme ? Que sera-ce sur-tout, quand ce malheureux peuple s'apercevra que dans le rêve d'opulence inta-

rissable où l'avaient plongé ses Chefs, il a tellement méprisé le signe représentatif de richesses adopté par les autres nations, qu'il a laissé couler presque tout son numéraire chez elles ? Que sera-ce enfin, lorsque, pour reprendre son équilibre monétaire, & son rang politique parmi ses voisins, ce peuple, complètement ruiné au-dedans, se verra encore condamné à des efforts continus & surnaturels, pour repomper lentement son numéraire du dehors ? Alors, mais alors seulement, ce peuple crédule ouvrira les yeux ; (1) il maudira les imposteurs qui

(1) Il y a dans l'excellent ouvrage de M. Necker sur *l'administration des finances de France*, un exemple qu'il présente comme hypothèse, mais dont les Français ne tarderont guère à se faire eux-mêmes la triste application.

Il suppose d'abord un pays égal à la France, ignoré jusques-là du reste du monde, & dont dix mille marcs d'argent composeraient tout le numéraire.

Par une seconde supposition, il rapproche tout-à-coup de notre Continent ce pays inconnu, & qui, avec si peu d'or & d'argent, n'était pas moins heureux & florissant ; & il dit : *Mis bientôt dans les combinaisons politiques, ses voisins étudieront sa faiblesse, & chercheront à en profiter : ils appercevront, que, dénué d'or & d'argent, ce nouvel Etat ne pourra de long-temps soutenir aucune armée hors de ses frontières : ils iront plus loin, & ils calculeront que dans un pays où la rareté des espèces entretient à très-bas prix tous les biens de la vie, l'on peut, avec une petite somme d'argent, y rassembler des provisions, y établir des magasins, y corrompre, s'il le faut, les généraux, les soldats, les ministres, & joindre, en un mot, à la force militaire, tous les autres moyens de conquête.*

En citant cet exemple, qui me paraît singulièrement applicable aux circonstances où va se trouver la France, je ne prétends point adopter les opinions que M. Necker avance dans ce même Cha-

ont pu le séduire, en lui faisant croire qu'ils le conduiraient à la liberté sur les ruines de toutes les propriétés. Il les appellera à un compte terrible pour l'avoir entraîné à une guerre de conquêtes. Que nous importe, leur criera-t-il, si vous n'avez dépensé que la même somme que nos ennemis ? Ils ont eu soin de ne faire la guerre que sur leurs revenus ; & vous, vous avez trouvé le funeste secret de la faire avec nos capitaux. En nous paralysant, vous vous êtes paralyssés vous-mêmes.

Tel fera, que dis-je ! tel est déjà pour la République Française, l'effet de la dépréciation de ses assignats, & de leur inévitable anéantissement. C'est à ses malheureux citoyens que j'en appelle. Qu'ils prononcent eux-mêmes s'il est vrai, comme M. de Calonne *n'hésite point à le soutenir*, que l'anéantissement des assignats *qu'on veut*, dit-il, *faire envisager comme le principe de la détresse de l'Etat*, SERA PLUTÔT LE PRINCIPE DE SA LIBÉRATION. Ou qu'ils déclarent, s'il n'est pas bien plus vrai, comme le Rapporteur du Conseil des Anciens vient de le leur révéler le 3^e Décembre, que *le discrédit des assignats est la plaie la plus profonde, la seule plaie de la Ré-*

pitre, où il envisage l'introduction & l'accroissement annuel de l'or & de l'argent comme l'un des objets les plus importants de l'économie politique. Je suis tous les jours plus convaincu, au contraire, que la richesse relative de deux nations consiste infiniment moins dans la masse des métaux précieux qu'elles accumulent & possèdent, que dans les autres moyens qu'elles ont en réserve d'appeler ces métaux à leur secours, & de les commander au besoin.

publique, celle qui appelle toute l'attention du Législateur, toute l'activité du Gouvernement, toute l'inquiétude, tout l'intérêt des citoyens. . . & qu'enfin le terme de ce discrédit pourrait devenir le terme futur de sa liberté & de son existence politique.

Je m'en réfère exclusivement à ce rapport précieux (1), & à ceux qui le suivront bientôt, pour

(1) Le tableau que ce même Rapporteur a ajouté sur l'état actuel de la France, ne réalise déjà que trop celui que je viens d'en tracer pour l'avenir ; puisqu'après avoir avoué qu'on ne peut pas calculer qu'il existe plus de 300 millions de numéraire en circulation, il procède ainsi : " Sans doute le temps ramènera le numéraire, mais il ne le ramènera qu'avec les efforts de notre industrie, & notre industrie sera long-temps sans vigueur & sans mouvement.—Si le numéraire manque à la circulation, les contributions directes & indirectes tomberont. Au lieu de les relever au taux où elles étaient fixées, il faut que vous les réduisiez peut-être de moitié. Donc, si vous exigez la contribution sur le pied de 1790, vous anéantirez l'agriculture, qui ne paraît en effet prospérer que parce que, d'un côté, les contributions sont nulles, & que de l'autre les prix des baux sont réduits à rien. Où il n'y a ni circulation ni industrie, il ne peut y avoir accumulation de capitaux. S'il n'y a pas accumulation de capitaux, il n'y a ni placemens à attendre, ni entreprises à former.—Et c'est dans un pareil état de choses, ajouta l'orateur, qu'on croirait pouvoir obtenir des compagnies de commerce non encore formées ? "

D'après cet extrait, les lecteurs ne s'attendent guères que ce nouveau rapport est, comme tous les précédens, un alliage informe des principes les plus raisonnables & des applications les plus absurdes. Qui croirait par exemple qu'après avoir conjuré ses Collègues, de ne pas se livrer à une impulsion irrésistible, & de ne point abandonner au hasard les destinées de la France, le Rapporteur ait ajouté à ces conseils de la sagesse les paroles suivantes :—

décider la controverse que l'auteur du *Tableau de l'Europe* a jugé à propos d'élever avec moi. J'aime

“ La destinée de la République n'est pas d'être toujours dirigée
 “ par de froids calculs, & sauvée par de laborieuses conceptions.
 “ Il est, s'écrit-il, des inspirations soudaines qui ébranlent forte-
 “ ment les imaginations, tourmentent les cœurs du besoin de se
 “ répandre, de déployer leur énergie, & reculent par elles les bornes
 “ du possible.”

Pour comprendre ce morceau lyrique, il faut savoir que le Conseil des Anciens a choisi pour scrutateur de ses finances, le Député *Le Brun*, le poète le plus distingué de la République. Dès-lors, on trouvera moins étonnant que, ne pouvant sauver les finances par des froids calculs & de laborieuses conceptions, il ait invoqué à son secours ce que les poètes appellent des inspirations soudaines qui ébranlent fortement les imaginations.

Reste à savoir si ce mouvement de verve du Poète, réussira à reculer pour la France, ce qu'il appelle comme financier, les bornes du possible. En attendant, il peut se vanter d'avoir élevé le Directoire à la hauteur de son style ; puisque, dans le message que celui-ci adressa aux deux Conseils trois jours après, ce Directoire invoque quelque ressource inattendue qui sorte pour ainsi dire avec la rapidité de l'éclair du génie de la liberté.

Si l'on veut juger à quel point le Génie de la Liberté, & sur-tout le Génie de la Poésie, ont réussi à inspirer les membres du Directoire suprême, il n'est pas indifférent de jeter les yeux sur les passages suivans de l'instruction solennelle qu'ils viennent d'adresser aux Commissaires Nationaux.

Marqués au front comme le premier homicide, les Emigrés sont, comme lui, condamnés à errer sans cesse : maudits comme lui, dans le monde entier, vagabonds comme lui, ils ne reposeront que dans le tombeau . . .

Pour écraser le Royalisme & l'anarchie, pour détruire l'agiotage, pour rendre à la nation sa physionomie, à la révolution sa moralité ; pour rappeler la confiance, & ramener l'abondance ; pour éteindre le volcan de la Vendée ; pour terminer cette guerre funeste qui menaçait

à croire qu'il a des occupations trop variées pour prolonger davantage un polémique hebdomadaire dans ces papiers publics dont il parle avec tant de mépris. Mais comme mes habitudes & mes goûts m'éloignent également de ce genre contentieux ; j'espère qu'il ne me cherchera aucun autre motif, si je décline à l'avenir une lutte si disproportionnée. Il comprendra aisément que plus je me croyais sûr de l'exactitude de mes calculs sur l'épuisement de la République Française, plus j'ai dû m'attacher à les défendre, au moins une fois, contre le financier le plus consommé dont sa patrie s'honore. La facilité de son style, l'élégance & le coloris qu'il fait répandre sur cette matière aride, seront pour moi un avertissement con-

de dépeupler l'Europe, une seule chose suffit ; C'EST DE VOULOIR SINCÈREMENT, FORTEMENT, UNIQUEMENT— Cette volonté, quand vous en serez ENIVRÉS, vous la ferez passer dans l'âme des administrés.

En vain l'Univers s'armerait tout entier contre la République : la République triomphera de l'Anglais, de l'Autrichien, elle triomphera de l'Univers.

Agents du Gouvernement, jurez en notre nom, qu'avant qu'un Roi puisse rentrer en France, Paris imiterait Sagunto ; & la France entière deviendrait une Vendée Républicaine . . . Nous avons traversé des fleuves de sang pour arriver à la République ; il faudrait traverser un mer de sang pour retourner à la Royauté.

Croyez-vous que la dent dévorante des Royalistes & des Rois vous épargnerait ?—SI VOUS N'AVEZ PAS FAIT LA RÉVOLUTION, VOUS L'AVEZ LAISSÉ FAIRE. Cet argument terrible serait votre arrêt de mort.

Cette instruction politico-pastorale est signée Rewbell, Président ; & l'on voit qu'il aurait fort bien eu le droit d'ajouter—du Directoire de la langue & de l'éloquence de la République Française.

tinuel de ne plus lui opposer une pesante & sèche discussion. Je me souviens d'ailleurs comment il triompha d'un adversaire, qui ne fut lui alléguer que des faits ; & je n'oublierai jamais l'éclat avec lequel il opposa ce qu'il appelait une *large économie*, à l'étroite sévérité d'un banquier de Genève. Je ne sais si, pour la peine qu'il prend à supposer des ressources inépuisables aux nouveaux Législateurs Français, ceux-ci n'auront point la gratitude de décréter que, *dans aucun temps, il ne cessa de bien mériter de la République* : mais quoique je ne prétende point insinuer qu'il aspire à cette nouvelle couronne, je prévois que les biographes futurs seront embarrassés à expliquer quelques circonstances de sa carrière politique. " L'une des bizarres destinées de ce Ministre d'Etat, diront-ils, fut d'avoir ouvert la révolution, en révélant aux Notables, qu'ils ne devaient point se laisser abuser par la prospérité apparente de l'Empire Français ; & que cet Empire était prêt à s'écrouler sans quelque secours extraordinaire, puisque ses revenus ne pouvaient point suffire aux dépenses ordinaires de paix. Victime de la Révolution qu'entraîna cet aveu, il reparut sur la scène au moment où les auteurs de cette Révolution s'écriaient qu'elle allait *périr par les finances*. Au moment où la France, devenue République, n'avait plus ni commerce, ni manufactures, ni revenus, ni numéraire, il annonça hautement aux ennemis de cette République qu'elle ne s'écroulerait point par les finances ; que, bien que ses ressources parussent épuisées, elles étaient inépuisables ; & qu'elles pouvaient suffire non-seulement
aux

aux dépenses ordinaires de paix, mais aux dépenses extraordinaires d'une guerre générale. Etrange disposition d'avoir montré tant de terreur en 1787, & tant de confiance en 1795 !"

J'ai prouvé jusqu'ici mes assertions par des faits : je vais suivre la même méthode.

Dans mon écrit *sur les assignats* j'avais avancé, que leur valeur *baisserais de 50 pour cent tous les deux mois*. C'était vers la fin de Mars que je calculais leur dépréciation progressive ; & à cette époque, ils valaient encore 10 pour cent contre l'espèce. D'après mon calcul, ils ne devaient donc valoir que 5 pour cent à la fin de Mai, 2½ pour cent à la fin de Juillet, 1¼ à la fin de Septembre, & $\frac{3}{4}$ à la fin de Novembre. Je me suis trompé de trois jours, je l'avoue ; car ce n'a été que le 3 Décembre (1) que les assignats ont été réduits précisément à $\frac{3}{4}$ pour cent.

J'avais ensuite annoncé qu'à la fin de l'année il y aurait en circulation *une nouvelle masse d'environ 5 milliards*, outre les 12 milliards qui circulaient vers la fin de Juin : ici mon erreur a été plus grande ; puisqu'au 13 Novembre, époque où la Commission du Conseil des 500 a fait son rapport, il y avait environ 29½ milliards d'émis depuis l'origine des assignats ; sur quoi, il n'est pas indifférent d'observer, que du 1^{er} Septembre 1790, jusqu'au 1^{er} Septembre 1793, on en avait émis 6 milliards ; dans les 16 mois qui sui-

(1) C'est ce jour-là que Lalande-Ladebat a dit, dans le Conseil des Anciens : — *L'homme qui reçoit aujourd'hui dix millions à la Trésorerie Nationale, ne reçoit réellement au change actuel de cinq huitièmes pour cent qu'soixante-deux mille cinq cent livres.*

virent on n'en a émis que 3 $\frac{1}{2}$ milliards, & que tout le surplus a été émis & dépensé pendant l'année 1795 (1).

(1) Il n'est pas inutile d'observer que cette masse énorme n'a point suffi à toutes les dépenses du Gouvernement ; car j'apprends par les derniers rapports, qu'il a émis en même temps des *bons aux porteurs*. Au surplus, la France doit au fameux Cambon une découverte bien plus importante encore. A peine la Convention l'eut-elle libéré de ses fers avec la foule des autres Terroristes, que, pour premier usage de sa liberté, il a eu l'ingratitude de révéler le grand secret des financiers qui lui avaient succédé. C'est aux Rédacteurs des Papiers publics, qu'il s'est adressé directement pour se plaindre, de ce que depuis son administration on créait & émettait de nouveaux assignats sans en parler à la Convention ; mais sur toutes choses, de ce qu'on avait créé une NOUVELLE MONNAIE en se servant des inscriptions sur le Grand Livre. Et certes il était bien en droit d'annoncer aux rentiers, comme il le fit, que cette mesure devait les inquiéter, s'il est vrai, comme il l'a affirmé, qu'on ne connaisse point le montant de cette somme considérable dépensée en INSCRIPTIONS ; c'est-à-dire Intérêts, comme intérêts dus par le Gouvernement, pour un capital qu'il n'a jamais reçu.

Le nouveau Corps Législatif, en affectant de tout révéler, & en reconnaissant que depuis le mois de Septembre 1794, jusqu'en Octobre 1795, on a émis 19 milliards & demi d'assignats, n'a point jugé à propos de se faire indiquer le montant des inscriptions dont parle Cambon : cependant cela aurait été d'autant plus indispensable pour connaître l'état de la dette, & celui des dépenses, que chaque fois qu'on aura inscrit 30 millions d'intérêts sur le Grand Livre, cette dépense, indépendante du papier-monnaie, aura correspondu à une émission d'un milliard d'assignats.

Dans son rapport du 13 Novembre, Eschassériaux, après avoir gardé sur l'accroissement des intérêts de la dette, sur leur montant, & sur celui des inscriptions au Grand Livre, un mystère non moins profond que sur le revenu des biens nationaux, ne s'en est pas moins écrié avec effronterie dans le Conseil des 500. — *Voilà, Citoyens, ce bilan que l'on a si souvent demandé, & sur lequel la France avait fixé depuis long-temps tant d'incertitudes !*

J'annonçai encore que, si je me livrais à mes calculs, j'avais lieu de présumer que l'émission du mois de Décembre s'élèverait seule à 9 milliards. — Je ne fais pour-quoi j'avais ajouté que je ne regardais point un pareil événement comme possible ; si je me suis trompé, ce n'a été que pour avoir pu douter de cette possibilité ; puisqu'au commencement de ce même mois de Décembre le Ministre des Finances vient de déclarer à la France que cent millions d'assignats par jour n'ont pas jusqu'ici suffi au tiers des besoins ; ce qui porte les besoins de ce mois à 9 milliards & 1/2 ; encore le Ministre a-t-il avoué que cela ne suffisait pas ; & nous venons d'apprendre que les besoins du mois suivant exigeront 22 milliards.

J'avais dit que les cinq moyens adoptés par la Convention pour arrêter la dépréciation de son papier, & pour le repomper, seraient non moins insuffisants qu'ils étaient injustes, & qu'elle serait forcée d'y renoncer. — Tous ces moyens ont été successivement abandonnés.

J'avais dit de même que leur adoption momentanée ne ferait qu'accélérer la crise qu'on cherchait à éviter ; que cette crise arrivait à grands pas, parce que d'émissions en émissions il ne serait bientôt plus possible d'en faire de nouvelles, & que la valeur des assignats ne suffirait pas long-temps aux salaires de leurs vérificateurs, & aux frais de leur fabrication. J'aurais sans doute rencontré plus juste, si j'avais osé dire ce que je soupçonnais, savoir, que cette fabrication serait suspendue par le défaut de papier pour imprimer des assignats en proportion des besoins. C'est-là cependant ce que Dubois Crancé a

révélé, vers la fin d'Octobre, en publiant que le Gouvernement avait été sur le point de faire banqueroute par le défaut de papier à fabriquer en quantité suffisante pour le service (1). Et cet aveu s'accorde bien avec celui qu'a fait le Ministre des Finances cinq semaines après, en informant le Directoire que la connaissance que l'on a d'une nouvelle papèterie destinée à multiplier les assignats, produisait à la bourse les effets les plus funestes.

Enfin, j'ai osé pronostiquer qu'avec l'anéantissement de la monnaie Révolutionnaire s'évanouira le dernier charme de la Révolution pour ceux qu'elle avait enivrés, qu'elle fait combattre & qu'elle soudoie ; — que, comme le Gouvernement ne pourra découvrir aucun moyen pour salarier ses nombreuses armées, elles se dissoudront, faute de paie ; que le cri du malheureux peuple Français forcera inévitablement les Chefs à acheter la paix par le sacrifice absolu de toutes leurs conquêtes ; & que, pour les amener à ce sacrifice, l'Angleterre n'aura qu'à repousser toute négociation, dont cette offre ne serait pas la base.

(1) Ce que Dabois Crancé n'a point révélé, & que je tiens d'une personne digne de foi ; c'est qu'à l'époque dont il est question, à défaut de papier on se trouva réduit à se servir de mouffelines ; que dans plusieurs villes, telles que Rheims & Nancy, le peuple a refusé de recevoir en échanges, soit papier, soit mouffelines ; & qu'enfin la défiance des habitants des campagnes a été peu à peu portée à son comble, puisque Giraud s'est plaint le 24 Octobre de ce que les agriculteurs refusaient d'accepter des assignats, en répondant qu'ils en prendraient si leurs chevaux en mangeaient.

Je ne saurais mieux appuyer ces pronostics qu'en reprenant le journal des opérations financières de la Convention au 6 Septembre, époque où j'en ai laissé l'historique.

Dès le 20 Octobre, Vernier présenta sur les finances un nouveau rapport, dans lequel il se plaignit, comme tous les devanciers, de ce que jusqu'alors on avait pris la chimère pour la réalité. Il fit plus cependant, il offrit enfin au Corps politique une guérison plus lente, mais infailible. — Les défiances, les troubles qui nous ont débilités sont, dit-il, la seule cause du discrédit dont on se plaint, & elle cessera avec le rétablissement de l'ordre, de la paix, & un bon Gouvernement (1).

Après avoir renvoyé à cette grande époque le retour du crédit, il présenta sur le discrédit des assignats la même espèce de consolation que M. de Calonne a si bien développée. Il observa que 450 millions en

(1) Terminer la guerre au-dehors par une paix prompte & solide : voilà sans doute, comme le reconnaît Vernier, le premier, & même l'unique moyen de rendre aux assignats un crédit quelconque. Cependant le Député Chapelain vient d'en indiquer un autre, qui, bien qu'il paraîtra nouveau, ne me semblerait ni moins urgent ni moins efficace. — “ Terminer la guerre civile,” a-t-il dit le 5 Novembre ; “ cette opération est la plus certaine pour rappeler la confiance au papier. En détruisant Charette, nous rapprocherons l'assignat du pair.”

Ce Chapelain, député de la Vendée, n'hésita point à accuser la Convention de cette guerre désastreuse, qui, à l'entendre, avait suivi les phases d'un Gouvernement tantôt furibond, & tantôt indolent, tantôt aveugle exterminateur de tout le monde, & tantôt humain, mais faible & trompé par des brigands. Ce portrait, fait d'après nature, est assez piquant.

numéraire suffiraient pour les éteindre. Cependant, comme il ne savait où les trouver pour le présent, il en assura le remboursement futur sur les biens nationaux tant de la France, que de la Belgique & de St. Domingue, qu'il évalua à dix milliards en espèces. Ainsi, ajouta-t-il, si l'on ne porte la masse des assignats qu'à 20 milliards, comme on l'espère, les porteurs auront entre leurs mains LA MOITIÉ de leur valeur nominale.

Que d'illusions ont été détruites pendant le cours de la dernière campagne ! Toute mensongère qu'est cette nouvelle estimation, quel triste rapprochement n'offre-t-elle pas avec ce qu'avait dit *Jobannet* dix mois auparavant ; lorsque, sans parler des biens de la Belgique & de St. Domingue, il certifia que la valeur des Domaines Nationaux était double de la valeur nominale des assignats ! On se rappelle comment il s'était fait couvrir des applaudissemens de la Convention, en demandant à l'univers : *Jamais papier-monnaie a-t-il porté sur une base aussi solide !*

Il n'est pas indifférent d'indiquer ici que le rapport de Vernier sur l'immense augmentation du gage des assignats avait été précédé d'une observation de son Collègue *Louchet*, qui en avait détruit les bons effets six jours à l'avance. *Quoi !* avait-il dit dans un mouvement involontaire de surprise & de dépit, — la réunion des pays conquis jusqu'au Rhin assure un nouveau gage, un gage immense à nos assignats, & leur discrédit augmente plus que jamais !

Il est vrai, que de peur que l'augmentation de ce discrédit ne replongeât l'Assemblée dans ses premières

alarmes, Garnier avait essayé de remonter le courage ébranlé de ses collègues, en leur disant le 22 Octobre : *Nous seuls triompherons ; nous serons les dominateurs de la terre pour le bonheur du monde.*

Mais deux jours après ces jactances de Garnier, & les impostures que venait de débiter Vernier sur l'immensité du gage des assignats, on n'entendit plus que des cris de consternation sur l'impossibilité de prévenir une famine, à moins de trouver des fonds pour acheter des grains au-dehors. *La misère du peuple est à son comble, s'écria Roux ; il est dans votre cœur de la soulager.* Hardy ne craignit point d'appuyer cette assertion, en révélant un trait qui fait frémir. *Les départemens n'ont point de pain, s'écriait-il ; & il y a quinze jours que Rouen n'en a pas une bouchée.* Marec se leva pour justifier l'administration, en annonçant qu'elle avait acheté dix millions de quintaux de grains dans le Nord, & qu'ils seraient déjà entrés dans les ports Français, si les Etats de Hollande eussent acquitté les inscriptions tirées sur eux au terme du traité.

Etrange endurcissement de ces Législateurs ! Ils annoncent enfin à leurs ennemis qu'ils sont convaincus depuis très long-temps que la Contre-révolution se fera par le renchérissement effrayant de toutes les denrées (1) : ils publient qu'ils se trouvent déjà dans les serres de la famine (2). Cependant, loin de travailler à s'en

(1) Hardy, le 24 Octobre 1795.

(2) Ces aveux imprudens ont déjà été répétés sous mille formes dans les deux nouveaux Conseils Législatifs. Dès le 13

délivrer, en traitant avec leurs ennemis, ils vont s'acharner à poursuivre la guerre qui l'accélère; & nomment une Commission pour leur indiquer les moyens de la continuer sans relâche!

Ces Commissaires n'eurent besoin que de quelques heures pour découvrir les nouveaux moyens qu'on leur demandait: se réunissant à envisager la résurrection du maximum comme la grande ressource de salut, ils proposèrent sans balancer que le prix de tous les salaires, denrées & marchandises de première nécessité, toutes productions territoriales ou industrielles, ou importées par la voie du commerce, fût fixé à une valeur décuple de celle que ces objets avaient en Septembre 1790.

Novembre, Le Cointre a annoncé que, si l'on ne prenait pas des mesures puissantes & vigoureuses, la République périrait infailliblement par les subsistances.

Ainsi tous les grands médecins de cette République naissante se réunissent pour la déclarer atteinte d'une maladie mortelle. Ils ne diffèrent que sur le nom qu'on devrait lui donner. Le Cointre l'appelle *défaute de subsistances*; on verra bientôt que Rayball la nomme *désertion des défenseurs de la patrie*: mais tandis que le gros de la foule l'appelle *désorganisation des finances*, le plus expert, Colombel, atteste que le siège du mal est dans l'opinion publique, qui, à l'entendre, est tellement dépravée, que c'est un deshonneur dans quelques départemens de se dire RÉPUBLICAIN. Au reste, peu importe le nom qu'il convient de lui donner: ce dont il s'agit, c'est de découvrir la cause du mal; or je n'hésite point à l'attribuer au régime Républicain. J'affirme que ce n'est qu'en y renonçant le plus promptement possible, qu'on mettra ce corps politique à l'abri des excès qui le minent, & qu'on pourra lui rendre peu à peu une constitution vigoureuse.

Ce nouveau maximum allait passer par acclamation, lorsque *Loiseau* réussit à l'écarter le 25 Octobre ; bien moins, il est vrai, par la considération de ce qu'il aurait de désastreux, qu'en démontrant que toute loi pareille était désormais inexécutable. — *Ne vous a-t-on pas dit à cette barre, s'écria-t-il, que pour que le maximum fût exécuté, il faudrait établir une guillotine à la porte de chaque marchand ? Giraud* appuya cette déclaration en ajoutant : *Ne savez-vous pas tous, Citoyens, que dans le même moment où, à l'aide des Comités Révolutionnaires, des armées Révolutionnaires, & des tribunaux Révolutionnaires, on faisait exécuter le maximum par quelques individus, le Gouvernement faisait acheter au-dessus du maximum ? N'étiez-vous pas tous obligés, sous peine de mourir de faim, de violer vous-mêmes la loi que vous aviez faite ? Je ne vous dirai qu'un mot : sans maximum vous payerez tout fort cher, & avec le maximum vous mourrez de faim.*

Il me semble en effet qu'il y a dans ce seul mot, de quoi rassurer pour long-temps la France, sinon contre toute tentative en faveur du Maximum, du moins contre la possibilité de l'exécuter. Non content d'avoir démontré cette impossibilité, *Giraud* alla bien plus loin : *Je ne crains pas de le dire, s'écria-t-il, si la Contre-Révolution est possible, le décret proposé par la Commission des Cinq l'opérerait.*

Ainsi placée dans l'inévitable alternative d'opérer la Contre-Révolution en remédiant au désordre des finances, ou de la voir s'opérer d'elle-même par le seul effet de ce désordre, si l'on n'y remédiait pas, la Convention déconcertée résolut de suppléer au maxi-

mum en décrétant, pour l'année 1795, une *taxe extraordinaire de guerre de 20 liv. en assignats pour chaque 20 sols de contribution foncière*. Ce fut le Député Hardy qui lui arracha ce décret, pour ainsi dire, de vive force, en lui rappelant qu'il *s'agissait d'assurer au Gouvernement de quoi faire les fraix de la campagne prochaine*.

Maintenant, si l'on veut apprécier ce qu'elle pouvait s'en promettre pour *les fraix de la campagne prochaine*, il suffira d'observer ; 1^o, que si ce subside n'avait pas été abandonné peu après, & qu'il eût fait rentrer, comme on s'en flattait, huit milliards en assignats, ces huit milliards auraient à peine suffi aux dépenses du mois de Novembre ; 2^o, que, bien loin que cette taxe, en apparence si rigoureuse, méritât le nom de *taxe extraordinaire de guerre* qu'on lui donnait, elle n'eût produit que les quatre cinquièmes de la taxe ordinaire de paix, puisque, vû la dépréciation des assignats, il aurait fallu non-seulement vingtupler, mais centupler la contribution foncière de 1795, pour la rendre égale à la contribution de paix de 1790.

Telle est la dernière & brillante opération de finances, par laquelle la Convention, après avoir assuré *les fonds de la campagne prochaine*, a terminé la longue session que le Député Louvet appelle une *session immortelle* ; Et qui s'offre à l'historien, dit-il, avec raison, comme *l'un des plus grands sujets qui puissent être traités pour l'instruction des peuples à venir*.

Voyons maintenant si le nouveau Corps Législatif aura réussi à surpasser ses *immortels* prédécesseurs dans la carrière des finances.

Et d'abord il faut lui rendre une justice qui lui est due : c'est que les premières voix qui s'y sont fait entendre ont poussé des cris de détresse sur l'état où l'on lui remettait les finances, & sur la dépréciation toujours croissante des assignats. *Les circonstances qui vous environnent ne vous permettent pas une dangereuse sécurité*, s'est écrié Bourdon de l'Oise, dès le 31 Octobre, & avant même qu'on procédât à l'élection des membres du Directoire : — *Les Royalistes n'ont plus qu'une ressource ; c'est d'anéantir entièrement le crédit de notre papier-monnaie, & tous leurs efforts tendent à ce but. Ce matin l'agiotage est parvenu à faire monter le louis à 4200 liv.*

Le *Moniteur*, qui rend compte de cette triste ouverture des débats du Conseil des 500, reconnaît qu'à cette nouvelle désespérante ce Conseil témoigna son indignation. Bourdon de l'Oise en profita en homme d'état pour la faire tomber sur les dernières mesures extraordinaires qu'on n'avait point eu le temps de réfléchir, & qui rédigées, avec précipitation, n'ont fait, dit-il, que servir les agioteurs & déprécier davantage la monnaie républicaine. Il faut, ajouta-t-il, ouvrir sur l'état des finances une discussion franche & décisive. A ce tocsin d'alarmes la nouvelle Législature se hâta de nommer une Commission des finances ; & après avoir eu le plus grand soin d'en écarter tous les empiriques, qui jusqu'alors les avaient désorganisées, on la chargea d'examiner la nouvelle taxe extraordinaire, dont on décréta provisoirement la suspension. C'est dans cette séance, fameuse par les aveux qui s'y firent, que Dubois Crancé lui-même, comme pour donner le

premier exemple de sacrifier tout amour-propre sur l'autel de la patrie, demanda l'examen de la taxe en nature dont il était l'auteur. Toutes ces propositions furent adoptées aussitôt que proposées ; & Baudin y mit le sceau de la sagesse, en faisant décréter en outre que la nouvelle Commission des Finances ne pourrait faire son rapport qu'en Comité Secret. (1)

Cette Commission s'est fait un devoir d'employer treize jours entiers à ce grand travail ; & malgré les cris d'urgence qui s'élevaient de toutes parts, le Conseil des 500 a mis presque la même lenteur pour l'étudier & le perfectionner. Tous Français instruits en finance, & même, dit-on, plusieurs étrangers, avaient été préalablement invités à porter le tribut de leur génie aux nouveaux Commissaires ; & le plan régénérateur, après avoir été profondément médité dans le calme du cabinet, a été enfin communiqué le 19 Novembre au Conseil des 500, puis à toute la Nation Française, afin de la rassurer

(1) Toute prudente qu'était cette précaution, elle paraît ne leur avoir pas moins nuï que la publicité des précédens débats n'avait tourné à piège à la Convention. Dès le 16 Novembre le Député *Craffous* est venu dire dans le Conseil des 500 : *Citoyens ! vos intentions sont calomniées. Les malveillans de toute espèce répandent que, si vous tenez secrètes vos délibérations sur les finances, c'est que vous voulez cacher l'EXTREME EMBARRAS dans lequel ils supposent que vous êtes, & préparer des mesures violentes pour en frapper subitement tous les citoyens.*

On verra bientôt à quel point les malveillans Français avaient calomnié les nouveaux financiers, en les supposant dans un extrême embarras.

en lui prouvant, que si ses maux sont grands, ses ressources sont plus grandes encore; qu'elle a entre ses mains les moyens de les guérir—& ceux de régénérer ses finances si elle le veut.—Que chaque parole qui se fera entendre contre nos ennemis communs, tonne comme un coup de foudre, s'est écrié le Rapporteur Eschassériaux; Qu'ils cessent de nourrir le vain espoir de nous vaincre par les finances."

Ce plan, qui devait tonner comme un coup de foudre sur les ennemis de la France, reposait tout entier sur une nouvelle estimation des biens nationaux, qu'on évaluait sans balancer à plus de sept milliards, valeurs métalliques.

Il est vrai que le Rapporteur y engloba comme Vernier, deux nouveaux articles, les forêts nationales & les biens de la Belgique, chacun desquels il estimait par aperçu deux milliards en espèces. Tel fut le riche aperçu qu'il termina rapidement par ces mots: Voilà, citoyens, ce bilan qu'on a si souvent demandé, & sur lequel la défiance avait fixé depuis long-temps tant d'incertitudes. La malveillance avait su tromper la crédulité du peuple sur l'étendue de la dette publique.

Le peuple ainsi détrompé sur l'étendue de la dette publique, à l'aide d'un bilan qui ne faisait aucune espèce de mention de la dette perpétuelle, de la dette viagère, de la dette hypothéquée sur les biens nationaux, ni des pensions; cet habile financier fixa uniquement l'attention de l'Assemblée sur les moyens d'acquitter la dette des assignats; & après avoir déclaré que tout moyen extraordinaire avait paru dangereux, il proposa la création d'un nouveau titre appelé CÉDULES,

nouveau papier-monnaie que rien, dit-il, ne pourrait discréditer, & auquel il affirma qu'un intérêt de trois pour cent donnerait une supériorité sur le numéraire métallique. Au moyen de ces *cédules* il proposait de briser publiquement la planche des assignats, dès qu'on aurait achevé d'en émettre pour 30 milliards, & c'étaient ces 30 milliards qu'il proposait de racheter avec 1 milliard de *cédules*.

Comme ce fameux projet n'est guère autre chose que celui qu'avait présenté Jobannot sept mois auparavant ; comme il a eu précisément le même sort, & qu'il n'en reste déjà plus que les aveux auxquels il a donné lieu ; (1) je me bornerai à observer, — Que, sans anéantir l'ancien papier-monnaie, on prétendait le racheter avec les *cédules* à raison de 1 pour 30, & le reverser ensuite dans la circulation, afin de le racheter encore *ad infinitum* tant qu'on aurait

(1) On a déjà vu, p. 5 & 6, plusieurs des aveux contenus dans ce rapport. En voici quelques autres non moins naïfs :
 “ Notre économie politique a été détruite au moment où l’argent a disparu parmi nous. L’étranger avec son or sera toujours le maître chez vous ; & vous n’arriverez jamais à l’amélioration de vos finances, si vous ne prenez les moyens de faire reparaître l’argent dans les marchés & les comptoirs.
 “ La première richesse d’une nation, après le revenu de son territoire & le travail de son industrie, c’est l’argent.
 “ Depuis trois ans, l’avilissement successif des assignats a rendu l’impôt presque nul : les frais de son administration ont presque surpassé la valeur de ses produits. Le meilleur Etat assis sur un pareil système de contributions serait bientôt ébranlé & entraîné dans sa chute.”

pu frapper & émettre des cédules.—Que, bien loin d'avoir trouvé quelque nouveau gage pour ces cédules, on ne leur en donnait d'autre que celui des assignats; c'est-à-dire que, quoique l'ancienne hypothèque se fût tellement épuisée qu'elle ne représentait plus dans l'opinion que la 150^e partie des 20 milliards d'assignats alors émis, on prétendait, sans augmenter cette hypothèque, porter leur masse à 90 milliards, déguisés, il est vrai, sous le masque modeste de *trois milliards de cédules*: encore conservait-on fidèlement l'un de ces trois milliards pour les défenseurs de la patrie.—Enfin, que tandis qu'on proposait l'expédient des cédules, pour se débarrasser de la dette non-exigible des assignats, on proposait de payer tous les rentiers & pensionnaires *en numéraire ou en assignats au cours*; en sorte que si le montant de ces rentes, appelés *inscriptions*, s'élève à 300 millions, comme il y a lieu de le croire (1), & que par malheur l'assignat eût

(1) Je ne donne cette évaluation que par aperçu; mais on ne l'envisagera point comme exagérée, si l'on considère que Cambon, dans son rapport du 15 Août 1793, fait monter les inscriptions, c'est-à-dire les intérêts de la dette Nationale, à 200 millions. On ne peut guère douter que ces intérêts ne s'élèvent aujourd'hui à 300 millions, si l'on y ajoute les pensions comme je le fais, & si l'on se rappelle avec quelle amertume le même Cambon s'est plaint de ce qu'on avait créé une nouvelle monnaie, en se servant des inscriptions sur le Grand Livre, depuis qu'il n'avait plus été sous sa garde. Ses successeurs se sont bien gardés de lui répondre, en publiant le montant actuel des inscriptions; mais le public a eu dernièrement connaissance d'un fait qui peut aider à percer ce mystère. Depuis que le Directoire est institué, il a découvert que la trésorerie reti-

remonté & se fût constamment soutenu au cours de 3 pour cent contre le numéraire, on s'engageait par cela même à leur payer 30 milliards annuellement. Etrange opération que celle qui avait recours à une honteuse banqueroute, afin de se libérer des $\frac{2}{3}$ d'un capital non exigible, en prenant l'engagement de payer chaque année la totalité de ce capital, à des créanciers, vis-à-vis desquels on s'était acquitté jusques-là avec la centième partie de cette somme!

Quoique la première communication de ce vaste projet ait produit sur le public de Paris des impressions contraires d'espérance & de crainte, (2)

rait encore des assignats par voie d'emprunt à 3 pour cent d'intérêts inscrits sur le Grand Livre; en sorte qu'avec vingt sols en espèces on pu acheter 150 liv. en assignats, & les porter aux Dépositaires du Grand Livre, qui y inscrivaient le prêteur pour 4 liv. 10 sols d'intérêts annuels. Il est vrai que, sur les instances du Directoire, la Législature, à qui il crut devoir dénoncer cet abus entre plusieurs autres, a fermé dernièrement ces emprunts: mais elle s'est bien gardée de se faire donner le bordereau des inscriptions postérieures à l'époque du 15 Août, 1793, où l'on fait qu'elles s'élevaient à 200 millions.

(2) Les papiers du jour, qui sont assez fidèlement l'organe de l'opinion publique, avaient d'abord donné une espèce d'incertitude sur le sort auquel elle destinait ce grand projet.

La Gazette Générale de l'Europe, du 24 Novembre, en avait pris chaudement la défense en disant: *Ce plan, sans être l'ouvrage de ce qu'il plaît à M. Pitt d'appeler notre premier financier (le Général Montesquieu), pourra faire passer à ce fameux Ministre quelques mauvaises nuits. Ce système peut encore sauver la France.*

Le journal de Perlet l'annonçait d'une manière beaucoup plus circonspecte. *S'il est sagement combiné, il doit apporter quelque remède.*

Il paraît que le Conseil des 500 l'a accueilli avec une confiance plus entière & mieux raisonnée; puis-que, après dix jours consécutifs de débats, il l'a adopté avec d'assez légères modifications.

Ses débats ayant été secrets; je me suis permis, afin d'en percer le mystère, de me transporter en imagination dans le Cabinet où les cinq Sages de ce Conseil avaient médité & rédigé des mesures si régénératrices; & j'ai cru entendre celui d'entr'eux dont le génie l'inventa, tenir à-peu-près aux quatre autres le langage suivant.

“On ne doit désespérer de rien avec la nation la plus crédule & la plus séduisible qui existe au monde. Le miracle qu'on nous demande est la multiplication du papier-monnaie. Comme nous ne pouvons l'opérer qu'à-près celui de la multiplication des biens nationaux, notre premier & principal objet doit être d'en tripler de manière ou d'autre la valeur aux yeux du vulgaire. Etalons-lui d'abord nos nouvelles possessions de Saint

remède à nos maux; mais il les comblera peut-être aussi, s'il est mal exécuté.

La plus bizarre de toutes les opinions, fut celle du journal des patriotes, qui, bien que payé par le Gouvernement, s'avisa de terminer l'examen de ce plan régénérateur par ces mots: *Parturiant montes, najeitur ridiculus mus.* Cette liberté épigrammatique n'a pas laissé que de donner lieu à un débat assez vif dans le Conseil des 500, dont quelques membres insistaient pour que le Gouvernement cessât les fraix qu'il faisait en faveur d'un journal si hostile: néanmoins la grande pluralité des membres a pensé pour continuer à punir ceux qui attaquaient le plan, & à l'adopter comme inattaquable.

Domingue ? Ne vous rappelez-vous plus la confiance que placèrent nos ancêtres dans le papier sur le Mississipi ? & supposeriez-vous que *la source des illusions soit tarie* pour leurs descendans ? Si cela ne suffit pas, ajoutons-y les riches possessions du Clergé de la Belgique ; mais gardons-nous d'émettre aucun papier sur cette nouvelle hypothèque ; car, pour le discréditer à l'instant même de sa naissance, il suffirait de quelques marches forcées du Général Clairfaye. En effet, nous avons beau crier à nos Français qu'ils sont des Romains : ne nous flattons pas que les agio-teurs Parisiens achètent par préférence les terres où ce nouvel Annibal s'aviserait d'asseoir son camp. Il faudra donc nous borner à montrer dans le lointain ces vastes domaines, comme le Général Carthaginois présenta l'Italie à ses compagnons, c'est-à-dire comme une proie qui ne peut plus échapper".

" *Quand le discrédit s'est attaché à un signe, il ne faut souvent, comme l'a dit fort heureusement l'un de nos nouveaux financiers, que lui en substituer un autre, sur-tout quand le gage & les véritables motifs de confiance restent les mêmes* (1). J'en infère que le premier

(1) *Le Noir de la Roche.* Voyez le *Moniteur* du 21 Novembre 1795.

Il faut que les Législateurs Français aient une bien haute idée de la puissance des mots sur ce peuple, pour s'être flattés de lui en imposer en métamorphosant simplement les ASSIGNATS HYPOTHEQUE'S en CE'DULES HYPOTHE'CAIRES. Il est vrai qu'ils viennent de faire dans ce genre deux essais des plus hardis, en adoptant le mot de SOMMATION, au lieu de celui de RE'QUIS.

soin doit être de substituer au mot *assignat*, celui de *cédule*. Or si nous pouvons émettre trois milliards de celles-ci, & si nous réussissons à persuader que chacun de ces nouveaux milliards aura une valeur égale à 30 milliards d'assignats, nous pourrons sans risque briser en public la planche de ces derniers ;

tion ; & en changeant de même celui de CONTRIBUTIONS, en ceux d'EMPRUNTS FORCÉS. Que dis-je ? ne venaient-ils pas de réussir dans une épreuve bien autrement difficile & importante ? N'ont-ils pas donné le 26 Octobre, par un Décret solennel, le nom de PLACE DE LA CONCORDE à cette PLACE DE LA RÉVOLUTION où ils avaient décrété la permanence de leurs guil-
lotines ; à cette place de sang sur laquelle ils avaient égorgé froidement le seul de leurs Rois qui les eut crus dignes de la liberté, & où ils ont ensuite conduit avec acclamations celui de tous les Ministres qui s'était constamment montré le plus fidèle ami du peuple & de son Souverain ; le respectable Maléshérbes. Dieu de Justice ! ils ont osé donner le nom de *Place de la Concorde* à cette place à jamais exécrationnelle où ils venaient de traîner au supplice comme les plus viles des créatures, la fille des Césars, & cette Princesse auguste que les descendans des révolutionnaires désireront un jour, cette Sœur de Louis XVI. dont la réputation avait échappé au souffle impur de la calomnie, même à Versailles !

Quoi ! après avoir fait pendant si long-temps de la *Place de la Révolution* une boucherie d'hommes ; il leur suffit pour la purifier, de la décorer, par un Décret, du nom de *Place de la Concorde* ! Abominable hypocrisie des Législateurs de la France ! & lorsque le peuple démoralisé a la lâcheté de leur applaudir ; voyez comme ils lui rendent applaudissemens pour applaudissemens : lisez le discours de ce Baudin, qui ose encore parler de ces Français si sociables, si doux ; qu'une passion de plus, l'amour sacré de la patrie, exaspéra jusqu'au délire. N'a-t-il pas osé les peindre comme malheureux par leurs propres vertus ?

car tandis que nous inviterons solennellement le peuple ébahi à accourir à ce spectacle qu'il demande à grands cris, nous nous réserverons la planche des cédules, c'est-à-dire que nous remplacerons une planche usée par une planche neuve. Nous ferons mieux encore : nous nous réserverons, par le moyen des emprunts, celle des inscriptions sur le Grand Livre ; planche tellement féconde, qu'à l'aide d'un seul scribe, qui y inscrira chaque jour 30 millions d'intérêts perpétuels, nous pourrons, sinon frapper, du moins repomper ainsi chaque jour un milliard d'assignats, & ménager nos cédules. Si, quelques porteurs d'assignats répugnaient à les échanger contre la cédule que nous appellerons *invariable, indépréciable*, nous les menacerons nettement d'une démonétification complète. Nous dirons aux uns, que si les assignats ont eu leur baisse, *leur hausse*, à l'aide de ce remède, *aura aussi sa progression* (1) ; nous prouverons aux autres, que nous leur offrons de leurs assignats discrédités infiniment plus qu'ils n'en tireront à la bourse. Nous mettrons dans le plus grand jour sous les yeux de tous ceux qui en possèdent la démente, qu'il y aurait à *aller encore les vendre au cours de la place quand ils recevront du Gouvernement le double en valeur réelle* (2). Pour mieux déguiser l'étendue de notre détresse & celle des dépenses futures, nous ferons les aveux les plus étonnans sur l'excès des dépenses passées. Enfin, si

(1) Phrase du Rapporteur Eschaffériaux le 13 Novembre.

(2) Idem.

quelques hommes timides paraissent craindre que ce nouveau papier ne subisse peu à peu la destinée du précédent, nous leur fermerons la bouche en nous écriant,

Qu'on ne doit point prévoir les malheurs de sa patrie.

Que les deux Conseils embrassent ce projet avec confiance ; leur exemple entraînera bientôt en foule au bureau des cédulés les porteurs d'assignats ; & nous en profiterons habilement pour crier à nos ennemis : *Cessez donc de nourrir le vain espoir de nous vaincre par les finances* (1). Les peuples coalisés seront contournés en apprenant que nous venons de découvrir une nouvelle mine aussi riche que celle des assignats. Le génie protecteur de la République fera le reste.

Je ne fais si c'est précisément cette chaîne d'arguments qu'on aura jugé à-propos de déployer dans le Conseil des 500, pour lui faire adopter ce projet merveilleux ; mais je suis disposé à le croire, lorsque je lis le préambule dont il l'a décoré en l'envoyant à la sanction des Anciens. En voici les termes : *Le Conseil des 500, considérant que le plus sûr moyen, de ne laisser aux ennemis de la liberté Française que le désespoir d'avoir inutilement tenté de la détruire, & de se préparer de loin des ressources assurées pour faire face aux dépenses extraordinaires de la guerre, Décrète, &c.*

Jamais projet aussi habilement concerté n'éprouva une catastrophe plus humiliante que celle qui attendait celui-ci dans le Conseil des Anciens. A peine

(1) Idem.

les cinq Membres nommés pour l'examiner eurent-ils exposé tour à tour l'injustice de *la soustraction du gage des assignats* (1), & *l'impossibilité d'exécution du plan des cédules*, qu'une foule de membres qui s'étaient faits inscrire pour l'attaquer se trouvèrent réduits au silence, en apprenant que personne ne s'était fait inscrire pour le défendre. Dès ce moment il devenait inutile de lui donner les honneurs d'un débat, & l'on ferma la bouche à *Jobannot* lui-même, quoiqu'il protestât qu'il n'avait que des choses tranquillisantes à dire.

Après avoir ainsi renvoyé au Conseil des 500 toutes ses résolutions, sans même lui donner aucun motif de ce refus unanime, afin d'effacer l'impression qu'un semblable procédé pourrait produire sur les ennemis de la République, les refusans eurent la prévoyance de faire à l'envi chorus avec *La Fond-Ladébat*, lorsqu'il s'écria : *Il ne faut pas que les ennemis de la patrie puissent dire que nous n'avons rejeté le plan que parce que les ressources de la nation sont épuisées. — Le développement de nos ressources, notre attitude ferme & juste, leur prouveront l'inutilité de leurs efforts* (2).

(1) *Le Couleux.*

(2) Après avoir tracé un tableau vraiment magique des ressources de la République ; Ce tableau, ajouta-t-il, suffit pour vous convaincre de l'étendue de nos ressources, pour vous démontrer que ce n'est pas l'insuffisance de nos moyens qui nous a déterminés à vous proposer de rejeter les résolutions des 500, mais uniquement l'impossibilité d'exécution du plan sur lequel ces résolutions sont fondées.

Quand le refus des Anciens fut annoncé dans le Conseil des 500, on s'y attacha avec un égal soin à répéter le même langage. *Ce refus ne doit point porter le découragement parmi nous, dit Villers. Il faut chercher dans une discussion, plus approfondie s'il est possible que la première, le trait de lumière qui nous est échappé : — je sais que notre unique ressource consiste à pouvoir présenter un CRÉDIT NEUF.*

Pendant qu'il prononçait des paroles aussi rassurantes, le Directoire rassemblant de son côté tous les rayons qui devaient fournir le *trait de lumière*, & rendre à la France un *crédit neuf*, interrompit les nouvelles délibérations des Législateurs par le message suivant, où ils durent vraiment trouver le *trait de lumière*, qui, jusques-là, leur était échappé.

“ Citoyens Législateurs, long-temps nous avons
 “ cru devoir vous dérober, adoucir du moins à vos
 “ yeux une partie des maux qui affligent la Répu-
 “ blique, & des maux plus grands encore qui la mena-
 “ cent imminemment. Long-temps nous avons craint
 “ par cette publicité de prêter de nouvelles forces à
 “ la malveillance, & de jeter le découragement dans
 “ le cœur des amis de la patrie : *mais il paraît*
 “ *que l'heure des palliatifs est passée, & que tout*
 “ *ménagement ne fait qu'accroître le danger.*
 “ La vérité, la vérité seule dans toute sa rudesse,
 “ nous offre la dernière planche de salut que nous ap-
 “ percevions dans ce moment de naufrage. . . . Nous
 “ ne parlons aujourd'hui que de l'état des finances ;
 “ parce que nous ne pouvons plus différer, parce que

“ tous les efforts se brisent dans nos mains, parce que la
 “ plus effroyable catastrophe menace d’engloutir la Ré-
 “ publique entière, si un remède aussi actif que puis-
 “ sant ne fait changer en un moment, pour ainsi dire,
 “ la face des affaires.

“ Nous nous sommes demandés, s’il est un moyen
 “ d’éviter cette catastrophe terrible, cette fatale dis-
 “ solution : nous croyons qu’il existe encore ; nous
 “ croyons que dans peu de jours peut-être il n’exis-
 “ tera plus. . . . En vain nous avons espéré une
 “ crise salutaire des nouveaux plans de finance qui
 “ vous ont été proposés : la lenteur inévitable de ces
 “ délibérations majeures, l’incertitude sur la justesse
 “ du résultat & l’efficacité des mesures, n’ont fait
 “ qu’aigrir le mal ; & les dernières ressources du
 “ public se sont épuisées, pendant que nous atten-
 “ dions celles du Corps Législatif.

“ Vous verrez, Citoyens Législateurs, par les lettres
 “ ci-jointes des trois Ministres (1), que nous touchons

(1) Ces trois lettres sont trop précieuses à l’histoire des assignats, pour ne pas en donner ici l’extrait.

Rapport fait au Directoire Exécutif par le Ministre des Finances.

“ Citoyens Directeurs ! Ni la trésorerie ni moi ne pou-
 “ vons créer des ressources aussi promptes que les besoins : nous ne
 “ pouvons substituer l’aisance à l’épuisement. Je dois vous pré-
 “ senter la vérité toute nue : si je ne vous la peignais sous les couleurs
 “ les plus fortes, je m’accuserais & je serais coupable de la sécurité
 “ où le Directoire resterait mal-à-propos ; je serais cause que les mo-
 “ mens de sauver la chose publique lui échapperaient peut-être.”

“ S’il faut aux départemens de la guerre, de la marine, & de
 “ l’intérieur, des millions en espèces pour leur service, des sommes

11065-7347

“ à notre dernier terme, si quelque ressource inattendue
“ ne sort pour ainsi dire avec la rapidité de l'éclair
“ du génie de la liberté, &c. &c.

Signé REWBELL, *Président.*

immenses d'assignats pour leur service, il n'y a pas moyen d'y satisfaire. Déjà j'ai, par mes relations particulières, procuré à la trésorerie du crédit sur diverses places commerçantes du dehors ; mais on ne peut user de ce moyen que dans dix ou douze jours, & ce moyen sera bien au-dessous des demandes que chaque jour voit se multiplier. La longueur des discussions du Corps législatif, sur le plan de finance qui doit mettre des ressources entre les mains du Directoire Exécutif, paralyse tout.”

“ Le zèle du Directoire, son dévouement au bien de la République, ne suffisent pas pour qu'il puisse la sauver : il faut des moyens ; ces moyens ne peuvent exister qu'en pouvant payer. Quels paiemens peut-il effectuer ? L'arriéré des dépenses grossit chaque jour. Déjà, avant que le produit de la fabrication d'assignats soit sensible, la connaissance que l'on a d'une nouvelle papeterie destinée à les multiplier, produit à la bourse les effets les plus funestes. Si dans deux jours nous gagnons pour le nombre d'assignats à verser en acquittement, nous perdrons autant & plus par leur dépréciation.”

“ En quatre lignes, voici la situation du trésor public : Il doit soixante-douze millions en numéraire, il n'en a pas de disponible ; vingt millions de papiers de Magon sur l'Espagne, exigent du temps pour se placer.”

“ Cent millions d'assignats par jour n'ont pas jusqu'ici suffi au tiers des besoins.”

“ Quinze cents millions, qui seront payés dans cette décade, ne feront qu'une faible sensation.”

“ Citoyens Directeurs, voilà le tableau déchirant que je mets sous vos yeux ; il faut nécessairement des mesures pour faire cesser cet état effrayant. Je laisse à votre sagesse à déterminer ce qu'il est plus convenable de faire pour sauver la chose publique. Mon

L

aux cris répétés d'urgence, ce Décret a été sanctionné le 12 Décembre par le Conseil des An-

Pour éclairer le grand procès des assignats, il me paraît important d'ajouter à cette collection précieuse, une autre pièce non moins instructive, & que le Directoire a jugé à propos de publier. Dans cette lettre, adressée au Ministre des Finances le 6 Décembre par les Membres de l'Administration des Postes & Messageries, ces administrateurs lui tracent le *malheureux tableau de la situation* de leur département en ces mots.

“ Nous sommes sans fonds, ou le peu que le trésor nous
“ accorde nous le partageons avec la poste aux lettres, & les
“ messageries, dont les besoins ne sont pas moins pressans que les
“ nôtres.

“ Nous vous déclarons donc aussi formellement & aussi authentiquement
“ que nous puissions le faire, & nous vous prions d'en
“ informer le Directoire Exécutif, que nous n'avons plus le
“ pouvoir de soutenir le service important de la poste; que dans
“ l'état des choses, le hasard seul, ou la transgression de la loi,
“ peut le maintenir dans quelques parties de la République, &
“ qu'aucun des moyens que nous avons proposés n'ayant été
“ adopté, nous ne pouvons plus que faire connaître au Gouvernément
“ notre impuissance, & la détresse où nous sommes réduits. SALUT ET FRATERNITE'.”

Contresigné, *Foypoul*, Ministre des Finances.

Peu de jours après la publication de ce message, *Ramel*, au nom de la Commission des finances, y a ajouté un nouvel éclaircissement; c'est que *l'administration des postes coûte aujourd'hui 5 millions par jour.*—Ce *malheureux tableau de la situation* du département des postes, était précédé par un message du Directoire qui annonçait au Conseil des 500, que *le service des Douanes est presque aussi désorganisé que celui des messageries; & que les préposés sont dans un état de misère qui nuit à l'exactitude du service.* Il n'est point étonnant que la lettre qui faisait une semblable communication au Conseil des 500, commençât par ces mots: *Citoyens législateurs! le Directoire doit & veut vous mettre à découvert toutes les plaies du Corps Social. Elles saignent de toutes parts, &c. &c.*

ciens, qui avait si unanimement repoussé le précédent. Cet emprunt tiendra lieu de la taxe de guerre, & ne pourra porter que sur le quart le plus imposé ou le plus imposable des citoyens de chaque Département, lesquels, sur la notoriété publique de leurs facultés, seront divisés arbitrairement par les administrateurs en seize classes différemment taxées. Celles-ci devront fournir un tiers de leur quote-part, de quinzaine en quinzaine, sous peine de payer un dixième en sus pour chaque Décade de retard. Elles sont admises jusqu'au 5 Janvier à s'acquitter en assignats; mais comme le Gouvernement ne les recevra que pour le centième de leur valeur nominale, les seize classes taxées, en recueillant & en lui livrant la totalité des 30 milliards émis, ne fournissant encore par-là que 300 millions, ou la moitié du subsidé; on leur permet, à défaut de numéraire, de payer la seconde moitié du subsidé en grains appréciés au cours de 1790, c'est-à-dire à un prix infiniment plus bas qu'ils ne se vendent dans la plupart des marchés contre l'espèce. Enfin, ce qu'il est important de ne pas perdre ici de vue, c'est que cette avance de 600 millions ne dispensera point les prêteurs de leur contribution en nature, pour l'année 1795, dont le Gouvernement se réserve de tirer une autre valeur réelle d'environ 2 à 300 millions.

Il est évident qu'un pareil Décret s'applique jusques dans ses fondemens la nouvelle Constitution, qui statue, art. 305, que les contributions de toute nature seront réparties entre tous les contribuables à raison de leurs facultés. En citant cet article, il est inutile, je

pense, de faire observer que les trois quarts des contribuables entièrement exemptés de cet emprunt, ne contribuent plus à raison de leurs facultés, & qu'ils forment ainsi une classe privilégiée. (1)

Il est également évident qu'en retirant les assignats par la violence, ce Décret, sans être ce qu'on appelle une démonétisation, fera tomber entièrement la monnaie révolutionnaire, & qu'il a levé par cela même le plus grand obstacle à une Contre-Révolution.

Enfin, ce qui est sur-tout évident, c'est qu'en adressant aux Republicains un appel de fonds pour soutenir les fraix de la guerre, ce même Décret va

(1) Peu de jours avant d'avoir suscité l'idée de cet emprunt, le Directoire venait d'adresser à ses agens la doctrine suivante sur ce qu'il appelait L'IMPÔT CONSTITUTIONNEL; *Ce n'est plus, leur disait-il, un impôt payé à un Roi qui fait son profit particulier des deniers de l'Etat; C'EST UNE CONTRIBUTION VOLONTAIREMENT CONSENTIE PAR DES ACTIONNAIRES pour la prospérité de la grande famille.*

Rien de plus curieux que la manière dont le Ministre des Finances s'est vu appelé à commenter cette instruction le 13 Décembre, en recommandant aux mêmes agens les opérations relatives à l'emprunt forcé. Dans toutes ces opérations, leur écrit-il, il faudra sur-tout marcher avec célérité, sans viser à la précision que l'on pourrait y mettre, s'il n'était pas question d'un emprunt, dont le remboursement réparera les inconvéniens momentanés de quelques irrégularités dans la répartition, &c. &c. En effet, l'on berce les prêteurs de l'espoir que ce qu'on leur arrache aujourd'hui, leur sera remboursé, par dixièmes, d'années en années, c'est-à-dire qu'on promet de leur en tenir compte sur leurs contributions futures. Si jamais le Gouvernement se voit forcé à tenir cette promesse, il se trouvera avoir dépensé par anticipation environ le quart de toutes les contributions directes des 10 années qui vont s'écouler.

changer la face des choses, en désabusant le peuple ; car si jusqu'à présent il s'était prêté à la guerre, c'est qu'il avait cru qu'elle s'acheverait sans subside. Tout-à-coup, & lorsqu'il était déjà appauvri par l'énorme dépréciation de ses assignats, dépréciation qui lui faisait supporter les dépenses passées, il se trouve condamné à subvenir à toutes les dépenses futures, en restituant les assignats qu'il avait reçus, & en livrant le numéraire qu'il avait sauvé du naufrage.

Mais laissons toutes ces considérations générales, pour nous occuper exclusivement des trois questions suivantes.

1°. Les 600 millions pour lesquels on fait cet *appel au peuple*, existent-ils en France ?

2°. S'ils y existent, & que le peuple refuse de les livrer, le Gouvernement Constitutionnel aura-t-il des moyens suffisans pour les lui arracher ?

3°. En admettant que ce Gouvernement y réussisse, soit de gré, soit de force, pendant combien de temps ces 600 millions le mettront-ils en état de poursuivre la guerre ?

La première de ces questions ne peut se résoudre qu'en se faisant une idée nette de la totalité de la fortune imposable des Français. C'est au Député *Dupont* qu'on doit le plus de lumières sur ce sujet. Il vient d'établir & de prouver, le 10 Décembre, que leur *revenu net & possible ne peut être évalué maintenant à plus de 800 millions* ; encore a-t-il observé avec raison, qu'il fallait en déduire toute la partie qui appartient déjà à la nation par les séquestres & les confiscations. Il est vrai qu'on n'apperçoit pas très-clairement s'il comprend dans ces 800 millions, le revenu

industriel. Mais à quel titre eût-il pu en faire mention, comme d'un revenu imposable, lorsque son collègue *Le Comteux* venait de mettre en évidence que le peu d'ouvriers mécaniques qui trouvent encore quelque occupation dans les villes ne gagnent plus que la 4^e ou la 5^e partie de leurs anciens salaires ? Après que celui-ci eut constaté qu'ils en sont réduits à ne boire que de l'eau, il y aurait eu certes trop de barbarie ou de démente à vouloir imposer le superflu de leurs revenus. Peut-être ne me serait-il pas difficile de prouver que l'évaluation de Dupont, toute faible qu'elle peut paraître, était exagérée ; & qu'il le pensait lui-même : mais en l'adoptant pour base, qu'en résultera-t-il ? Que sur 800 millions, auxquels se sera élevé pendant l'année 1795 tout le revenu net & possible des contribuables Français, leurs Législateurs se flattent de retirer 600 millions par un emprunt forcé, & 2 à 300 millions en contributions foncières ou mobilières, indépendamment des contributions indirectes. Ces Législateurs allégueront sans doute que la plus grande partie de l'emprunt forcé ne sera point levé en nature, mais en papier-monnaie & en espèces, qui forment un fond indépendant des productions de l'année. Je le fais ; mais ils savent fort bien aussi que tout le papier-monnaie, & toutes les espèces en circulation, n'y pourront point suffire. En effet, plusieurs d'entr'eux s'étant réunis dernièrement pour affirmer qu'il n'y a plus que 2 à 300 millions de numéraire circulant en France, & n'ayant été contredits par personne, on ne peut asséoir les calculs que sur cette donnée, toute exagérée que je la croie encore. Dès-lors, si l'on y ajoute les 30 milliards

d'assignats

d'assignats, qu'ils ne consentent à recevoir qu'à raison de cent pour un, comme ces 30 milliards ne représentent plus que 300 millions, on arrive à la preuve que, pour obtenir l'emprunt de 600 millions, il faut qu'on réussisse à pomper tout le numéraire & tous les assignats qui circulent en France. Mais ce qui rendra cette *ponction* plus extraordinaire encore, c'est qu'elle doit s'achever dans six semaines, & ne porter que sur le quart des propriétaires du papier & de l'espèce. (1) Certes, qu'elle parvienne à s'accomplir,

(1) Pour lever cette difficulté, *Vernier* a insisté sur ce que le Gouvernement se proposait de reverser à l'instant même ce qu'il pomperait, afin de le reverser encore pour le repomper de nouveau. Que *Vernier* ait avancé de pareilles absurdités, il n'y a rien là d'étonnant; mais ce qui doit surprendre, c'est qu'elles aient été sérieusement soutenues par un homme aussi éclairé que *Le Cousteux*. Croirait-on que ce Député, qui avait tant contribué à faire repousser le *système cédulaire*, & qui dans cette occasion avait terminé son discours par ces paroles profondément vraies—*PRODUCTION & CIRCULATION, voilà les deux mots qu'il faudrait aujourd'hui religieusement inscrire sous ceux de LIBERTÉ & d'ÉGALITÉ*—croirait-on, dis-je, que peu de jours après, ce même Orateur se soit montré l'un des plus ardens défenseurs de l'emprunt forcé, qu'il l'ait appelé une *transpiration insensible*, & qu'il l'ait justifié, en insistant sur ce que les *sommes qui auront été payées aux premiers termes fixés par la loi, reviendront rapidement dans la circulation, par les dépenses même du Gouvernement, & fourniront aux paiements des termes subséquens?*

Mais pourquoi s'étonner de ce que des financiers Français ont adopté & prêché une pareille doctrine, puisqu'on rencontre, même en Angleterre, des personnes qui assurent que ce miracle ne leur paraît pas impossible, & qui pensent qu'il pourra se répéter?—
" S'il s'opère, disent-elles, le Gouvernement Français aura fait

ce fera vraiment le plus grand des miracles de la Révolution Française.

ses fonctions, sans que la population prise en masse s'en trouve moins riche. Or, s'il n'appauvrit point la masse de la nation, dès qu'il lui reverse avec fidélité & promptitude tout ce qu'il en reçoit ; qui osera nous garantir qu'il ne pourra point prolonger la guerre, en revenant alternativement à une semblable mesure ?

Un pareil raisonnement semble porter sur la théorie générale de l'impôt ; mais s'il a quelque chose de spécieux, c'est qu'on oublie qu'en première & dernière analyse toutes les contributions portent sur les fruits de la terre, ou qu'elles en procèdent ; que, comme la terre n'offre aux hommes qu'une récolte par année, il est impossible qu'aucun Gouvernement ait des revenus plus fréquens que les récoltes ; & qu'ainsi l'on ne peut prélever chaque année que l'excédent des fruits de la terre, à moins d'enlever aux cultivateurs les moyens d'obtenir la moisson suivante dont l'administration attend le superflu.

Je conviens qu'il n'en est pas précisément de même de certaines contributions en espèces ou en papier-monnaie : mais en pareil cas, avant que pût s'établir le cercle monstrueux de spoliations & de restitutions autour duquel les Législateurs Français essaient de rouler en ce moment ; il faudrait en premier lieu, qu'ils n'en fissent rien passer dans l'étranger, & en second lieu qu'il leur fût possible de rendre exactement à chaque contribuable ce qu'ils vont lui prendre, & ce qu'on se proposerait de lui reprendre encore, après le lui avoir rendu. Si, au contraire, l'on dépouille l'un pour enrichir l'autre, il est évident que lorsqu'on dépouillera celui-ci pour enrichir un troisième, ce dernier ayant devant les yeux l'exemple du sort qui l'attend, ne se souciera plus de recevoir en paiement des sommes dont il ne serait que dépositaire momentané jusqu'à ce qu'on les lui redemandât pour les faire passer à un quatrième. Or, dès qu'il y aurait solution de continuité, le Gouvernement se trouverait arrêté dans son cercle de spoliations, sinon par la résistance des spoliés, du moins par la difficulté de

Cet exposé suffit, je pense, pour démontrer qu'afin de recueillir, outre l'impôt en nature, le prêt forcé de 600 millions, il faudra enlever au peuple Français tout son

trouver des individus disposés à s'enrichir d'abord pour être ensuite dépouillés. M'objectera-t-on que la Sublime Porte trouve depuis long-temps des Vizirs qui se soumettent à ce péril, & qui le bravent? je répondrai qu'elle se garde bien de jouer ce jeu terrible avec ses sujets. Si le Grand Seigneur proposait de semblables mesures à son Divan, les Législateurs de Constantinople ne manqueraient pas de lui répondre, que comme, en les adoptant, il n'y aurait plus de propriétés, il n'y aurait bientôt, par cela même, plus de culture; que vouloir assujettir un peuple à un semblable régime serait vouloir le replonger dans l'état de nature; qu'enfin, les contributions annuelles & bien réparties cueillent les fruits en ménageant l'arbre de la reproduction, tandis que les emprunts forcés coupent cet arbre par le tronc.

Au reste, j'ose garantir aux Français, que leur Gouvernement n'aura point le temps de les conduire à cette dernière époque désastreuse, & qu'il va se trouver loin de compte, si en émettant des cédules, ou en continuant à frapper des assignats, il se flatte de les verser dans la circulation à raison de 100 pour 1, comme il reçoit aujourd'hui ceux qu'il retire. Il apprendra bientôt avec surprise, & à ses dépens, que les individus auxquels il les offrira, soit en salaires, soit en paiemens de fournitures, ne se soucieront plus de contracter avec lui, parce qu'ils ne feraient par-là qu'insérer volontairement leurs noms dans le registre des nouveaux propriétaires à dépouiller dans peu de mois. Ainsi, mieux le Directoire réussira à retirer les assignats par la violence, plus il les trouvera frappés dans ses mains du sceau d'une réprobation nouvelle & générale. Il leur aura porté lui-même le coup mortel prévu par Le Cousteux, lorsqu'en repoussant les cédules, il annonça qu'on allait disqualifier à jamais tout papier de crédit qui pourrait être créé en France. En dernier résultat, cet emprunt sera l'instrument avec lequel on aura brisé d'avance la planche des cédules; & quant à celle des assignats, il l'aura vraiment frappée de stérilité.

revenu net & impossible ; & je me flatte que cette démonstration aura déjà en quelque manière résolu la seconde question que je me suis proposé d'examiner, savoir, si le Gouvernement aura des moyens suffisans pour le lui arracher (1).

(1) Personne ne peut se figurer, je pense, qu'on l'obtiendra par l'enthousiasme. S'il y eut jamais dans ce pays-là de l'enthousiasme révolutionnaire, ce fut sans doute à l'ouverture des Etats-Généraux : cependant, quoique la France possédât encore alors tout son numéraire, M. Necker eut beau faire un appel au patriotisme des capitalistes, il ne put point en obtenir le faible emprunt volontaire à l'aide duquel le Clergé aurait peut-être sauvé les spoliations dont il était menacé. Le Député *Le Coultoux* vient de rappeler ce souvenir à ses Collègues :

“ Lorsque la circulation était évaluée à 2 milliards 400 millions de valeurs métalliques, leur a-t-il dit, le 3 Décembre, dans le temps où la France jouissait d'un grand crédit, lorsqu'enfin M. Necker en faisait l'usage le plus étendu, ce Ministre n'avait jamais pu élever ses emprunts au-delà de cent millions par an.”

Le même Député qui venait de citer ce fait, vota huit jours après en faveur de l'emprunt forcé, & le défendit dans un long discours, où, laissant de côté ce qui s'était passé sous le Ministère de M. Necker, époque qu'il appela ironiquement celle de *la belle confiance de 1789*, il remonta au règne de Louis XIV. & dit au Conseil des Anciens : “ Nous avons eu au commencement de siècle un exemple mémorable de l'heureux effet de ces subventions extraordinaires, dans les besoins pressans de l'Etat. C'est dans les conjonctures malheureuses de 1710 qu'on trouva l'expédient d'établir la perception du dixième sur le revenu de tous les fonds & généralement de tous les biens.”

C'est ainsi qu'en citant un exemple de la perception d'un dixième, Le Coultoux réussit à faire passer le décret de la perception du tiers. Il est vrai qu'il eut soin d'ajouter à ses calculs de finance des calculs

Je ne sais quels sont ceux qu'il met en usage en ce moment pour achever de dépouiller les victimes dévouées : mais il est impossible de ne pas se livrer aux conjectures les plus effrayantes, lorsqu'on apprend que pour empêcher les étrangers de connaître les scènes qui vont se passer en France, le Directoire a commencé par ordonner un embargo général dans tous les ports, avec le même soin qu'on fait fermer les avenues d'un hôpital lorsqu'on porte sur le lit de douleur, dans la chambre aux amputations, les malheureux dont on voudrait étouffer les cris perçans. — Si la Terreur réussit à étouffer leurs cris ; si la Tyrannie reprend sa verge de fer ; si le peuple des provinces, qui n'est point désarmé, se laisse lâchement arracher les faibles restes de sa subsistance ; c'est bien alors, qu'il ne faudra plus balancer à proclamer la Nation Française en masse, comme la Nation la plus dégénérée & la plus dégradée qui ait encore paru sur la surface de la terre. C'est alors qu'il s'agira d'examiner s'il convient à des Gouvernemens légitimes de traiter avec un Gouvernement monstrueux, qui se sera livré à de nouveaux brigandages, au mépris de ses sermens & d'une Constitution récente qui lui interdisait toutes spoliations. C'est alors enfin que

de morale. *Il est temps enfin, s'écria-t-il, pour tous ceux qui se sont livrés ou laissés entraîner au cours incertain des événemens, de gagner le port, & de se rendre aux affections morales, aux vertus qui reviennent aisément, lorsqu'assuré de ses moyens d'existence on jouit d'une aisance honnête, & de la sécurité de sa personne & de sa propriété.*

Voilà donc les fruits qu'en ose promettre au Français du système des emprunts forcés !

les Puissances Coalisées, loin d'être intimidées par ce dernier accès de fièvre délirante, devront combiner leurs efforts de manière à les prolonger plutôt qu'à les redoubler ; & sans doute, il leur sera permis d'attendre avec quelque confiance l'accomplissement inévitable de cette sentence prophétique du Député Louvet : *Si la terreur pouvait naître, Et nous ne le croyons pas, mais enfin si elle pouvait naître, elle moissonnerait en quelques mois les hommes énergiques de tous les partis. Et lorsqu'un nouveau 9 Thermidor viendrait renverser cet horrible système, il n'y aurait pour cette fois aucun pouvoir humain capable de résister à la réaction aristocratique, Et au retour de la Royauté.* (1).

On peut présumer, je pense, que la première rumeur de ce Décret aura fait aussitôt enfouir dans les entrailles de la terre, le peu d'or & d'argent qu'on s'était hasardé jusqu'ici à mettre dans la circulation. Or personne ne disputera, que jusqu'à ce que quelque Gouvernement protecteur ait rétabli la confiance & fait reparaitre ces métaux enfouis, ils seront aussi inutiles aux individus & à l'Etat que s'ils étaient encore dans les mines du Pérou. Quand je médite sur toutes ces circonstances, & sur l'épuisement des Français ; quand je me rappelle avec quel art ils échappèrent à l'emprunt forcé de Robespierre, malgré les armées révolutionnaires qu'il fit promener

(1) Voyez son papier intitulé *La Sentinelle*, du 25 Octobre 1795.

de provinces en provinces (1) avec la guillotine; quand je réfléchis sur les nouvelles dispositions de ces départemens où Colombel nous apprend que *c'est un déshonneur de se dire Républicains*; j'ose avancer avec une espèce de certitude, que jamais le Gouvernement Républicain ne retirera de cet emprunt désastreux au-delà de 200 millions effectifs (2); & que, s'il les retire, plus de la moitié de cette somme sera arrachée aux malheureux habitans de Paris,

(1) Voyez l'aveu de Cambon, qui révéla, après la mort de Robespierre, que l'emprunt forcé d'un milliard, décrété en Août 1793, n'avait pu produire que 180 à 200 millions. Le même Cambon avait également révélé que les Ministres de la terreur, c'est-à-dire les 20,000 Comités organisés pour lever les impôts Révolutionnaires, coûtaient à la Nation 591 millions par année.

(2) Je prie les lecteurs, avant de se livrer à une opinion contraire, de méditer attentivement sur le discours de Dupont, qu'il entama, en observant à ses collègues qu'*ordonner l'impossible ne convenait pas à une Assemblée de Législateurs*.

Il conclut son discours en leur disant: " Ce ne sera donc que
" le quart des citoyens appelés *riches* qui sera tenu de fournir
" à la République la totalité du numéraire métallique qui est sur le
" territoire, & en outre pour dix milliards d'assignats de plus
" qu'il n'en existe. Je demande à un Conseil de Sages si la chose
" est possible, & s'il est raisonnable de l'ordonner par une loi."

Il faut lire ce discours tout entier dans le *Moniteur* du 17 Décembre, ainsi que la réponse de Vernier, qui se plaignit de ce que le préopinant avait affecté de méconnaître la nature de cet emprunt, de le désigner sous le terme générique de *taxe*, & de le rendre en quelque sorte *suspect* à ce titre, quoique ce ne soit, dit-il, qu'*une avance, un véritable prêt, un sacrifice passager, sur la sincérité du remboursement* duquel il n'y avait nul doute à former. Pour en prouver l'urgence, Vernier peignit les intrépides guerriers de la France comme

lesquels ont des masses d'assignats, qu'ils ne pour-
ront ni cacher ni défendre depuis qu'on a réussi il y a
trois mois à les défarmer.

Ce n'est pas qu'on ne puisse s'attendre à de nou-
velles forteries du Directoire. Il ne manquera
point d'éclat avec éclat à l'Europe, que la Ré-
publique Française est encore une fois saignée ; qu'il est
de ses destinées de sortir des plus grandes crises qui la
menacent (1) ; que l'idée de cette contribution ci-
vique a électrisé tous les cœurs ; qu'enfin le succès
inespéré de cette mesure grande & décisive doit faire
trembler ses ennemis, & leur enlever pour jamais
l'espoir de la vaincre par les finances. Mais comme
toutes ces déclamations ne remplissent pas un trésor,
attendons les impositors à l'époque où n'ayant plus
rien pour les besoins que les armées manifesteront de
toutes parts, ils viendront présenter de nouveau au
Corps Législatif la vérité toute nue. (2) C'est alors
qu'en répétant avec Pelet que le froid & barbare
égoïsme des citoyens est le plus dangereux ennemi de la
République,

étant chaque jour exposés à toutes les misères, à toutes les calamités
qui peuvent affliger la nature humaine. Puis, au lieu de contester
aucun des faits allégués par Dupont sur l'impossibilité de trouver
le numéraire nécessaire pour fournir l'emprunt ; il réussit pleine-
ment à écarter cette objection, en observant au Conseil des An-
ciens, que le numéraire réel ou fictif versé dans les caisses pu-
bliques serait bientôt remis en circulation par les paiemens journaliers
qui se feraient à la Trésorerie, ou dans les départemens.

(1) Discours du Député Ramel.

(2) Voyez le Message du Directoire, p. 64.

République, le Directoire révélera que l'emprunt forcé n'a presque rien produit dans les Provinces, & qu'il imputera, comme Vernier, la chute prochaine de la liberté, à ces hommes injustes ou indifférens qui auront refusé d'acquiescer leur dette sacrée, ce lien si nécessaire au contrat social.

Mais passons à la 3^e question, en admettant que l'emprunt forcé réussira dans toute son étendue. Nous avons maintenant plusieurs données pour calculer d'une manière approximative le terme le plus éloigné que le Gouvernement belligérant pourra atteindre avec cette ressource.

Et d'abord il faut se rappeler que *Le Cousteux* a déclaré & vérifié que la République avait dépensé par an un milliard de valeurs réelles en assignats, & qu'il a ajouté que certainement cette dépense n'avait pas été moindre cette année. Quoiqu'il me fût aisé de lui démontrer que cette dépense a été & sera infiniment plus considérable; loin de lui contester cet aperçu, je consens au contraire à adopter celui de *Ramel*, qui ne l'élève pour l'avenir qu'à 840 millions, à raison de 70 millions par mois : (1) ce qui assimilerait à-peu-près aux dépenses de la Grande Bretagne les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de la République Française.

(1) Pour qu'aucun de ses collègues ne se méprit, sur ce qu'il parlait de numéraire, il leur déclara le 8 Décembre, au nom du Directoire, qu'il fallait avoir dans le mois une valeur de 20 milliards 200 millions, ou une somme de 70 millions en numéraire, qui y correspondrait.

Maintenant pour calculer pendant combien de temps les 600 millions de l'emprunt forcé pourront faire face à ses dépenses, il faut observer, 1^o, Que tous les assignats qui en proviendront doivent être *biffés en présence des porteurs*, & ensuite brûlés publiquement ; ce qui réduira le produit disponible au moins de moitié, soit à 300 millions : 2^o, Que le Ministre des Finances a déclaré au commencement de Décembre que le *trésor public* devait 72 millions en numéraire ; anticipation, qui, avec les dépenses des mois de Décembre & de Janvier, consommera vraisemblablement les deux tiers de ces 300 millions : 3^o, Qu'à cette époque, c'est-à-dire au 1^{er} Février, si la France est pressée par une nécessité impérieuse, de se procurer à tout prix les *dix millions de quintaux de grains* que ses Législateurs se sont vantés d'avoir fait acheter dans le Nord, & pour le paiement desquels ils ne comptaient il y a quelques mois que sur les 30 millions de florins que leur doit la République Batave, cette contribution, en supposant qu'elle les lui paie, n'en acquittera qu'une faible partie ; & à peine le Directoire pourra-t il se procurer la moitié de cet immense approvisionnement, en y sacrifiant tout le numéraire qui resterait encore dans le trésor National.

S'il en est ainsi ; avec quoi suppléer alors aux dépenses futures ? Ce ne sera certainement plus avec des assignats ; car un nouveau degré d'accélération survenu dans leur baisse vient de forcer les deux Conseils à se réunir pour décréter que la planche & les matrices en seraient incessamment bri-

fées (1). Et quoiqu'ils se soient réservés par ce Décret d'en fabriquer encore jusqu'à ce qu'il y en ait 40

(1) Le Décret n'a passé dans le Conseil des 500 qu'après deux heures de délibérations secrètes; & voici la rédaction qui en est sortie le 21 Décembre: " Les assignats existans ou à émettre en circulation, ne pourront excéder 40 milliards. Les planches seront brisées dès que la fabrication relative à cette somme sera terminée, ou même, lorsque les deux tiers de l'emprunt forcé seront rentrés, quoiqu'à cette époque les 40 milliards ne fussent pas encore fabriqués."

Les papiers Français qui ont publié ce Décret assurent que, dès qu'il a été connu, les assignats ont remonté jusqu'à environ $\frac{1}{2}$ pour cent contre l'espèce. S'il en est ainsi, je soupçonne fort que, pour cette fois, les Législateurs ont réussi à leurrer les agioteurs. L'expérience ne tardera guère à nous apprendre si l'on n'a pas cherché dans la rédaction de ce Décret à se ménager deux grands prétextes de délais, en alléguant ou que les deux tiers de l'emprunt forcé ne sont point encore rentrés; ou que la fabrication des assignats ne pouvant fournir que cent millions par jour, les 40 milliards sont loin d'être émis.

Au surplus, qu'on réussisse ou non à tergiverser encore sur cette promesse; il est évident que la planche des assignats est déjà brisée dans l'opinion; & comme il y a tout lieu de croire qu'à l'époque où l'emprunt sera fermé, il restera tout au moins 19 milliards en circulation, il est également évident que la République se retrouvera précisément alors au même point où elle se trouvait le 13 Novembre, lorsque les Législateurs, pour débarrasser la circulation de la masse d'assignats dont elle était gorgée, furent réduits à proposer de les retirer au moyen des cédules, lorsqu'au nom de la Commission des Finances Eschasseriaux, en annonçant à ses collègues qu'il y avait pour 19 milliards de papier-monnaie en circulation, s'écria: *Par-tout, la multitude des assignats est dénommée comme la cause de notre pénurie & de nos maux. . . La guerre terrible que nous avons faite à nos ennemis est le livre qui renferme la*

milliards d'émis, la trésorerie doit fort au-delà de ce qui reste à émettre pour atteindre à cette somme (1).

Loin d'anticiper cette époque, renvoyons-la au mois de Mai, c'est-à-dire à l'ouverture de la campagne prochaine. Une fois arrivée, je le demande de nouveau ; quel expédient restera-t-il au Gouvernement Républicain, pour faire face aux fraix de cette campagne, & sur-tout pour préparer ceux de la suivante ? A moins de recourir à l'expédient des cédules, ou à celui d'un nouvel emprunt forcé, il n'en restera que deux également incertains & bornés ; savoir, l'impôt en nature & la vente du mobilier national, & des forêts ci-devant Royales. Déjà même le Directoire vient de demander à y être autorisé par un message qui, plus que tous les autres, complète le tableau de sa détresse.

compte général de nos finances. J'en tombe d'accord avec lui ; & je suis de jour en jour plus convaincu, que l'histoire de cette guerre terrible se trouve gravée sur la planche des assignats.

Isthuc est sapere non quid ante pedes modo est ;

Videre, sed etiam esse que futura sunt prospicere.

(1) Si l'on se rappelle que dès le milieu d'Octobre, Dubois Crancé a publié qu'en fabriquant 100 millions par jour, l'Administration en fabriquait à peine pour la moitié de ses besoins ; & qu'au commencement de Décembre le Ministre des finances a ajouté que cette fabrication quotidienne de cent millions ne suffisait déjà plus qu'au tiers des besoins, on comprendra que tous les assignats qui restent à émettre sont déjà dûs par anticipation, & que, bien loin de pouvoir être appliqués aux nouvelles dépenses, ils suffiront à peine pour faire honneur aux bons au porteur.

L'emprunt forcé doit sauver la République, a-t-il écrit au Conseil des 500, le 19 Décembre.—Il remplira l'attente des vrais amis de la liberté—Mais, continue-t-il, ses résultats ne pourront suffire à la totalité des besoins. Il faut au Directoire un supplément de facultés ; il le faut sans délai ; il le faut très-puissant. Sans de très-grands moyens, le Directoire ne peut prendre à temps les mesures nécessaires pour les approvisionnements des armées.

Après avoir demandé en conséquence qu'on mette à sa disposition les forêts, le mobilier national, & les biens de la ci-devant liste civile (1), il ajoute : Le

(1) Le Directoire a été autorisé le 21 Décembre, à disposer des bois d'une contenance moindre de 15 mille acres. Je ne sais si l'on s'est flatté que les Anglais les achèteront pour en remplir leurs chantiers : en ce cas ce serait vraiment faire flèche de tout bois ; & je ne concevrais plus ce qu'on aurait voulu dire en représentant une pareille vente comme indispensable pour assurer enfin au Gouvernement Républicain tous les moyens qui peuvent le faire triompher de ses ennemis.

Quoi qu'il en soit, voilà donc ces beaux bois de construction qu'on nous représentait encore, il y a peu de mois, comme devant fournir des milliers de forteresses flottantes qui délivreraient les mers de la tyrannie Anglaise, & porteraient sur les côtes Britanniques l'égalité & la fraternisation ; les voilà, dis-je, enfin condamnées à tomber sous la hache du bûcheron. Telle est la dernière menace dont la République Française épouvante maintenant les habitans de cette Ile.

Quà l'incanto finì, sparìr le larve.

Già vinto è della selva il fero incanto.

Il est vrai que, pour rendre cette ressource plus imposante, on a eu soin de la doubler, en mettant également en vente sans délai tous les meubles, effets & marchandises, qui ne sont pas indispensables au service public.

Quoi !

Diretoire vous fait, citoyens, une vaste demande ; mais il faut que les Puissances ennemies apprennent ce que peut

Quoi ! la République Française, au milieu de ses trophées, en est donc réduite aux deux derniers expédiens des dissipateurs ! Elle a laissé dessécher la source de tous ses revenus ; elle a consommé ses capitaux ; elle a engagé ou aliéné tous ceux de ses domaines pour lesquels elle a trouvé des acheteurs ; on lui a vu fondre ses bijoux ; & maintenant qu'elle ne peut plus trouver ni dupes, ni usuriers qui veuillent lui faire aucune avance, elle embrasse avec transport les deux seules ressources qui lui restent : elle vend ses meubles & ses bois de haute futaie. C'est sur l'espoir de leur mince produit qu'elle vient se présenter avec une nouvelle audace pour soutenir le jeu de cette guerre destructive, & qu'elle se vante encore de faire sauter la banque infernale où elle s'est ruinée de fond en comble ! Quel magnifique héritage elle a réussi à dilapider, en si peu de temps ! Malheureuse famille Française ! Qui pourrait ne pas gémir sur votre destinée ! qui pourrait même s'en consoler, si l'on n'y voyait point la délivrance certaine de cette excursion de Vandales dont vos Chefs menaçaient encore l'Europe il y a peu de mois ! Eh ! que deviendrait le Continent Européen, si la Grande-Bretagne, à l'ascendant de laquelle vous venez de le livrer pour tant d'années, ne trouvait pas dans votre exemple, dans sa position insulaire, & dans ses intérêts bien entendus, un triple motif pour se préserver de la passion des conquêtes, pour maintenir l'équilibre que vous vouliez renverser, & pour protéger les Etats faibles contre l'envahissement des Etats puissans ?

Le Directoire s'est fait également autoriser par le même Décret " à faire procéder à la vente des maisons & parcs de St, " Cloud, Meudon, Vincennes, Madrid, Bagatelle, Choisy, " Marly, Chantilly, Chanteloup & de toutes les maisons " & parcs dépendant de la ci-devant liste civile, ou provenant " des ci-devant Princes émigrés, à l'exception seulement des " maisons principales de Versailles, Fontainebleau, & Com- " peigne ! "

la nation Française, & ce qu'elle met au pouvoir de son Gouvernement pour les combattre. C'est-là ce qui peut seul conduire à une pacification, & la paix est la plus grande des économies. POUVOIR DÉPENSER BEAUCOUP EST LA MEILLEURE SITUATION POUR DÉPENSER PEU.

Je ne fais ce que le Directoire se flatte de retirer aujourd'hui de ces magnifiques maisons de plaisance & de leurs superbes jets d'eau : mais le Décret qu'il a obtenu pour les aliéner fait naître deux observations très-importantes : La 1^{re}, que tandis qu'on continue d'émettre de nouveaux assignats, on cesse en même temps de brûler ceux qu'on retire, & que l'ordre de les verser à la trésorerie nationale, pour être employés aux dépenses publiques, est une véritable soustraction de leur gage. La 2^{de}, que les Législateurs en font réduits à ne plus mettre en vente que les biens de la liste civile, sur le prix desquels il n'y a point d'hypothèques privilégiées à rembourser.

Quand les forêts seront abattues ; quand les Maisons Royales auront été vendues pour la valeur des matériaux, & quand leurs meubles auront disparu ; quelle ressource pécuniaire restera-t-il encore à cette République militante ? Je n'en entrevois plus que deux.

1^o, Les Diamants de la Couronne : & certes on n'a pas attendu jusqu'à ce moment pour chercher à s'en défaire, mais leur richesse même y met un obstacle invincible. Les deux principaux, le *Régent* & le *Sanci*, ont été estimés, l'un à 6 millions, l'autre à 4 ; mais l'on comprend aisément qu'il n'y a que des têtes couronnées qui puissent faire de pareilles acquisitions, & qu'il y a peu d'usuriers étrangers qui se fassent de réceler de semblables gages.

2^o, La magnifique collection des Tableaux du Louvre. Mais ici se présente encore la même espèce d'obstacle ; car l'on doit croire qu'il ne se présentera pas beaucoup de compétiteurs pour acquérir les superbes tableaux dont on a dépouillé les Eglises

Quels mots dans la bouche de ces mêmes hommes qui ont *dépensé* dans l'espace de cinq années infiniment au-delà de tout ce que dissipa Louis XIV pendant plus d'un demi-siècle de guerres chevaleresques & d'extravagantes prodigalités ! A qui le Directoire a-t-il eu l'effronterie d'adresser un pareil langage ? A ceux de ses Collègues Conventionnels qui ont dissipé la fortune publique ; aux auteurs de toutes ces *dilapidations dont*, comme l'a si bien observé l'un

des Pays bas ; & comme le droit de la guerre n'a jamais autorisé de pareils vols, il est bien permis de ne les envisager au Louvre que comme en lieu de dépôt, en attendant qu'on connaisse les conditions du traité de paix. On a reproché à Frédéric le Grand d'avoir abusé quelquefois du droit de la victoire ; cependant lorsque ce droit l'eut rendu maître de la superbe Galerie de Dresde, au lieu de la faire transporter à Sans Souci, il se borna à demander la permission de faire copier l'un des tableaux. Quel contraste !

Ce grand homme ne cesse d'insister, dans tous ses écrits, sur ce que le bon ou mauvais état des finances, influe plus qu'on ne le croit, ni qu'on ne le fait, dans les opérations politiques & militaires. Aussi, en écrivant l'histoire de la guerre de sept ans, s'est-il attaché, par-dessus tout, à faire ressortir qu'ayant à lutter contre des forces trois fois plus nombreuses, & contre des adversaires infiniment plus riches que lui, il fut ménager ses ressources de manière que celles de son ennemi se trouvèrent épuisées avant les siennes, & que l'avantage définitif lui restât sans avoir fait, tant s'en faut, la même consommation que ses adversaires en hommes & en trésors. Je ne fais si l'homme de lettres que le Directoire vient de nommer *historiographe* de la République Française, se hasardera, comme le Roi de Prusse, à prendre pour mesure principale des victoires & des défaites respectives, le calcul comparatif du sang & des trésors qu'auront sacrifiés dans la guerre actuelle la France & la Coalition.

l'un d'entr'eux, l'histoire des hommes ne présente aucun exemple! (1)

Mais enfin leur prodigalité même aura accéléré le repos de l'Europe, en accélérant la catastrophe des dilapidateurs : elle s'approche cette catastrophe : déjà leur ton s'humilie : déjà ils entendent de toutes parts le craquement de ces tréteaux Républicains qu'ils s'étaient flattés d'élever sur les ruines du trône. Ils avaient cru s'entourer d'une foule de courtisans fidèles, & à leur tour, ils les voient disparaître à mesure que ces courtisans acquièrent la preuve que la liste civile est entièrement épuisée, & qu'il ne reste pas même de quoi soudoyer les bandes Prétoriennes.

Ah ! qu'il serait déplorable si les braves Germains, ou leurs Alliés découragés, rendaient eux-mêmes inutile tout le sang versé dans cette guerre, en cessant leurs efforts à l'époque où tout leur annonce plus que jamais, que ces efforts seront définitivement couronnés de succès ! S'ils ont la pusillanimité d'acheter la paix par le sacrifice d'aucune Province ; bientôt les maux qu'on aura crus finis recommenceront avec plus de violence ; bientôt les Etats dépouillés reprendront les armes, pour rentrer en possession des départemens qu'ils auraient cédés ; & s'ils ne parviennent pas à les reconquérir, plus tôt ou plus tard l'ambition dévorante de cette République, qui n'aurait pas été punie, se livrera de nouveau à toute l'audace de ses projets. Non, il n'y aurait plus désormais de repos pour l'Europe, si elle donne aux Français la soif des conquêtes,

(1) *Le Cousteux*, le 3 Décembre 1795.

en leur abandonnant le plus chétif des villages étrangers où leurs troupes ont mis le pied. Si, au contraire, les Puissances Continentales ont la constance d'attendre les événemens les armes à la main, tout leur garantit, que dans le dénueement absolu où la République Française va se trouver, elle ne tardera point à être réduite, soit à offrir la restitution de toutes ses conquêtes, soit à les voir évacuer par ses armées, qui se débanderont faute de paie.

J'avais développé ces deux assertions au mois de Mai passé, & je les ai répétées au mois de Septembre, *avec une confiance redoublée.*

M. de Calonne a trouvé le secret de s'en égayer à mes dépens.

Ainsi parle, ainsi affirme M. D'Ivernois,.... s'écrie-t-il: Il est vrai que ce qu'il dit aujourd'hui, c'est précisément ce qu'il disait il y a neuf mois, sans que néanmoins il y ait eu depuis ni dissolution des armées, ni évacuation de conquêtes, ni supplication pour la paix; mais ce petit mécompte sur l'époque de l'accomplissement de sa prédiction l'a point embarrassé: au contraire, il répète ses assertions avec une confiance redoublée. & toujours il en appelle aux événemens. Puissent-ils être dociles à la voix du prophète!

Le petit mécompte dont parle ici M. de Calonne n'est, si j'ose le dire, que le sien. Serait-ce en effet décréditer mes pronostics, qu'il décore du nom de *prophéties*, que d'anticiper l'époque même que j'avais indiquée pour leur accomplissement? En cherchant à jeter du ridicule sur le *prophète*, il l'autorise à remettre sous les yeux du public, que ces événemens n'étaient annoncés que pour le commencement, ou tout

au moins pour la fin de la campagne prochaine. Je ne connais guères de prédiction qui soit mieux en chemin de s'accomplir. Mais n'est-il pas étrange que l'écrivain, qui me reproche de m'être trompé sur l'avenir, ne s'apperçoive point qu'il se trompe lui-même sur le présent? Ignore-t-il, ou affecte-t-il d'ignorer, que la dissolution des armées, qu'il nie, se manifeste déjà par une suite de symptômes les plus effrayans pour la République?

Puisqu'il m'oblige à faire ici de nouveaux extraits des papiers Français; pour lui indiquer le premier de ces symptômes, je le prierai de remonter aux débats du 26 Juillet dernier, où *Villetard* s'écria que jamais le crime de la désertion ne fut plus commun que depuis quelques mois: puis, en arrivant au 26 Octobre, il verra *Guillemardet* annoncer à la Convention que les officiers de santé attachés aux hôpitaux militaires se permettent d'abandonner leurs postes & de laisser sans secours leurs frères malades ou blessés. Si cet abandon ne cadre guères avec ce que M. de Calonne appelle le fanatisme des Français, redoublé par la calamité même, il cadre un peu mieux, ce me semble, avec l'idée que j'avais donnée de l'espèce de fidélité qu'on serait en droit d'attendre de fonctionnaires qui ne reçoivent plus que la 100^e partie de leurs salaires. Ne sachant où trouver ces salaires, la Convention, pour en dédommager les officiers de santé, a imaginé de décréter deux années de fer contre les déserteurs de toutes classes; elle a en même temps déclaré nuls & non-avenus tous les congés qui avaient été accordés jusqu'au 1^{er} Novembre; enfin, elle a annullé de même

la plupart des *réquisitions*, car il faut savoir qu'un grand nombre des défenseurs de la patrie avaient, par faveur ou par intrigue, trouvé le secret de se rendre *invulnérables*, comme l'a dit assez plaisamment l'un des Députés (1), & cela en se faisant *mettre en réquisition* pour tel autre service plus lucratif & moins dangereux que celui des frontières.

Malgré tant de précautions & de Décrets, l'exemple de la désertion a gagné des hôpitaux jusques dans les bataillons fanatisés. Même avant les revers sur le Rhin, une foule de guerriers en pleine fanté avaient abandonné les bords de ce fleuve, pour se retirer tranquillement dans l'intérieur; & il est évident que cette disposition est générale dans toutes les armées, puisque, dans la séance du 25 Novembre, le Député *Marlot* a fait gémir le Conseil des Anciens sur le scandale qu'ont donné les armées des Pyrénées, sur-tout l'armée occidentale, où l'on a vu, dit-il, les soldats retourner tranquillement dans leurs foyers par bandes de 60 ou 80 hommes avec armes & bagages. Un mois après, *Poultier* a ajouté un nouvel éclaircissement sur ce scandale; il a révélé que les vainqueurs des Pyrénées, ceux du moins qui ne désertèrent point en route, étaient arrivés à temps pour réparer les vuides de la désertion de l'armée d'Italie, où ce Député affirma que sur 30 mille hommes, 15 mille avaient abandonné leurs drapeaux.

Tel est l'état de ces armées fanatisées, suivant M. de Calonne. C'est à lui à nous expliquer pourquoi il faut tant de décrets, tant de menaces, pour

(1) *Villetard*, le 1 Décembre 1795.

retenir sous leurs drapeaux ces soldats Républicains dont le fanatisme redouble par la calamité même. S'il voit dans leur désertion une preuve d'ardeur & de zèle, qui pourrait s'étonner que dans la bourse des assignats, il ait vu les plus grandes ressources pour la France? Son optique le trompe, parce qu'il y applique le verre de sa brillante imagination. Mais qu'il lise les derniers papiers Français, il y verra les preuves du scandale qu'avait dénoncé Marlot; il verra qu'ils fourmillent de lettres des départements les plus éloignés les uns des autres, lesquelles annonçaient depuis plusieurs mois, que les jeunes gens de la première réquisition ont presque tous abandonné leurs drapeaux: celles de Lyon déclarent qu'ils y affichent le plus insolent Royalisme: celles de Valence, entre autres, ajoutent même que des déserteurs de dix-huit à vingt-cinq ans ont allumé dans le Puy-du-dôme une nouvelle Vendée, Et qu'il s'y est réuni dans les montagnes 1500 déserteurs des différentes armées. (1)

J'avais observé, que, pour arrêter ce mal dans sa source, la Convention s'était enfin décidée à accorder aux soldats 2 sous par jour en numéraire. Je puis ajouter maintenant que, quelque grand que paraisse ce sacrifice, & quelque douteux qu'il soit qu'on puisse le prolonger, il ne suffira point encore, puisque, même avec cette augmentation, les soldats ne reçoivent pas la moitié de la paie qu'ils recevaient sous l'ancien régime; aussi la désertion est-elle plus forte que jamais. Qu'on lise les débats par lesquels

(1) Voyez le papier de la *Sentinelle*, du 30 Octobre, écrit par le Député Louvet.

la Convention a terminé sa carrière ; on les trouva remplis de lamentations & de doléances sur cette funeste désorganisation des armées & sur l'épuisement imprévu de cette mine d'assignats qui jusqu'alors avait si magnifiquement soudoyé les 14 armées.

Vous ne pouvez pas, dit Rewbell, établir la Constitution ; vous ne pouvez pas remettre le pouvoir exécutif entre les mains du Gouvernement, sans lui laisser au moins de quoi pourvoir aux frais de la campagne prochaine. Je reviens de l'armée, où je vous assure qu'on ne fait aucun service parce qu'on n'y envoie pas des fonds. — Votre système d'assignats est si mauvais, qu'il ne peut plus continuer.

Considérons ensuite les premiers soins du Directoire Exécutif. Dès le sur-lendemain de son installation, il s'adresse au Corps Législatif pour l'inviter à prendre en considération un objet de la plus haute importance, la rentrée au sein de leurs familles d'une multitude de défenseurs de la liberté, & les difficultés qu'éprouve le Gouvernement pour les rappeler à leurs drapeaux. (1)

Quoique l'unique moyen de les y rappeler, eût été sans doute celui de les soudoyer, le Con-

(1) Neufs jours après, il est revenu à la charge en sollicitant le Conseil des 500 par un double message de s'occuper des moyens de prévenir la désertion qui se multiplie dans les armées. Dupuis en a indiqué plusieurs très-propres suivant lui à réparer ce qu'il a appelé ingénument le vuide des armées ; mais après avoir demandé que les parens fussent comme Brutus les juges de leurs enfans, il dénonça à leur tour ces nouveaux Brutus comme donnant eux-mêmes un ayle à ceux de leurs enfans qui abandonnent lâchement leurs drapeaux.

seil des 500, qui était à la recherche de ce dernier moyen, l'a laissée de côté, à ce nouveau cri d'alarme, pour s'occuper, toute affaire cessante, d'un code pénal contre la désertion ; puis à peine eut-il entamé cette nouvelle question, qu'il fut forcé de l'interrompre de nouveau, pour revenir à celle des besoins pécuniaires, dont la solution était encore plus urgente. Le Député *Quirot*, impatienté de toutes ces transformations de débats, s'en plaignit avec amertume : " On vous propose de vous occuper des finances, " s'écria-t-il, au moment où toute votre attention est " portée sur la désertion ; & quand les finances vous " occuperont, on viendra nous en distraire, pour re- " porter les discussions sur la désertion. *Ainsi l'on " coupe le fil naturel des idées.*"

Mais n'en déplaise au Député *Quirot*, il me semble que, si les soldats Républicains désertent réellement par défaut de PAIE, s'occuper des moyens de trouver les fonds de cette PAIE avant de rédiger un code pénal contre les déserteurs, ce n'est point là précisément *couper le fil naturel des idées* ; du moins ne pouvait-il s'en plaindre qu'en se rangeant à l'avis de son Collègue *Bezard*, qui s'est écrié le 22 Novembre : *Citoyens ! n'accoutumons pas le militaire à ne faire son devoir que pour de l'argent.*

Au reste, je conviens avec le Député *Quirot*, qu'il est permis d'hésiter sur celui des deux gouffres qui peut paraître le plus instant de combler, puisque, dans le cours de ces débats d'urgence, *Dupuis*, après avoir observé " que la victoire était autant attachée à la *conf-* " *tance* qu'à la valeur des Légions Françaises," a dit à ses Collègues : *Ce n'est qu'avec une profonde douleur*

que j'ai vu, en parcourant plusieurs départemens de la République, des troupes de déserteurs voyageant aussi tranquillement que moi sur la route. Après avoir parlé des devoirs du soldat envers la patrie, " Il nous reste, " continua-t-il, à parler des soins que la patrie doit " prendre du soldat, qui s'est trouvé souvent nud " Et dans la misère." Alors il ajouta ces paroles remarquables : " Il est encore une autre cause : " c'est la modique PAIE du soldat en argent ; car " celle qu'il reçoit en assignats ne peut guères se " compter en pays ennemis : & ici, il faudra bien " aborder la grande question de savoir si le cultivateur & le marchand avide, dont le soldat défend les propriétés & le commerce, s'acquitteront long-temps envers la patrie en une monnaie qu'ils rejettent eux-mêmes, & qu'ils avilissent chaque jour ; car il faudra en dernière analyse que la République triomphe." (1)

On voit qu'en première analyse, pour arriver définitivement à ce triomphe, il ne s'agit de rien, moins que d'arriver à quelque expédient pour faire payer

(1) Les débats du Conseil des 500, dans la séance du 21 Novembre, n'ont plus offert au lieu de cris de triomphe que des cris de douleur sur ce que ce triomphe se trouve arrêté tout-à-coup par l'inévitable dissolution des armées. Il ne faut pas vous dissimuler, a dit Talot, que le soldat est mécontent ; que, s'il a pris les armes pour défendre la liberté, il pourrait bien la prendre contre, si le Corps Législatif n'adopte des mesures sages & prudentes. La désertion est devenue si fréquente depuis quelque temps à l'armée du Rhin, que ceux qui restent sont obligés de doubler leur service.

payer en nature ou en espèces, à ce peuple de *Républicains fanatisés*, les taxes qu'il n'a pas même été possible jusqu'ici de lui faire payer en assignats. Puis, en admettant qu'on y réussisse, il se trouvera une autre difficulté à franchir, celle de renouveler & de multiplier ces taxes au point de suffire non-seulement aux dépenses ordinaires de la paix, mais en outre à celles de la guerre. Je suis fort trompé, ou ce ne sera que lorsque la République aura résolu ces deux problèmes que Dupuis pourra s'écrier, qu'il faut qu'elle triomphe en dernière analyse.

Il est vrai que je continue à tirer mes autorités des Législateurs Français, & des membres de leur nouveau Directoire, & qu'en conséquence M. de Calonne me reprochera toujours de m'appuyer sur des monceaux de citations compilées dans les incohérens discours des oracles Conventionnels, qui sur cela n'en savent pas plus que ceux qui les citent.

Mais qui donc devons-nous en croire sur la nudité, sur la misère, des armées Républicaines, & sur la dé-

service. Il faut des mesures sévères, mais il faut de la sagesse, sans quoi la dissolution des armées devient inévitable.

Dans la séance du 10 Décembre, Lindet a tracé en peu de mots la véritable cause de ces fréquentes désertions. — Nos entrepides guerriers, a-t-il dit, se voient chaque jour exposés à toutes les misères, à toutes les calamités qui peuvent affliger la nature humaine.

De son côté, le Directoire a affecté de n'attribuer ces désertions qu'à la lâcheté, & non à la misère de ses guerriers. *Calculez*, dit-il à ses agens dans sa fameuse instruction, calculez toutes les calamités dont sont les auteurs les lâches qui ont abandonné leurs drapeaux, les lâches qui n'ont pas voulu les joindre.

sertion d'une multitude des défenseurs de la liberté, si ce n'est les Proconsuls qui arrivent en hâte des armées pour révéler au public qu'on n'y fait aucun service parce qu'on n'y envoie pas des fonds ? Qui devons-nous en croire, si ce n'est un homme comme *Reubell*, Président du Directoire suprême, qui vient évidemment de présenter aux deux Sénats Français cette terrible alternative—*RÉORGANISATION DES FINANCES, OU DÉSORGANISATION DES ARMÉES ?* Lorsque personne ne s'élève pour le contredire, tout le monde n'avoue-t-il pas qu'il a raison ? Enfin, qui devons-nous en croire, sinon des communications officielles & authentiques, de la part de ceux qui ont les plus grands motifs de pallier le mal, s'il était encore possible de le pallier.

En vain *M. de Calonne* essayera-t-il de mettre de simples théories à la place de cette déduction simple & claire des Rapports & des débats des deux dernières Législatures Françaises : en vain répéterait-il que ces Législatures prennent pour *épuisement de ressources ce qui n'est que vice d'administration*. Je tiens plus que jamais les ressources financières, & par cela même les ressources militaires de la République Française, pour décidément *épuisées*.

Ce n'est pas cependant, qu'en supposant toujours la France livrée aux deux ou trois cents mille Jacobins qui l'ont déjà tant dévastée, & auxquels le Directoire s'adresse aujourd'hui pour en faire ses délégués, on n'apperçoive quelque possibilité pour lui, de prolonger encore quelque temps son existence & leur tyrannie. Sans doute les Jacobins, qui seuls semblent constituer la Nation, & avoir conservé quelque

énergie, peuvent se former de nouveau en escouades révolutionnaires, parcourir quelques-unes des Provinces ; arracher de leurs foyers les hommes, les vieillards, les enfans ; enlever les grains, les troupeaux, les étoffes ; traîner à leur suite leurs esclaves & leur butin au champ de bataille, & soutenir ainsi peut-être une campagne entière. Je conçois ce dernier mode de puissance du Directoire : mais la puissance nécessaire pour consolider une nouvelle République, la puissance qui appartient à une société organisée, à un Gouvernement sage & stable ; celle-là n'existe plus pour lui : le désespoir des uns, la férocité des autres, la misère de tous, l'ont anéantie ; & quant à la puissance indispensable pour continuer une guerre régulière, pour approvisionner des forteresses innombrables, pour défendre des conquêtes ouvertes de toutes parts, pour contenir des peuples conquis qui abhorrent leurs conquérans, pour recruter sans cesse des armées, pour les nourrir, les habiller, les solder, & les empêcher de quitter leurs drapeaux ; je laisse aux hommes qui ont étudié l'histoire, à prononcer si toute l'énergie des Jacobins Français pourra procurer cette puissance à leur Gouvernement Révolutionnaire, & prolonger au-delà d'une année les dernières convulsions de son agonie.

Français ! si ces feuilles, rapidement écrites, peuvent vous parvenir à temps ; recueillez-vous du moins un moment pour mesurer l'abyme où vous plongez de plus en plus vos chefs, & pour calculer les suites

des nouvelles déprédations que vous leur permettez. Voyez vos braves guerriers réduits à un dénuement sans exemple, qui leur enlève déjà les moyens de marcher à l'ennemi, & les force malgré eux à déserteur leurs drapeaux. Pourriez-vous ne pas reconnaître la chute assurée de votre République éphémère dans la catastrophe de ses finances artificielles; & vous flatteriez-vous encore que ce Colosse blessé mortellement en imposera sur son lit de parade aux Puissances Coalisées? Et pensez-vous qu'elles s'aveuglent sur votre détresse, ou qu'elles vous abandonnent par découragement aucune des conquêtes qu'il a plu à vos Chefs de réunir à votre prétendue République *indivisible*? Dites-vous bien que depuis que ces derniers viennent de violer votre nouvelle Constitution, depuis qu'au lieu de prolonger la guerre au dehors, ils emploient de nouveau la terreur au dedans, ils vont faire à l'Europe un nouveau devoir de vous forcer à épouiser la terreur? Dites-vous bien, que chaque sacrifice qu'ils vous arrachent pour prolonger la guerre sous prétexte d'accélérer la paix, est pour vous une certitude de plus que ce sacrifice ne sera ni le dernier ni le moins désastreux; & que vos voisins dépouillés y trouvent un nouveau garant de la restitution de toutes leurs provinces.

Je n'ignore pas que vos séducteurs essaient de flétrir du nom d'*apologiste de la guerre*, quiconque tient un pareil langage: mais je sais aussi que le temps s'approche, où vous proclamerez comme

apôtre de la paix, celui qui le premier éleva la voix pour vous conjurer de renoncer à la vaine gloire d'étendre les frontières de votre vaste empire, pour vous inviter à cultiver paisiblement le patrimoine de vos pères, & à embrasser la colonne d'une Monarchie tempérée.

Peut-être en est-il temps encore : mais ne vous le dissimulez pas ; plus les hommes pervers qui vous subjuguent continueront à démoraliser le peuple, moins il sera possible de le gouverner ensuite sans une verge de fer. Jusques à quand souffrirez-vous qu'ils travaillent à le rendre incapable de toute espèce de liberté ? Ah ! si vous conservez encore pour elle le moindre reste d'amour, faites au moins un effort généreux pour reconquérir votre patrie. Au nom de la France éplorée, ne souffrez point que les successeurs de Robespierre achèvent d'en faire un désert ; ne leur permettez point de la traîner expirante aux pieds d'un ennemi qu'il leur serait si facile de désarmer, & aux ouvertures pacifiques duquel ils ne cessent de répondre par de vaines & insultantes bravades (1). Réunissez-vous tous pour leur crier d'une voix ven-

(1) Voyez le dernier message adressé au Conseil des 500, par le Directoire Exécutif.

Le Directoire croit toucher au point capital dont dépend le bonheur & la gloire de la France, une paix prompte, FONDÉE SUR LA DÉFAITE ET L'HUMILIATION DE NOS RIVAUX MARITIMES. Tel est l'objet de tous ses efforts, tel est le cri de la France entière.

(Signé)

REWBELL, Président.

gérése qu'ils ne l'ont que trop long-temps dévastée.
 Dites-leur, que le sceptre de la France, ensanglanté
 dans leurs mains, ne peut plus être purifié qu'en étant
 déposé sur le trône d'une Monarchie héréditaire, mais
 tempérée.

F I N.

APPENDIX.

Recherches sur la Diminution du Numéraire de la France, sur celle de son Capital & des Revenus de ses Habitans. Tableau comparatif du Prix des Salaires, & de celui des Dentrées.

PARMI les argumens de l'auteur qui m'a réfuté, il en est un sur lequel ses lumières en finance, ou son intime conviction, lui ont fait prendre un ton encore plus tranchant que sur la plupart des autres : le voici. *Abstraction faite de ce qui a trait à l'étranger, IL EST CERTAIN que vingt milliards, en monnaie d'or, qu'on aurait mis en circulation dans le Royaume, y auraient produit autant de surhaussement dans le prix des subsistances & autres objets de vente, que vingt milliards en assignats. (1).*

(1) L'Ouvrage de M. de Calonne vient de paraître sous le titre de *TABLEAU DE L'EUROPE* en Novembre 1795, & *Pensées*,

Sur ce qu'on a fait, & qu'on n'aurait pas dû faire ;

Sur ce qu'on aurait dû faire, & qu'on n'a pas fait ;

Sur ce qu'on devrait faire, & que peut-être on ne fera pas.

Voilà assurément trois énigmes présentées d'une manière très-piquante.... Comme la 3^e excitera sur-tout la curiosité des lecteurs, je m'empresse de leur en dire le mot : c'est une *Proclamation* solennelle dont M. de Calonne donne le modèle aux Puissances Coalisées, & qui commencerait ainsi : *Français ! on vous a trompés sur les motifs qui nous ont mis les armes à la main ; nous ne prétendons ni envahir, ni démembrer vos Etats, &c. &c.*

N'est-il pas bizarre que l'Ecrivain qui insiste pour qu'on *détrompe* les Français sur l'opinion où ils sont qu'on voulait démembrer leur patrie, place le modèle de cette protestation à la fin d'un écrit, dont le commencement est sur-tout destiné à leur prouver le contraire, & où ce même Ecrivain a affirmé que *la guerre, qui devait être toute de généralité, d'honneur & d'intérêt général, est devenue une guerre de cupidité, de vues illibérales, & d'intérêts privés ?*... Cette assertion s'y trouve appuyée par un long exposé de *faits d'une notoriété publique, & entre autres sur la prise de possession de Valenciennes au nom de l'Empereur.* Il semble au moins que,

J'ai relu vingt fois ce paragraphe avant d'en croire mes yeux, & je me demande encore, s'il est possible qu'un ancien Contrô-

pour être conséquent avec lui-même, M. de Calonne aurait dû commencer la proclamation à laquelle il invitait les Puissances Coalisées par ces mots : *Français, nous nous étions trompés sur les motifs, &c. &c. &c.*

La fin de cet écrit présente encore quelques légères contradictions du même genre : il faut, par exemple, ou que l'Auteur ait oublié tout ce qu'il venait de dire des assignats, ou qu'en y réfléchissant mieux, il ait fini par adopter toutes mes conjectures sur l'anéantissement inévitable de ce papier-monnaie, & sur la catastrophe intérieure qui en résultera, puisqu'il a fini par reconnaître que la Révolution a dévoré jusqu'aux racines des ressources, soit naturelles, soit industrielles de la France. Qui se serait attendu au tableau suivant qu'il a tracé du *désastre des assignats des Finances*, p. 200 ? " L'entière destruction du revenu public, l'écoulement inouï des dépenses ; le désordre toujours croissant de l'Administration ; & la dessèchement total des sources de la richesse de l'Etat. Nul commerce, nulle industrie, nulle exportation des productions, nul crédit, nulle circulation de numéraire, & une masse de papier si multipliée, si décriée, si funeste dans son influence sur le prix des denrées, qu'il n'y a personne qui n'en prévoit l'écrasement. Que devenira-t-il sur quoi compter ; à quoi s'attendre dans une pareille situation ? " &c. &c.

Je n'ai rien dit de plus vrai sur l'éroulement des assignats, & je n'ai point su peindre avec des couleurs aussi fortes l'horrible avenir auquel la France doit s'attendre dans une pareille situation. Assurément, si lorsque je lisais, dans les premiers Numéros de M. de Calonne, que l'éroulement des assignats, que j'avais envisagé comme le principe de la détresse de l'Etat, *serait plutôt le principe de sa libération*—si, dis-je, j'avais pu soupçonner qu'il se refusât si bien lui-même, je me serais très-volontiers dispensé de ce soin : du moins me serais-je abstenu de certains soupçons, que je regrette de n'avoir point su repousser lorsque je voyais cet ancien Ministre des Finances effrayer les Peuples coalisés par le tableau pompeux des ressources de la République Française. Je suis aujourd'hui convaincu que ce n'était là de sa part qu'un jeu d'esprit, & qu'il n'essayait de représenter la France comme étant encore redoutable, qu'afin de presser la convenance de la proclamation éloquente dont il se proposait d'offrir ensuite le modèle.

Peut-être est ce en faveur de la rétractation tardive sur les assignats, que l'Auteur du Tableau de l'Europe prie, dans ses dernières pages, qu'on s'abstienne de nuire à son objet par la critique de son ouvrage, ou par la mal interprétation de ses intentions. Il proteste qu'il s'est attaché à convaincre plutôt qu'à plaire à personne ; & il s'excuse de ce qu'il aurait quelquefois fait filer un peu d'épée dans la discussion de ce qu'il a cru devoir combattre.

Je n'entrevois pas très-clairement ce qu'il entend par *faire filer un peu d'épée* : ce que j'apprenois mieux, c'est qu'il me paraît avoir manqué aux égards que l'on

leur des finances de France ait garanti comme *certain*, que si l'on avait jeté dans ce Royaume (en le supposant isolé) 8 ou 10 fois plus de monnaie d'or ou d'argent qu'il n'y en avait ; les subsistances ou autres objets de vente s'y seraient payés 1 ou 200 fois plus qu'auparavant, comme cela a été produit par les vingt milliards d'assignats qu'on y a mis en circulation.

Au lieu de nous perdre avec lui dans les espaces imaginaires, en calculant ce qui aurait pu être si les assignats eussent été des

devaient deux Ecrivains qui se piquent de quelque éducation. Mais bien loin que cet aperçu puisse me rendre injuste à son égard, je me fais un plaisir, & même un devoir de me réunir à lui sur la seule de ses opinions politiques qui lui a, dit-il, attiré la censure de quelques-uns de ses compatriotes établis en Angleterre. Non-seulement il avait eu la candeur de reconnaître, dans les premiers Numéros de son *Tableau de l'Europe*, que le Royaume de France n'avait pas de Constitution ; mais il y avait insisté sur ce que la Monarchie tempérée est la forme de gouvernement qui convient le mieux à un grand Empire ; il avait même recommandé de ne point attacher strictement le retour de l'ordre au retour de l'ancienne Constitution sans aucun changement, parce que, dans l'idée factice du plus grand nombre des Français, elle signifiait le retour des anciens abus.

Vivement attaqué sur cette opinion infiniment sage, il cite dans son Appendix, une de ses Lettres à Louis XVI, qui prouve qu'il n'est tombé dans aucune contradiction sur ce principe. Il fait mieux encore ; il persiste à le soutenir malgré les criailleries des sélateurs de l'ancien régime, & il termine son Tableau en insistant avec courage, sur ce que le pouvoir monarchique doit être réglé & temperé en France par des lois fondamentales, qui soient fixes, établies dans un Code solennel, & préservées de la mutabilité à laquelle elles étaient sujettes, quand il dépendait entièrement de la volonté du Roi de les maintenir, ou de les déroger. — Quiconque, ajoute-t-il, ne voit pas combien il est devenu nécessaire, pour le rétablissement de la Monarchie en France, d'annoncer que telle sera la base de la Constitution, est décidément aveugle ; quiconque n'en a pas le vœu dans l'âme, est fait pour être esclave ; quiconque, le pensant, n'ose pas l'exprimer, est un vil adulateur ; quiconque conseille aux Princes Bourbons d'annoncer des sentimens contraires, est leur ennemi personnel, & l'ennemi de la France, entière.

Voilà un sentiment vraiment élevé, & M. de Calonne l'a exprimé avec non moins de force que de dignité. Puissent les dernières lignes de son écrit faire une impression profonde sur ceux de ses compatriotes assez décidément aveugles pour lui reprocher une opinion que leurs plus pressans intérêts auraient dû leur faire embrasser depuis long-temps ! Jusques à quand s'obstinera-t-on à s'opposer que de petits préjugés aux plus grandes passions qui aient jamais déchiré une Empire ?

espèces métalliques ; examinons ce qui est, & fixons d'abord nos regards sur ce que sont devenues les richesses métalliques qui existaient en France avant les assignats.

J'ai déjà eu lieu d'exposer que plus des $\frac{2}{3}$ étaient passés dans l'étranger ; & ce fait ne peut guères être contesté ; puisque le D^eputé Dapont, qui l'a affirmé, l'appuya dans le Conseil des Anciens sur des PIÈCES PROBANTES. — En 1790, leur dit-il, le numéraire était estimé à deux milliards deux cents millions ; depuis ce temps, trois années de guerre nous ont obligés d'en envoyer pour solde de nos achats à l'étranger six cents millions par année ; cela fait dix-huit cents millions, DONT LA SORTIE EST CONSTATÉE PAR PIÈCES PROBANTES. Les émigrés en ont emporté une autre somme, dont la quantité ne peut être prouvée par aucune pièce ; vous comprenez sous qu'elle doit avoir été considérable. Il en est rentré quelque peu dans ces derniers temps, mais aucun calculateur politique n'osera penser ni dire qu'il y en ait actuellement pour plus de trois cents millions ostensibles en circulation. —

Tandis que ce Législateur Français, armé de pièces probantes, fermait ainsi la bouche à ceux de ses collègues qui, en prêchant des mesures forcées, étaient par cela même si intéressés à le démentir, & qui, si cela eût été possible, l'auraient fait sans doute, puisqu'ils étaient sur les lieux ; M. de Calonne donnait à Londres sur ce grand sujet un aperçu qu'il publiait comme plus exact que tout ce qu'on a dit dans les pamphlets les plus affirmatifs. Tout considéré, ON NE PEUT DISCONVENIR, écrivait-il, qu'en réduisant à 2 milliards SEULEMENT, la masse d'or ou d'argent monnaie ou non monnaie, qui, autrefois, était en France d'environ quatre, c'est plutôt se tenir au-dessous de la réalité que l'outrepasser ; & certainement 2 milliards (80 millions sterl.) suffiraient en France pour la circulation, puisqu'il n'y en a pas moitié autant dans toute la Grande-Bretagne, où l'on ne compte que pour 29 millions sterl. de numéraire. — On ne peut du moins se dispenser de reconnaître, que ce qu'on donne pour preuves d'un manque absolu de richesses métalliques en France, n'est qu'un manque d'HAÏLETE à les faire sortir de leurs retraites par des moyens qui appartiennent à l'intelligence de l'Administration plutôt qu'aux extortions de la violence.

En attendant qu'il nous indique ces moyens, il est permis, ce me semble, de s'arrêter aux *signes probants* cités par *Dugues*. Or, comme elles *constatent* qu'il est sorti de France au-delà des $\frac{1}{3}$ de son numéraire métallique ; j'invite mes lecteurs à s'arrêter ici sur une observation importante : savoir, que dès que les deux signes réunis d'échange (Je dis les deux signes, parce qu'il est juste d'y joindre en ce moment les assignats pour une valeur réelle de 125 millions) ne font plus à la masse des signes qui existaient en 1790, que dans la proportion d'environ 1 à 6, il en résulte que ces signes, étant 6 fois plus rares, doivent avoir une valeur 6 fois plus grande ; & que chaque quotité donnée de ces signes devrait acheter 6 fois plus d'arpens de terre, ou 6 fois plus des produits de la terre, que cette même quotité n'en aurait acheté, lorsque ces signes étaient 6 fois plus abondans.

Nous allons déjà avoir une première démonstration de ce principe dans le prix auquel se vendent actuellement en France, les terres non confisquées. Comme les débats des Législateurs Français n'offrent aucun document sur ce point important, j'ai eu recours à des autorités auxquelles je me fie pleinement ; & j'en ai reçu l'assurance que le prix moyen des terres non confisquées, est aujourd'hui en France d'environ 5 ou 6 fois le revenu auquel elles étaient affermées en 1790 ; bien entendu qu'il est question de numéraire. Ce fait, qui s'explique de lui-même, par la rareté des signes d'échange & par l'extrême insécurité des possesseurs légitimes, explique en même temps pourquoi les terres confisquées ne trouvent plus d'acheteurs, qui se soucient de les acquérir au denier 2.

Il est facile maintenant, à l'aide de ces deux faits, de calculer l'énorme réduction qu'a éprouvée la France dans son capital territorial. On sait qu'en 1790 l'Assemblée Constituante estimait le revenu annuel, net & imposable, de toutes les terres du Royaume, à 1 milliard & demi, qui, multiplié par 30, présentait un capital de milliards 45.

En admettant que les terres confisquées, soit sur le Clergé, soit sur la Couronne, ou sur les émigrés, ne formassent qu'un tiers du

revenu total, c'est-à-dire 500 millions ; leur capital, estimé aujourd'hui au denier 2, ne s'élève plus qu'à 250 milliards.

Le revenu non confisqué des deux autres tiers, estimé au denier 6, s'élève à 166 2/3 milliards.

Totalité du capital territorial 416 2/3 milliards.

Voilà donc sur cette partie principale du capital de la France une diminution de plus de $\frac{2}{3}$, soit de 38 milliards (1). Quelque incontestable que soit ce résultat ; je ne prétends point en inférer que la valeur intrinsèque des terres de la France ait éprouvé un pareil déchet : j'en conclus seulement, que leur déchet a suivi de très-près celui du numéraire, & j'en tire la preuve que la France a perdu pour le présent les $\frac{2}{3}$ de son capital échangeable, soit en terres, soit en espèces. Or, c'est sur-tout parce que cette perte a renversé l'ancien rapport de son capital échangeable avec les capitaux du reste de l'Europe, qu'elle lui sera sensible, lorsqu'il s'agira pour les Français d'y reprendre leur équilibre commercial.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de comparer ici cette énorme déchet du capital territorial de la Nation Française, avec celui que produisit dans la valeur des terres la longue guerre intestine qui déchira la Grande Bretagne pendant les guerres des maisons d'York & de Lancastre. Le Chevalier *Fortescue* & d'autres auteurs contemporains nous apprennent que, sous le règne d'Edouard III, la valeur des terres s'était élevée au denier 25, & qu'elle tombèrent graduellement au denier 10 sous le règne d'Edouard IV. Tels furent les effets désastreux de cette guerre civile, qui dura tant d'années, & pendant lesquelles le vainqueur confisqua à son profit environ la 5^e partie des terres de tout le Royaume, dont il vendit ou distribua plusieurs à ses partisans au denier 2.

(1) Trois raisons me font présumer que cette diminution doit être bien plus considérable encore ; la 1^{re}, que dans ce revenu net & annuel de 1500 millions, l'Assemblée Constituante avait compris, comme le dit Dupont, les produits de la pêche en mer, ceux des mines, ceux des carrières, & ceux des Colonies ; la 2^e, que je ne fais aucun doute que même en comprenant tous ces produits, le revenu net & imposable des Français avait été estimé infiniment trop haut, lorsqu'on le porta à 1500 millions ; la 3^e, que je suis convaincu qu'au moment où j'écris ceci, les terres non confisquées ne peuvent déjà plus se vendre au denier 6.

Jusqu'ici les rapports sont frappans ; mais ce qui me reste à ajouter ne l'est pas moins ; c'est qu'il fallut à la Grande-Bretagne près de deux siècles & demi, pour que ses terres reprissent leur ancien prix. Je suis bien persuadé qu'à l'aide d'une Constitution Monarchique mais libre, & sur-tout à l'aide d'une restitution universelle de toutes les propriétés confisquées, la France réussira à rendre beaucoup plus rapidement aux terres de ce beau Royaume toute la valeur qu'elles avaient atteinte à la dernière convocation des Etats Généraux ; mais j'ai cru que c'était un rapprochement qui appartenait à l'histoire des convulsions politiques, de montrer que les Anglais, pendant tant d'années d'une guerre civile désastreuse, ne rédimèrent que de $\frac{1}{3}$ le prix de leurs terres, tandis que les Français ont trouvé le secret de réduire le prix des leurs à plus de $\frac{1}{2}$ ou à $\frac{1}{3}$, dans le court espace d'une révolution de six années.

Quant aux capitaux appliqués au commerce & aux manufactures ; ceux-ci ont éprouvé en France, je ne dis pas seulement une diminution semblable, mais une annihilation presque totale ; car tous les anciens ateliers des manufactures, & les immenses dépôts de marchandises, n'ont laissé pour ainsi dire aucune trace dans ce malheureux pays. *Nantes, Bordeaux, Lyon, Sedan, Marseilles, ont été exterminés, & Orléans a été décimé*, a dit Dupont le 10 Décembre. Son Collègue *Cornu-Fastier* appuya ce tableau par les développemens les plus tristes & les plus détaillés, en passant en revue toutes les classes, qui avant la Révolution possédaient quelques fonds en réserve. " Jetons un coup-d'œil rapide sur la situation de la France, & examinons," dit-il, au Conseil des Anciens, " quelles sont les classes susceptibles de la contribution à l'emprunt effrayant qui vous est proposé."

" Sera-ce la classe ci-devant privilégiée ? Les expropriations qu'elle a éprouvées, les sequestres dont la grande majorité est frappée, les dépenses nécessaires par les assassinats, les emprisonnemens, & les exils qu'on lui a fait essuyer ; les vols, les pillages qu'on a exercés sur son mobilier, son numéraire & ses autres effets ; la loi que lui impose le Gouvernement d'échanger son or & son argent contre les inscriptions sur le Grand Livre, aux conditions les plus onéreuses, l'ont réduite à une telle détresse,

“ qu’il n’est plus possible de fonder des espérances sur cette res-
 “ source.”

“ Sera-ce la classe des ci-devant Bourgeois ? Mais, comme la
 “ précédente, elle a été emprisonnée, pillée, volée, pressurée ;
 “ car tout n’ignorez pas que les talents, les vertus, & les sciences
 “ ont partagé les persécutions dont je viens de vous tracer l’esquisse.
 “ Les moyens de subsistance des Bourgeois consistaient d’ailleurs
 “ en rentes ou sur l’Etat ou sur les particuliers, en capitaux, ou en
 “ biens à ferme ; & vous n’avez pas perdu de vue le sort de cette
 “ portion nombreuse de la société. Après avoir épuisé toutes ses
 “ ressources pour se subvenir, elle périclite dans les gra-
 “ nières.”

“ Sera-ce celle des négocians ? Mais la plaie encore saignante
 “ du *maximum*, mais les cicatrices encore douloureuses des réqui-
 “ sitions, les pillages qu’une démagogie insolente & forcenée n’a pas
 “ cessé de provoquer, les terreurs qu’on s’est permis de leur in-
 “ férer, (nous avons entendu sur cette tribune un orateur s’écrier
 “ qu’il fallait les pendre, après les avoir pillés)—mais les âmes
 “ timides dont ils ont été abreuvés, les entraves qu’ils ne cessent de
 “ rencontrer dans leurs spéculations utiles, ont épuisé & découragé
 “ la partie des négocians vertueux, au point que ce secours sera
 “ également infructueux.”

“ D’autre part, les agriculteurs probes & sensibles, & j’aime à
 “ penser qu’ils sont en majorité, sont également épuisés par les deux
 “ derniers fléaux du *maximum* & de la réquisition, par le paiement
 “ des contributions & des ouvriers en nature.

“ Nous savons tous que l’artisan est dans l’indigence ; l’artisan vit
 “ du jour au jour ; en un mot, il faut convenir que la détresse est
 “ générale : l’exécution du projet dont il s’agit, est donc impos-
 “ sible.

“ On peut m’objecter que la France ayant toujours été très-riche,
 “ il faut que les richesses se trouvent quelque part, & qu’il importe
 “ de les atteindre. A cela je réponds que notre or, nos bijoux sont
 “ passés chez l’étranger par l’émigration ou les achats ; qu’une
 “ autre partie a été enfoncée par les victimes de la tyrannie ; & qu’il

[illegible]

A Dieu ne plaise qu'on pût en augurer que le blé fût aujourd'hui 22 fois plus rare en France qu'avant la Révolution. De quelle épouvantable famine ce malheureux pays ne ferait-il pas menacé en pareil cas ! & que d'innocens périeraient encore avant que les vrais auteurs de cette calamité en fussent seulement atteints !

Sans doute que la disette des subsistances est infiniment plus grande en France que dans aucune autre contrée de l'Europe ; mais leur excèsif renchérissement doit y être attribué en plus grande partie au défaut de circulation, au bouleversement de tout ordre social, & sur-tout au calcul bien simple qui empêche les fermiers d'échanger leurs grains contre un papier ou des espèces, dont on suppose qu'ils sont les détenteurs, & qu'il serait dès-lors plus facile de leur enlever qu'il ne peut l'être de vider leurs greniers. En peinant toutes ces circonstances, j'hésite à prononcer s'il n'y a pas autant d'engorgement artificiel que de disette réelle (2). Mais ce sur quoi il est impossible

(1) Au 1^{er} janvier la livre du pain s'y vendait 50 à 60 livres en assignats. Or 50 liv. en calculant le louis à £.4800, correspondent à cinq fois.

(2) L'Auteur du *Tableau de l'Europe* hésite moins que moi à repousser toute idée qu'on puisse être menacé de famine en France. Après en avoir appelé à l'abondance reconnue de la dernière récolte : quelle chimère, s'écrie-t-il, d'imaginer qu'en doit mourir de faim dans le pays le plus fertile et le plus agricole de l'Europe, dans un pays qui, année commune, produit plus qu'il ne consomme ! — Par un second *sui avet soin*, ajoute-t-il, dans un temps où il y avait une *Administration attentive*

d'hériter, c'est sur la cause première de ce double désastre. Qui ne voit qu'elle est dans l'avidité impérieuse d'un Gouvernement qui a plus la force ni de protéger les propriétaires, ni de les dépouiller, & qui a cependant encore les moyens d'empêcher les agriculteurs de vaquer paisiblement à leurs occupations ?

Qu'on me permette ici une courte digression sur le renchérissement du prix des grains en France. — C'est bien moins en proportion de l'accroissement du numéraire, qu'en raison des progrès de la civilisation, que depuis deux ou trois siècles leur prix s'est établi dans toute l'Europe. En France sur-tout, chacune des guerres civiles qui y troublèrent l'agriculture, & ébranlèrent la propriété, fut particulièrement signalée par quelque renchérissement plus ou moins grand des comestibles. Celui dont les historiens nous ont conservé le plus ancien souvenir, est lieu en 1304 pendant la longue guerre du règne de Philippe IV. La perte de la bataille d'Azincourt en produisit un autre bientôt après,

il a été écrit qu'une récolte ordinaire, prise sur la totalité du royaume, EXCÉDAIT, D'UN HUITIÈME AU MOINS, ce qu'il fallait pour nourrir la totalité des habitants, &c. &c.

M. de Calonne est-il bien sûr que la dernière récolte soit reconnue abondante ? Est-il également sûr que la France soit le pays le plus fertile & le plus agricole de l'Europe ? Enfin, est-il bien sûr que la vérification qui le prouve, & qu'il cite, ait jamais eu lieu ?... Si le travail dont il parle a été fait avec soin, ce travail aura sans doute indiqué les débouchés par lesquels s'écoulait ordinairement hors de la France cet immense excédent d'un 8^e de ses subsistances. Jusqu'ici, en parcourant les ouvrages immortels des Economistes Français, je n'avais pu trouver sur cette vérification que les assertions les plus contradictoires ; & quoique, le plus souvent, elles y fussent données comme axiomes, j'avoue que j'en avais toujours conclu qu'aucune Administration n'avait encore daigné s'occuper d'un pareil travail. M. Necker, après avoir cherché à découvrir s'il y avait réellement en France déficit ou excédent de subsistances, se contenta d'exposer que les exportations des grains, & autres comestibles, ne montaient, année commune, qu'à 16 millions, tandis que les importations s'élevaient à 40 millions. Et, comme je le suppose, M. de Calonne décline l'autorité de M. Necker, je lui opposerai celle du Député Giraud, qui a tenu, le 24 Octobre, à ses Collègues, le langage suivant : *Long-temps on vous en dissuade. La défiance accablée celui qui disait cette vérité.*

& toutes les commotions intestines qui défolèrent ensuite ce Royaume y furent marquées par quelque disette réelle, ou par le renchérissement des subsistances. Sous Charles VII, sous Henri IV, sous Louis XIII, & même sous Louis XIV, chaque faute des Rois, & chaque insurrection des peuples, a été immédiatement suivie par cette même espèce de calamité. Et certes, si c'est par l'étendue d'une calamité semblable qu'on peut le mieux mesurer les fautes qui y donnèrent naissance ; il n'est dans l'histoire de France aucune catastrophe, comparable à celle de la Révolution actuelle, sur-tout s'il est vrai, comme vient de l'affirmer *Lindet* dans le Conseil des Anciens, le 10 Décembre, que *déjà, dans plusieurs départemens, on vend 1.100 en numéraire le sac de bled qui ne coûtait que 1.25 en 1790.*

Quelques écrivains Français, entr'autres les Rédacteurs du *Journal des Loix* du 2 Décembre, tout en se plaignant du *renchérissement insoutenable de toutes les choses nécessaires à la vie*, sont fort embarrassés de ce que (à l'époque où les assignats étaient dans le rapport de 150 pour 1 contre l'espèce), certaines denrées très-rares, comme la viande, ne se vendaient encore en assignats que 60 ou 80 fois plus qu'avant la Révolution ; *tandis que le bled, qui, disent-ils, ne manque pas en France, vaut 200 fois la valeur de 1790.*

Ce qui leur paraît une exception aux principes, pourrait bien en fournir la preuve. Si, à l'époque où ils écrivaient, le froment se payait 200 fois plus en assignats, ou, ce qui revient au même, un quart en sus de ce qu'il coûtait autrefois en espèces ; ce renchérissement s'expliquerait par la supposition qu'il serait d'un quart plus rare qu'il n'était alors, c'est-à-dire, qu'en faisant abstraction de la Révolution, des assignats, & de la rareté actuelle du numéraire, le pain se serait payé aujourd'hui 4 sols la livre, s'il se vendait 3 sols il y a six ans. Peut-être même pour l'élever à ce prix, aurait-il suffi d'une fausse alarme de disette chez un peuple d'autant plus agité par la crainte de manquer de pain, qu'il en a manqué plus d'une fois, & qu'il s'est vu trop souvent la victime de l'ignorance de ses administrateurs & de tant d'essais dont ils se sont alternativement disputé l'honneur sur le commerce des grains.

Mais le problème le plus difficile à résoudre aux yeux des Parisiens est celui-ci. Comment la viande, dont la rareté proportion-

nelle est sûrement le double plus considérable que celle des grains, se vendait-elle en Novembre 1795, presque la moitié moins qu'elle ne se vendait en 1790 ? Si ce dernier fait est exact, je suis bien convaincu qu'il ne pouvait l'être que relativement à Paris, & il s'y explique de lui-même, quand on se rappelle que *Vernier* a avoué le 16 juin que la seule consommation de cette Capitale en viandes coûtait au Gouvernement un sacrifice de 37 millions par mois. Mais ce qui peut être vrai dans la capitale pour une denrée que les provinces fournissent à très-haut prix à l'Administration qui la revend à perte aux Parisiens, ne peut point être vrai pour les consommateurs de ces mêmes provinces : or comme il y a tout lieu de croire que la viande y est au moins quatre fois plus rare qu'avant la révolution ; si son prix n'avait point augmenté, on ne pourrait s'en rendre compte, qu'en admettant que cette Révolution a complètement ruiné les trois quarts des classes qui pouvaient se donner antefeu la jouissance de cet aliment, ou, ce qui reviendrait au même, que le nombre d'individus qui en consommait demi-livre par jour n'est plus assez aisé pour en acheter aujourd'hui au-delà de deux onces.

Je crains bien que ce résultat affligeant n'ait rien d'exagéré, & je ne saurais m'arrêter au tarif des prix de Paris relativement à la viande, lorsque je considère que les chandelles, qui y sont envisagées aujourd'hui comme un *objet de luxe*, & dont le Gouvernement en conséquence s'est cru dispensé d'approvisionner à ses fraix le peuple de Paris, y ont éprouvé depuis long-temps, le renchérissement le plus disproportionné à la baisse des assignats. Ce renchérissement a été tel, qu'on assure, qu'il y a eu certaines époques où le Citoyen de Paris a trouvé une espèce d'économie, à aller à l'opéra pour économiser la chandelle qu'il aurait brûlée chez lui. (1)

C'est ainsi que l'arithméticien politique se trouverait souvent en défaut s'il s'avisait d'appliquer ses règles ordinaires à toutes

(1) Au 20 Thermidor dernier, époque où les assignats se trouvaient à Paris dans le rapport de 22 à 1 contre le numéraire, & où *St. Aubin* publia son *tableau comparatif des denrées & marchandises*, le prix de la viande, en assignats, était aux anciens prix en espèces dans le rapport de 20 à 1, celui de la chandelle dans le rapport de 56 à 1, & celui du pain dans le rapport de 107 à 1. Cependant la journée du tailleur n'avait renchéri que de 1 à 15.

les Époques d'un Gouvernement Révolutionnaire. Sous toute autre espèce de Gouvernement, par exemple, la valeur de l'or contre les denrées, ou contre le papier-monnaie, pourrait servir de régulateur assuré dans la plupart des calculs : cependant, en l'appliquant à la France d'aujourd'hui, les calculs risqueraient d'autant plus d'être déjoués, que le rapport de l'or avec l'argent n'y est point réglé, tant s'en faut, sur le même pied que chez les autres nations, puisqu'il est d'environ 10 pour cent de moins contre l'argent. Ceci paraîtra encore étonnant : néanmoins la raison en est bien simple ; c'est que l'argent contient 15 fois moins de valeur que l'or dans le même volume, & que pendant les Révolutions chacun s'attendant au signal de *savoir qui peut*, s'y prépare d'avance en payant une forte prime pour l'espèce de cargaison qui est le plus susceptible d'échapper à l'œil du Pirate. Voilà précisément la raison pour laquelle la viande a été depuis deux ou trois ans en France à un prix proportionnellement plus bas que les autres denrées ; car si les bestiaux ont été envoyés par milliers dans les boucheries de la Capitale & aux armées, c'est qu'il était impossible que ce genre de propriétés échappât aux *réquisitions* révolutionnaires & aux *sommations* constitutionnelles. Je ne sais si le Gouvernement actuel se félicite, ou crie au miracle, en voyant qu'il a réussi à renverser dans leurs rapports respectifs les prix de la viande & du pain ; mais il ne tardera pas à découvrir que ce renversement est une des plaies les plus profondes que la France aura à fermer, & que cette plaie s'élargit chaque jour. En effet, si l'on se rappelle que ce qui entravait sur-tout l'agriculture Française avait été le défaut d'engrais, & le manque des bestiaux qui les produisent, on pourra se faire une idée du long appauvrissement auquel elle se trouvera condamnée pour avoir consommé les trois quarts des bestiaux, tout en multipliant considérablement le labourage des terres destinées à la culture des grains. Ou je suis fort trompé, ou les Français sont enfin à la veille de comprendre le sens de ce mot profond d'un de leurs meilleurs économistes. *Vous auriez bien plus de bled si vous aviez moins de champs.* J'ose garantir que le temps s'approche où l'habitant des campagnes ouvrira les yeux, comme celui des villes, & où le premier soin qu'il réclamera de son

Gouvernement régénéré, sera des mesures sévères pour la propagation & la conservation des bestiaux. (1)

Le prix du bois a diminué en France précisément par la même raison que celui de la viande ; parce que de toutes parts on a abattu les forêts : mais il n'en est plus de même des autres denrées, qui toutes ont augmenté dans leurs prix relatifs. Lorsqu'on en étudie le tarif, on est tout surpris de voir que, par cela même que le pain est devenu la plus chère, celles qui peuvent se consommer sans avoir besoin de pain pour accompagnement sont celles qui ont successivement le plus renchéri. Croirait-on qu'il y a eu même telle époque où les habitans de Paris ont vécu avec une demi-livre de viande sur une once de pain ?

Je recueille ce fait remarquable dans un petit écrit, publié à Paris il y a 6 mois, intitulé, *Tableau comparatif des denrées & marchandises*. Comme le Citoyen *St. Aubin*, dont il porte le nom, me paraît sans comparaison l'esprit le plus étendu & le plus net qui ait traité des finances de France depuis quelques années ; je prends la liberté d'inviter M. de Calonne à le lire ; & je me flatte d'exciter sa curiosité, en lui citant ici quelques-uns des principes très-lumineux qu'il y trouvera.

“ Pour réparer d'anciennes sottises, on est souvent obligé d'en faire de nouvelles.”

“ La France ne produit pas assez de denrées de première nécessité pour nourrir ses habitans.—Elle ne fournit point année commune la quantité de bled nécessaire pour sa consommation.”

(1) Les Législateurs actuels commencent déjà à élever eux-mêmes cette réclamation : On a fait disparaître les bestiaux, on a cessé de multiplier les éleveurs, vient de dire Bessy, dans son Rapport du 1er Janvier 1796. La crainte de rester sans emploi a conduit à la poursuite de l'or, qui peut s'enfouir, s'emporter, & s'échanger avec tout ; vous en éprouvez aujourd'hui les funestes effets.—Déjà des fermes abandonnées ne trouvent point de nouveaux maîtres qui veulent faire les avances considérables qu'exige leur remise en valeur, &c. &c.

C'est dans ce même Rapport qu'il s'est étendu sur les fléaux qu'entraîne dans sa course rapide & convulsive, une Révolution glorieuse, mais dont les orages ont parcouru successivement les villes & les campagnes, les plus grandes cités & les plus petits hameaux.

“ Avant la Révolution, nous manquions déjà de bestiaux en France pour les engrais, au point que tous les gens instruits attribuaient la supériorité incontestable de l'agriculture Anglaise sur la nôtre, principalement à la quantité proportionnellement plus grande de bestiaux, qui leur fournissent tous les engrais nécessaires pour tirer de la terre tout le parti qu'on peut en tirer.”

“ Le meilleur Gouvernement, en s'y prenant le mieux du monde, nourrit mal les citoyens lorsqu'il s'en mêle, & les affame lorsqu'il s'y prend mal.”

“ La prétention des habitans de Paris de vouloir être nourris aux fraix de toute la République, est une véritable Aristocratie.”

“ Nous aurions beau avoir la paix avec l'univers, & la meilleure Constitution du monde, que cela ne nous donnerait pas un quintal de bled de plus, si nous ne cultivons pas mieux & davantage ; & pas une livre de chandelle de plus, si nous n'engraisons pas nos bestiaux.”

En méditant sur la baisse progressive des assignats, qui, bien que portés à 20 ou 30 milliards, n'offrent déjà plus pour les échanges qu'un signe de 125 millions, & en apprenant par les débats du Conseil des Anciens que le numéraire en circulation ne s'élève qu'à 2 ou 300 millions, on arrive à d'autres résultats, plus certains & non moins affligeans que celui que je viens d'exposer.

En effet, puisqu'une totalité d'environ 400 millions de signes suffit de reste aujourd'hui pour tous les échanges de la France, qui en exigeaient environ 6 fois plus il y a 6 ans ; la conclusion qu'on est conduit à en tirer est affreuse, & je crains bien cependant qu'elle ne soit trop fondée, c'est que le capital territorial, mobilier, productif, industriel & échangeable de la France, s'est tellement consommé & dissipé pendant la Révolution, qu'il se trouve réduit dans la même proportion que les signes représentatifs ; en sorte que, pendant chacune des cinq dernières années, la France aurait absorbé environ la sixième partie du capital échangeable qu'elle possédait encore en 1790 !

Quant au prix actuel des salaires ; on trouvera dans le petit ouvrage d'un grand sens, dont j'ai parlé ci-dessus, un tarif

d'autant plus précieux qu'il est peut-être l'une des meilleures données pour calculer les effets présents & futurs de la Révolution. On y verra que, quoique la hausse progressive de la main-d'œuvre ait suivi plus ou moins la baisse des assignats, cette hausse s'est trouvée suspendue ou modifiée dans les villes par le sort des fortunes dont ce tarif fournit par cela même une espèce de thermomètre. On y verra que les jardiniers, en raison du besoin extrême qu'on a eu de leur genre d'industrie, sont les seuls dont la main-d'œuvre ait augmenté de prix; que les maçons, qui avait prospéré tandis qu'on démolissait de toutes parts, & que les spéculateurs bâtaient de toutes parts pour mettre, disaient-ils, leurs assignats en pierres, n'a plus de moyens de subsistance, depuis qu'on a cessé de bâtir, de peur d'être dénoncé comme riche. On y verra que les perruquiers, & même les maîtres élémentaires de calcul & d'orthographe, ne gagnent qu'environ la cinquième partie de ce qu'ils gagnaient autrefois; que l'état de porteur d'eau, qui ne demande ni avances ni apprentissage (& que par cela même beaucoup de gens ruinés ont pu facilement entreprendre), est celui dont le prix la main-d'œuvre a le plus baissé. Enfin, j'ai lieu de croire qu'aux yeux de tout homme judicieux ce tarif des salaires expliquera la nature du fanatisme qui a poussé tant d'habitans des villes dans les armées au milieu desquelles ils trouvent, sinon une plus forte paie, du moins une subsistance assurée, ou la délivrance de leur malheureuse existence.

Au reste, le public vient d'obtenir sur le prix de la main-d'œuvre en France des détails plus récents, & d'autant plus dignes de foi, qu'ils sont garantis par les deux Français Républicains qui ont étudié depuis plus long-temps, & avec le plus de suite, tout ce qui a rapport à l'économie politique, les Députés *Le Coultreux* & *Dupont de Nemours*.

Ce dernier a assuré, dans la séance du Conseil des Anciens du 10 Décembre, "Que les fraix de culture & d'exploitation
" sont considérablement augmentés, parce que les bras étant
" devenus plus rares, la concurrence entre les entrepreneurs de
" culture a été plus grande pour chercher du travail; & parce
" que les mœurs de la révolution ont introduit parmi les ouvriers
" de culture, l'habitude de faire de plus fortes consommations."

Il cita entr'autres à ses collègues, un fait sur lequel chacun d'eux, dit-il, pouvait avoir des lumières. *Le battage des grains est reuebâti d'un quart en nombre de bœufs de chacun des grains à battre. Quelques autres parties n'ont pas subi une augmentation si forte, ajouta-t-il ; mais l'une compensant l'autre, vous pouvez être très-sûr que l'estimation d'un cinquième pour l'accroissement général des frais d'exploitation en valeur réelle, est plutôt au-dessous qu'au-dessus.*

De son côté, *Le Coultoux* venait d'affirmer sept jours auparavant qu'il avait fait le relevé de ce qui gagnaient les ouvriers ; que le corvonnier qui gagnait 5 liv. en 1790, ne gagne pas aujourd'hui 250 liv. (ce qui, en assignats, ne correspondait alors qu'à 1 liv. 15 c.) & que les mariniers & autres ouvriers du port, ceux qui gagnaient les plus fortes journées, ne peuvent faire 350 liv. un jour dans l'autre en assignats, (& ils gagnaient en 1790, 6 à 9 liv. en espèces). Il alla même bien plus loin : il posa en fait que la classe des ouvriers plus pressée dans ses besoins prend à 20 pour 1, l'assignat que le Gouvernement passe au fournisseur à 120 pour 1. Il a ensuite vanté leur économie, & s'est écrié : *Quelle plus grande économie que de ne boire souvent que de l'eau !*

Quoiqu'opposés en apparence, ces deux allégués n'ont rien de contradictoire ; car *Dupont* n'a parlé que du salaire des ouvriers de campagne, & *Le Coultoux* n'avait fait allusion qu'aux ouvriers de villes. En les supposant exacts, je ne découvre au premier apperçu qu'une seule manière de les expliquer. Si les salaires ont augmenté pour le travail des terres, ne serait-ce point parce qu'il y aurait infiniment moins de bras dans les campagnes, & que la dépopulation causée par la guerre aura frappé particulièrement sur la classe agricole ? Si, au contraire, le prix des travaux journaliers a été insensiblement réduit des $\frac{1}{3}$, ou même des $\frac{2}{3}$ dans les villes ; comment s'en rendre compte, à moins de supposer que le nombre des habitans assez aisés pour acheter des services est réduit des $\frac{2}{3}$? ou, ce qui n'est pas moins probable, que la classe des indigens, qui n'ont d'autre moyen de subsistance que leur travail journalier, s'est accrue des $\frac{2}{3}$ aux dépens des classes aisées. Peut-être aussi faudrait-il combiner ces deux causes.

S'il est vrai que les habitans des villes aient été les premiers auteurs de la Révolution Française, quelle source intarissable de gémissemens doit leur fournir ce retour sur eux-mêmes ! Quoi ! le

tourbillon destructeur de cette révolution aurait tout nivelé, régions, rangs, réputations, propriétés, talens; & tandis que rien ne se serait élevé que le prix du pain, les salaires du pauvre auraient baissé de 5 à 1 ! Le voilà donc le bienfait que les Français promettaient au Monde !

Peu de jours avant que *Le Cousteux* eut révélé cet épouvantable secret, *Benezecq*, Ministre de l'Intérieur, avait adressé, le 6 Brumaire, aux Administrateurs des Départemens, une Lettre où il les invitait entr'autres avec naïveté, à l'*ÉCLAIRER sur les grands biens que le Peuple Français est en droit d'attendre de la Constitution Républicaine*.

Veulent-ils l'*éclairer* & s'*éclairer* eux-mêmes sur ses effets ? Qu'ils se réunissent tous pour vérifier s'il est vrai que les salaires du pauvre habitant des villes aient baissé des trois quarts ; & qu'alors ils lui demandent à lui-même comment la classe *pressée par les besoins* pourra trainer, sous le nouveau régime, une existence qui lui paraissait si déplorable sous l'ancien. Certes, si cette baisse effrayante des salaires est vraie & générale, *Le Cousteux*, qui l'a révélée, vient de lancer contre la Révolution Française l'anathème le plus foudroyant qu'on ait encore prononcé contre elle.

Après nous être si long-temps arrêté sur ce tableau de l'appauvrissement désastreux de la France, hâtons-nous d'en tirer la seule consolation qu'il présente. C'est que, comme cet appauvrissement doit mettre promptement un terme à la guerre, il est en même temps la plus sûre des garanties que tout traité de paix sera maintenu & respecté par le Gouvernement Français actuel, ou par toute espèce de Gouvernement qui pourra lui succéder. Je me sentais d'autant plus impatient d'arriver à cette conséquence, que je trouve dans le *Tableau de l'Europe* une assertion qu'il m'importait sur-tout de détruire. L'auteur y affirme, p. 51, que la paix ne pourrait être qu'une paix dérisoire, une paix évidemment funeste pour l'Angleterre, puisqu'une fois désarmée par une perfide transaction elle serait exposée à être prise au dépourvu, six mois après (1).

(1) L'auteur a été plus loin ; il a pris à son tour le ton prophétique : — *Quelques revers que le sort destinât à la France, a-t-il dit, p. 124, elle se releverait des ou tard de ses ruines, & ferait payer chèrement le mal qu'on lui aurait fait en profitant cruellement de ses désordres plutôt que de l'aider généreusement à en sortir.*

Je me plais à ranger cette assertion avec celles du même auteur, qui persécutent toujours à envisager la Révolution Française comme devant faire le tour du monde, ou qui assure que *tant qu'elle restera de bout, elle menacera le monde entier. On n'éviterait pas même une combustion générale*, ajoute-t-il, *en s'arrêtant pour les conditions de la paix à l'in-statu-quo.* J'ai le bonheur de ne plus partager ce genre d'alarmes ; & je me tranquillise aujourd'hui sur l'infection de la Doctrine Française, en contemplant les calamités dont elle a inondé la France, & le nombre d'ennemis que ses apôtres lui ont fait au-dehors, par-tout où ils ont été la prêcher.

En vérité, en lisant l'écrit de M. de Calonne, on ne fait si c'est du commencement ou de la fin qu'on doit le plus s'étonner. Comment se persuader que ces deux parties soient de la même plume ? Après avoir affirmé que la France peut se suffire à elle-même, après avoir assuré qu'il lui restait encore environ trois fois plus de numéraire que toute la Grande-Bretagne n'en possède aujourd'hui, après avoir développé que la République peut soutenir ses assignats ou y suppléer par *quelque expédient semblable* ; enfin, après avoir déployé les immenses ressources qu'elle peut trouver dans le *mouvement Révolutionnaire*, dans son *énergie naturelle exaltée par le fanatisme*, & dans son *sanctisme redoublé par la calamité même*, l'auteur de ce tableau effrayant va sans doute en tirer le même conseil qu'en avait tiré l'auteur des *Réflexions sur la Paix* : on s'attendrait peut-être qu'il invitera les Puissances Coalisées à *ne point s'épuiser dans une lutte rétrograde*, & qu'il les sollicitera de faire la paix à tout prix. . . . Rien de pareil. Il les conjure, au contraire, de continuer cette guerre à tout prix—parce que, dit-il, *vu l'incompatibilité de la Démocratie Française avec le repos de l'Europe, toute négociation ne conduirait qu'à une fausse sécurité* ; parce que, *tant que la France n'aura pas un Gouvernement stable & compatible avec le repos des Nations, il est évident que tout ce qui serait conclu avec un Gouvernement chimérique & impraticable n'aurait, comme lui, qu'une existence passagère & momentanée* ;—parce que, *jusqu'à ce qu'il soit renversé, il n'y aura pas de Gouvernement stable en France, il n'y aura pas de paix en Europe* ;—enfin, & sur toutes choses, parce que les Souverains ne sauraient

trop se pénétrer, que l'ESPRIT RÉPUBLICAIN RENFERME ESSENTIELLEMENT LA HAINE DES ROIS.

M. de Calonne est-il curieux de savoir ce à quoi l'on s'expose en affichant si imprudemment la dernière de ces maximes ? qu'il jette les yeux sur l'écrit qu'un étranger vient de publier à Paris, & dont l'extrait se trouve dans le Moniteur du 3 Décembre. Cet écrivain affirme de son côté qu'il faut que l'Angleterre devienne République, pour que la France puisse être sûre d'elle, ou que la France redevienne Monarchie pour que l'Angleterre soit en sûreté. En conséquence, il exhorte formellement les Français, par le sentiment de leur propre conservation, à continuer la guerre jusqu'à ce que la Grande-Bretagne puisse être leur amie, c'est-à-dire Republicanisée.

Que de pareilles absurdités se débitent encore en France, je m'en étonne peu ; & j'ose croire que les malheureux habitans sont suffisamment revenus de leur premier vertige, pour les apprécier aujourd'hui à leur juste valeur : mais ne serait-ce point travailler à les y replonger de nouveau, que d'en prêcher publiquement la contrepartie à leurs adversaires ? Quel est l'ami de la paix & de l'équilibre Européen, qui pourrait ne pas s'alarmer en voyant qu'un Français essaie à son tour de représenter la Coalition comme une propagande armée de Royalisme, qu'il tente de faire de cette guerre une croisade politique d'opinions, & qu'il s'attache à persuader à la Nation Anglaise qu'il est encore plus important pour elle de faire abandonner aux Français leurs principes que leurs conquêtes ? Lorsque l'Administration de cette Ile vient de désavouer d'une manière solennelle ces dangereuses insinuations, lorsqu'elle vient de rallier le peuple autour de l'étendard de la guerre, en lui rappelant que c'est pour l'Europe une guerre d'équilibre, bien plus encore qu'une guerre d'opinions politiques de Gouvernement à Gouvernement ; représenter cette grande cause Européenne comme une querelle de parti, n'est-ce pas affaiblir gratuitement le grand intérêt que prennent aujourd'hui les Anglais à arracher à la France toutes les conquêtes qu'elle a faites sur leurs Alliés ? Le premier des deux auteurs que j'ai réfuté, (celui des *Réflexions sur la Paix*), a eu le plus grand soin,

en plaidant la cause des Français, de leur montrer la chimère de vouloir ébranler les Gouvernemens différens du leur. Et voilà M. de Calonne, qui, en plaidant la cause des Alliés, s'appuie principalement sur ce que *l'esprit Républicain renferme essentiellement la haine des Rois*. Je ne fais trop ce qu'on dira en Amérique, en Suisse, & sur-tout à Venise, en voyant publier cet argument comme la devise qu'on devrait inscrire aujourd'hui sur les étendards de la Coalition; mais je soupçonne qu'il y a telle ville de ce dernier Etat, où, en lisant & comparant les deux écrits que j'ai réfutés, plus d'un partisan éclairé de la Coalition sera tenté de s'écrier :

*Mieux vaut un sage ennemi,
Qu'un imprudent ami.*

M. de Calonne aurait couru, ce me semble, moins de risques de nuire à la cause qu'il voulait défendre, si, au lieu de se perdre en déclamations imprudentes contre les Républiques en général, il eût particularisé la question où s'il s'en fut tenu à la poser ainsi.

S'il paraissait jamais au milieu de la société Européenne, une Monarchie quelconque, qui conçût & affichât le dessein de renverser tous les Gouvernemens Républicains; le droit des Nations n'autoriserait-il pas toutes les Républiques menacées, à former une croisade destinée à écraser cette Monarchie, & à renverser de Gouvernement à côté duquel aucune République ne pourrait exister en paix?

De même, s'il s'élevait, dans le centre de l'Europe, une République, qui, dès sa naissance, eût formé le projet de disséminer au dehors tous les principes d'insubordination qu'elle aurait réussi à faire triompher dans son propre domaine; si elle aspirait ouvertement à consolider le renversement de son trône, en renversant tous les trônes de ses anciens alliés; si cette République avait créé une société chargée de propager ce projet subversif, & d'aller le prêcher aux autres peuples; enfin, si elle avait tenté d'y ajouter la force des armes, & qu'elle eût attaqué la plupart de ses voisins pour réunir leurs Etats aux siens, ou pour les républicaniser à sa manière; le droit des Nations n'autoriserait-il pas ces mêmes voisins à se confédérer pour la défense de leurs formes respectives

de Gouvernement ? Et ne seront-ils pas justifiés, s'ils dirigent leurs efforts réunis, non-seulement vers l'objet de vaincre ou d'épuiser cette République hostile, mais encore vers le grand objet de renverser ce Gouvernement subversif, intolérant & propagateur, & d'amener les auteurs de cette propagande & de cette guerre au juste châtement de tous leurs autres crimes ?

Je ne saurais balancer à prononcer pour l'affirmative dans les deux cas : j'ajoute même que l'intérêt d'une pareille Confédération lui fait un devoir sacré de poursuivre ce grand but, si elle peut l'atteindre : mais j'observe en même temps que ce devoir trouve ses bornes dans celles du possible. En effet, si, après avoir accumulé pour le remplir, les plus grands sacrifices, la Coalition qui aspirait à venger l'ordre social venait à acquérir la preuve que, loin d'ébranler les usurpateurs sur leur trône, la guerre les y affermit, & qu'elle leur fournit un prétexte de multiplier leurs forfaits—si, dis-je, après avoir tendu, à la nation qu'ils oppriment, tous les secours nécessaires pour briser ses fers, on la voit courber de plus en plus sa tête sous les tyrans qui l'enchaînent ; ou je suis fort trompé, ou les Etats restés fidèles à la cause sociale, peuvent s'envisager comme acquittés envers l'espèce humaine, & remettre à l'Arbitre suprême des évènements le châtement futur des usurpateurs. Or, comme il leur serait impossible en pareil cas de cesser l'état de guerre à moins de quelque traité, la morale politique les autorise pleinement à ne plus envisager que leurs intérêts particuliers, soit dans la poursuite d'une pareille guerre, soit dans les négociations de paix nécessaires pour la terminer. Ainsi, par exemple, quand l'Angleterre aura réussi à mettre l'Europe à l'abri des projets subversifs des Français ; lorsque leurs principes révolutionnaires auront été étouffés sur ce continent, nous ne pouvons pas oublier que la Convention en a transplanté le germe désastreux jusques dans l'Archipel de l'Amérique, & que toutes les possessions de la Grande-Bretagne y seront dans un danger éminent, aussi longtemps que le système de l'égalité n'y sera pas radicalement détruit. D'où il résulte que, par le sentiment de sa sûreté, bien plus que par aucune passion de conquêtes, l'Angleterre ne peut mettre bas les armes avec quelque confiance, que lorsqu'

qu'elle se fera emparée de tous les points qui peuvent communiquer l'incendie à ses propres domaines, ou du moins, lorsque les Français se seront engagés à éteindre cet incendie, & qu'ils pourront prouver qu'ils en ont non-seulement la volonté, mais les moyens.

Mais à quoi bon agiter, en ce moment, toutes ces questions oiseuses, à l'occasion d'une guerre qu'il faut continuer malgré soi par le plus impérieux des motifs, celui d'arracher aux Français leurs conquêtes? N'est-il pas suffisant de démontrer que si on les leur abandonnait, elles deviendraient une source féconde de nouvelles guerres non moins sanglantes que celle-ci, & qu'elles placeraient infailliblement les Etats qui les auraient cédées, non-seulement à la discrétion d'un Gouvernement de Régicides, mais d'un Gouvernement de conquérans?



This Day is published, Price 4s.

BY THE SAME AUTHOR,

REFLECTIONS ON THE WAR

ON THE FINANCES OF THE FRENCH, ON THEIR PRESENT SYSTEM OF GOVERNMENT, THEIR VIEWS OF AGGRANDIZEMENT, &c. &c.

Being the Second Edition, considerably enlarged.

25 JANUARY, 1796.

Printed for P. ELMSLEY, Strand; J. DERRITT, Picadilly; J. WARD, Pall-Mall; J. DE BOFFE, Gerard-Street, St. J. SEWELL, Cornhill; and VERNOR and HOOD, Birchin Lane.

Where may be had, by the same Author, Price 7s.

1. *Des Révolutions de France & de Genève.*

In one Volume Octavo, October 1795.

2. The Second English Edition of the *Short Account of the late Revolution in Geneva*, Price 1s.

In the Press, and speedily will be published,

An English Translation of the *State of the Finances and Resources of the French Republic*, to the first of January, 1796.